



# RAPPORT CCCP 2023

ÉCONOMIE DU  
RUGBY FRANÇAIS  
COMPTES DES  
CLUBS PROFESSIONNELS

SAISON 2021/2022





## INTRODUCTION

1.1	Principaux chiffres pour 2021/2022	7
1.2	Chiffres cumulés pour 2021/2022	11
1.3	L'activité de la CCCP en 2021/2022	15
1.4	Méthodologie	19

2.1	Les faits marquants de la saison 2021/2022	25
2.2	Les produits d'exploitation	33
2.3	Les charges d'exploitation	43
2.4	Les résultats	55
2.5	Les capitaux propres retraités	61
2.6	Corrélation entre classement sportif et classement masse budgétaire	67
2.7	Budgets prévisionnels 2022/2023	71



3.1	Les faits marquants de la saison 2021/2022	77
3.2	Les produits d'exploitation	83
3.3	Les charges d'exploitation	93
3.4	Les résultats	103
3.5	Les capitaux propres retraités	109
3.6	Corrélation entre classement sportif et classement masse budgétaire	115
3.7	Budgets prévisionnels 2022/2023	119



## ANNEXES

1 / Budget de la LNR et versements aux clubs de TOP 14 et PRO D2	123
2 / Associations-soutiens du TOP 14 et de la PRO D2	129
ANNEXE PARTENARIAT	137
3 / A2R : composition, missions	143
GLOSSAIRE	149

Après deux saisons (2019/2020 et 2020/2021) chaotiques, impactées durement par la pandémie internationale de la Covid 19, l'exercice 2021/2022 a retrouvé les joies et le bonheur d'un rugby professionnel à plein régime avec le retour dans les stades des spectateurs et des audiences en hausse continue.

Cette très bonne dynamique se traduit sur le résultat consolidé de la saison 2021/2022, qui bénéficie par ailleurs de la comptabilisation sur l'exercice des dernières aides de l'Etat qui avaient permis de contenir l'impact de la crise sanitaire.

Au cours de la saison 2020/2021, la Covid 19, aux multiples conséquences sanitaires, sociales, sportives et économiques, avait modifié sensiblement les équilibres financiers des clubs, frappés par le confinement avec l'absence de public dans les stades ou des jauges réduites. Ainsi, les produits d'exploitation dits « jours de matches », principalement les recettes de billetterie et de partenariats liés aux hospitalités, avaient connu une baisse de plus de 50 % par rapport à la dernière saison d'activité « normale » (2018/2019).

# INTRODUCTION

Néanmoins, la solidarité des partenaires et du public avait contenu ce choc, et les aides de l'Etat (prise en charge de l'activité partielle, exonération et crédit de charges sociales, fonds de solidarité et fonds de soutien au sport professionnel), ainsi que le maintien du niveau de la distribution de la LNR, avaient permis de compenser partiellement les baisses des chiffres d'affaires des clubs.

Compte tenu de la structure des charges des clubs professionnels, composées principalement des rémunérations des joueurs et de leur caractère quasi incompressible, du fait des dispositions juridiques des contrats spécifiques à durée déterminée, seules les charges liées à l'organisation des compétitions avaient pu être très significativement réduites.

Ainsi les résultats négatifs d'exploitation cumulés des deux divisions avaient atteint un record historique avec une perte de 92 M€, inégalement répartie, les clubs à fort potentiel de spectateurs et de partenaires ayant été particulièrement impactés. Le soutien des actionnaires, cumulé à l'effort des abonnés et des partenaires par l'intermédiaire d'abandons de créances, avaient permis de réduire l'incidence économique de cette récession sans précédent, en dégagant notamment des résultats exceptionnels positifs permettant de ramener le résultat net à une perte cumulée de 42 M€.

La saison 2021/2022 a retrouvé les standards et normes habituels de fonctionnement économiques d'avant crise sur l'ensemble des produits et charges d'exploitation. Les chiffres détaillés par division dans le présent rapport, démontrent un retour au niveau de la saison 2018/2019, dernière saison de référence.

Toutefois des aides d'Etat, et plus particulièrement le dé plafonnement total des exonérations et crédits de charges sociales et le fonds de soutien au sport professionnel relatif au second semestre de la saison 2020/2021, ont produit leurs effets comptables sur l'exercice 2021/2022 du fait de dates de parution des décrets d'application postérieures au 30 juin 2021, date de clôture de l'exercice précédent.

Cela modifie d'une part, le poste des charges sociales avec une baisse sensible du taux de 39,6 % à 27,8 % et d'autre part le poste des subventions d'exploitation en produits, dont le montant reste encore élevé. Les normes et les principes comptables imposaient cette comptabilisation sur l'exercice 2021/2022, respectée par la quasi-totalité des clubs.

En conséquence de ces ajustements, un record historique a été établi, puisque pour la première fois depuis la création de la LNR le résultat net cumulé des deux divisions est positif (+1,3 M€).

Au cumul de deux exercices atypiques 2020/2021 et 2021/2022 avec le premier coupé de son public dans les stades et le second libéré des mesures de jauges et bénéficiant du résidu d'aides de l'Etat liées à la crise sanitaire, il est constaté une perte d'exploitation moyenne de 59 M€ et une perte nette moyenne de 20 M€. Ce niveau de pertes reste plus proche du financement historiquement assuré et assumé par les actionnaires notamment à l'aide de résultat exceptionnel positif, reposant pour la plupart sur des abandons de créances de ceux-ci, des apports en capital et d'opérations immobilières pour un club.

A l'appui de plusieurs dispositifs réglementaires notamment le Salary cap, les fonds propres continuent leur progression, atteignant désormais 120 M€ (+80 % par rapport à la saison

2018/2019). Les demandes de couvertures des déficits prévisionnels par la C.C.C.P. et la constitution d'un fonds de réserve obligatoire de 15 %, ont joué leur rôle d'amortisseur pour faire face à l'effondrement des produits en 2019/2020 et en 2020/2021 alors que la croissance était continue depuis la création de la LNR. Cette crise a démontré la nécessité de renforcer les fonds propres et de ne pas se contenter du minimum réglementaire ainsi que d'engager une réflexion sur les systèmes dérogatoires de constitution du fonds de réserve sur le long terme et la couverture des déficits récurrents.

Ce sera d'autant plus nécessaire que la saison 2022/2023, actuellement en cours, renoue avec les déficits programmés ou subis, puisque les budgets actualisés au 15 février 2023 font ressortir des pertes prévisionnelles de l'ordre de 40 M€ au 30 juin 2023.

Les disponibilités et la trésorerie des clubs, notamment à l'aide du recours aux Prêts Garantis par l'Etat, sont restés aux niveaux nécessaires, voire parfois à des montants supérieurs à leurs besoins. Le remboursement des PGE est toutefois programmé et parfois anticipé pour quelques-uns.

Aussi, les dettes à long terme découlant principalement d'investissements pérennes dans les structures à amortir ont bondi depuis la saison 2018/2019 et leurs remboursements devront être financièrement programmés par l'apport de fonds propres et/ou l'équilibre des futurs résultats d'exploitation.

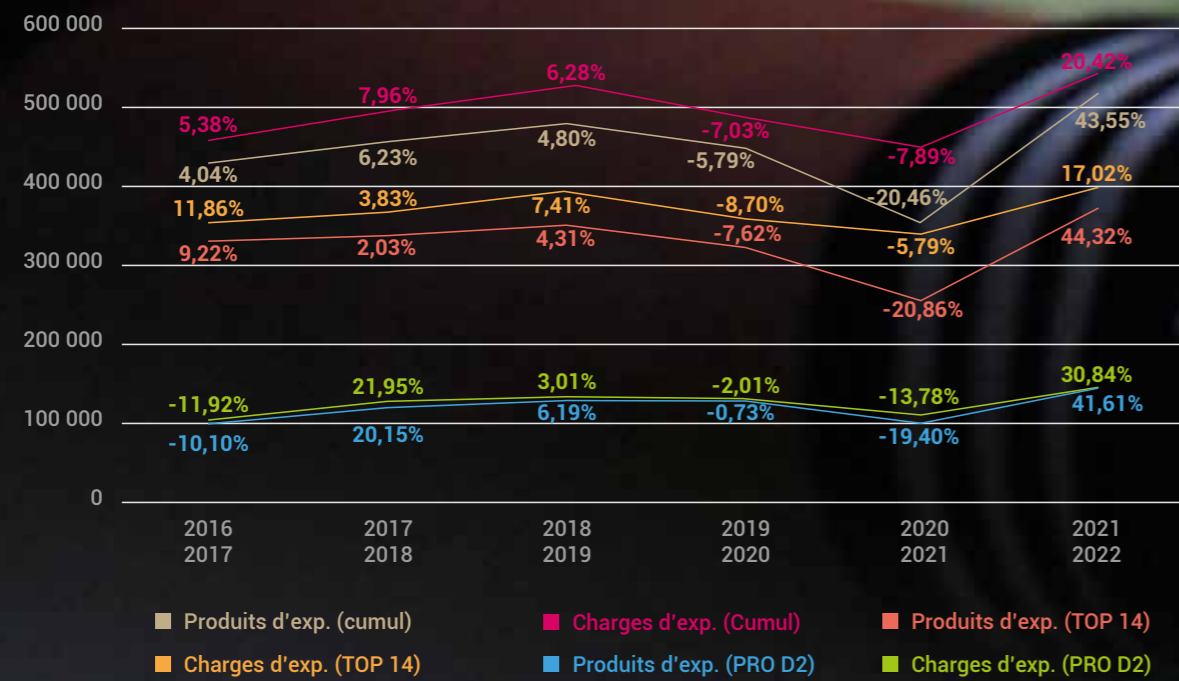


1.1

# PRINCIPAUX CHIFFRES POUR 2021/2022

Les constats dressés en introduction sont réaffirmés dans ces tableaux.

## ÉVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION TOP 14 ET PRO D2 - 2016-2022 en milliers d'€





# 1.2

## CHIFFRES CUMULÉS POUR 2021/2022

## COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ - Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	18/19	%	19/20	%	20/21	%	21/22	%
Subventions	14 459	3%	13 105	3%	58 286	16%	37 518	7%
Partenariats	233 772	49%	211 308	47%	137 292	38%	233 286	45%
Versements LNR	98 988	21%	108 233	24%	102 389	29%	105 142	20%
Recettes matches	57 823	12%	44 396	10%	5 457	2%	55 553	11%
Ventes de marchandises	19 397	4%	14 533	3%	8 597	2%	24 371	5%
Autres Produits	28 153	6%	18 846	4%	17 905	5%	32 623	6%
Transferts de charges	26 242	5%	40 699	9%	28 913	8%	26 628	5%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>478 832</b>	<b>100%</b>	<b>451 119</b>	<b>100%</b>	<b>358 840</b>	<b>100%</b>	<b>515 121</b>	<b>100%</b>
Achats	61 678	12%	44 618	9%	25 810	6%	69 764	13%
Services extérieurs	40 896	8%	40 013	8%	37 758	8%	42 816	8%
Autres services extérieurs	64 961	12%	59 804	12%	50 750	11%	65 211	12%
Impôts et taxes	11 406	2%	10 357	2%	8 834	2%	10 436	2%
Masse salariale	229 419	44%	224 345	46%	222 637	49%	241 265	44%
Charges sociales	90 915	17%	70 386	14%	60 300	13%	67 015	12%
Amortissements et provisions	16 156	3%	24 777	5%	25 436	6%	23 027	4%
Autres charges	10 575	2%	14 728	3%	18 902	4%	22 874	4%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>526 005</b>	<b>100%</b>	<b>489 027</b>	<b>100%</b>	<b>450 428</b>	<b>100%</b>	<b>542 408</b>	<b>100%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-47 173</b>		<b>-37 909</b>		<b>-91 588</b>		<b>-27 787</b>	
Produits financiers	180		284		601		954	
Charges financières	1 231		2 194		1 693		2 143	
Produits exceptionnels	31 244		51 655		57 741		54 824	
Charges exceptionnelles	15 863		37 473		10 815		25 081	
Impôt sur les bénéfices	1 390		481		-4 176		-75	
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>-34 233</b>		<b>-26 117</b>		<b>-41 578</b>		<b>1 341</b>	

## BILAN CUMULÉ - Synthèse en milliers d'€

	18/19	19/20	20/21	21/22
<b>Capitaux propres retraités et résultat</b>	<b>66 808</b>	<b>84 752</b>	<b>86 480</b>	<b>120 085</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>7 872</b>	<b>21 825</b>	<b>15 373</b>	<b>14 966</b>
Emprunts auprès des établissements de crédits	48 909	72 510	111 278	107 634
Comptes courants d'associés et dettes financières	28 412	39 411	34 780	32 453
Fournisseurs et comptes rattachés	48 823	37 358	36 371	59 286
Dettes fiscales et sociales	59 124	58 813	72 961	71 983
Autres dettes	24 758	34 631	65 875	39 800
Produits constatés d'avance	14 164	7 812	4 317	14 571
<b>Dettes à long terme</b>	<b>52 646</b>	<b>53 995</b>	<b>110 418</b>	<b>105 796</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>171 558</b>	<b>196 544</b>	<b>215 163</b>	<b>219 930</b>
<b>Total actif / passif (*)</b>	<b>298 884</b>	<b>357 116</b>	<b>427 434</b>	<b>460 777</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>133 049</b>	<b>150 081</b>	<b>161 597</b>	<b>174 115</b>
<b>Actif Circulant</b>	<b>165 831</b>	<b>207 030</b>	<b>265 833</b>	<b>286 661</b>
Dont stocks	2 121	2 513	2 424	5 432
Dont créances clients, avances et acomptes	67 595	55 928	52 972	80 925
Dont autres créances	45 850	63 691	91 457	57 941
Dont disponibilités et VMP	39 958	79 517	113 689	136 389
Dont charges constatées d'avance	10 297	5 382	5 293	5 976
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>-47 816</b>	<b>-71 543</b>	<b>-65 441</b>	<b>-75 088</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>-31 294</b>	<b>-9 927</b>	<b>-33 123</b>	<b>8 660</b>

(\*) Total Actif = Actif immobilisé + Actif circulant

Total Passif = Capitaux propres retraités et résultats + Provisions pour risques + Dettes à long terme + Dettes à court terme





# 1.3

## L'ACTIVITÉ DE L'A2R EN 2021/2022



Au cours de la saison 2021/2022, la Commission de contrôle des championnats professionnels et/ou la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français ont tenu 9 réunions de travail et/ou relatives à des auditions de clubs, ainsi que de nombreuses réunions en distanciel additionnelles. Trente visites de contrôle des clubs sur site, permettant de rencontrer les dirigeants et les intervenants concernés par le dossier financier du club, ont été effectuées au cours de la saison.

**Les mesures ou sanctions suivantes ont été prononcées :**

Au 30 juin 2021, 28 clubs étaient en situation de limitation du niveau de « rétribution joueurs » au titre de la saison 2021/2022, avant production des garanties, ajustements budgétaires et justificatifs permettant de lever ces mesures ; Au 20 juillet 2021, 11 clubs restaient à devoir régulariser leur situation. L'encadrement de la masse salariale à un montant fixé par la Commission, inférieur à celui initialement présenté par ces clubs, a ensuite été confirmé pour l'ensemble de ces clubs à l'exception de 2 clubs de PRO D2 sans influence sur les homologations compte tenu du niveau de « rétribution joueurs » constaté à l'enregistrement des contrats de travail. Au final, aucun club n'a fait l'objet d'une notification de refus d'homologation par la C.C.C.P.



La formation « Régulation - Conseil supérieur » du Conseil de discipline du rugby français a notifié en début de saison, une sanction à point ainsi qu'une amende financière envers un club de PRO D2 pour la saison 2021/2022. Le club a fait appel de la décision. La Formation Régulation de la Commission d'appel de la FFR a appliqué du sursis sur la sanction à point et maintenu l'amende financière.

Sur le deuxième semestre de la saison, elle a sanctionné d'une amende financière un club de TOP 14 et d'un retrait de point un club de PRO D2 au titre de la saison 2022/2023. Le club de PRO D2 a fait appel de cette sanction auprès de la Commission d'appel de la FFR qui a réformé partiellement la décision. Le club a présenté un référé devant le Tribunal Administratif que le juge a refusé et la procédure suit son cours au fond devant cette instance au jour de la rédaction de ce rapport.

La LNR et la C.C.C.P. ont maintenu les aménagements réglementaires tenant compte des effets de la crise sanitaire et des dispositifs de soutien mis en place ou annoncés par l'Etat. Ainsi, le travail de la C.C.C.P. pour identifier le niveau autorisé de « rétribution joueurs » de la saison 2021/2022 a pu intégrer, sous condition, les aides de l'état votées ou à voter pour les clubs concernés ainsi que l'avance en trésorerie captée pour un club de PRO D2 à travers la perception de prêts garantis par l'état (PGE) afin de l'aider dans la constitution du fonds de réserve à l'appui de ces dispositions réglementaires exceptionnellement mises en place.

Au 30 juin 2022, 16 clubs nécessitaient des actions significatives pour voir leur niveau de « rétribution joueurs » 2022/2023 régularisé quand les 14 autres étaient proches d'un encadrement au budget. L'instruction des dossiers s'est poursuivie sur la saison 2022/2023.

**La Commission de Contrôle des Championnats Professionnels a poursuivi, sur la saison 2021/2022 :**

- les visites de contrôle sur place par les rapporteurs des dossiers, avec rencontre des représentants du club et intervenants professionnels (expert-comptable et commissaire aux comptes), avec un total de vingt-huit clubs visités dont trois en visioconférence ;
- les limitations du niveau autorisé de « rétribution joueurs » au regard de l'analyse, au cas par cas, des situations financières présentées et la fermeté nécessaire pour les clubs n'ayant pas constitué leur fonds de réserve et/ou présentant des résultats d'exploitation fortement négatifs, sans garanties suffisantes, ainsi que des budgets ambitieux sans justificatifs probants pour garantir les recettes ;
- la mise en place de garanties bancaires à première demande concernant les budgets optimistes pour lesquels les clubs n'ont pu fournir de justificatifs probants et/ou de garanties versées en compte courant d'associés avant le départ du championnat ;
- le suivi des appels de fonds liés aux garanties déposées par les clubs ;
- les réflexions et aménagements réglementaires nécessaires pour éviter les doublons avec les éléments sollicités par ailleurs par la LNR et/ou le Salary Cap Manager ;
- le renforcement du suivi administratif et de son règlement s'agissant du contrôle des redevances d'image en application de l'article L 222-2-10-1 du Code du sport ;
- l'application des mesures votées par le Comité Directeur de la LNR.
- Sa demande auprès de son secrétariat d'une procédure « zéro papier » et l'amélioration de l'organisation d'un espace numérique dédié à ses membres.



# 1.4

## MÉTHODOLOGIE



Les statistiques de ce rapport ont été établies à partir des informations communiquées par les clubs à la Commission de contrôle des championnats professionnels.

Seules les sociétés sportives ont été traitées dans le corps du rapport. L'annexe de présentation des associations supports a été reconduite.

Une annexe synthétique sur le partenariat des clubs est présentée en annexe ;

Les retraitements de la C.C.C.P. sont opérés directement sur les comptes de bilans sans passer par le compte résultat.

Différents reclassements ont été opérés par la Commission de contrôle des championnats professionnels afin d'obtenir des comptes plus homogènes :

- Conformément aux règles adoptées par la Commission de contrôle depuis l'origine, **les capitaux propres de plusieurs clubs ont, par souci de prudence et d'équité, fait l'objet de retraitements.** A ainsi été opérée une dépréciation totale des éléments incorporels liés à l'activité sportive ou situés dans les enceintes sportives, qui sont considérés

comme des non-valeurs à due concurrence. De même, les réserves des commissaires aux comptes des clubs ont été valorisées et déduites. Des retraitements additionnels peuvent être pratiqués, notamment pour des risques insuffisamment, voire non provisionnés.

- **Les recettes matches** comprennent la billetterie et les abonnements (hors hospitalités) relatifs à la saison régulière de TOP 14 et PRO D2 et de Coupes d'Europe (et pour celles-ci également les recettes éventuelles liées aux matches de quarts de finale des deux compétitions, et des demi-finales de Challenge Cup).

- **Le poste « Versements LNR - TV - Marketing et CE »** intègre la répartition des revenus centraux de la LNR en ce compris à travers les dispositifs de soutien à la formation (fonds d'aide aux centres de formation et fonds JIFF), les indemnités liées à la mise à disposition des internationaux (fonction, pour chaque club, du nombre de joueurs sélectionnés) et les versements financés par les caisses de blocages des phases finales des deux divisions, soit tout le périmètre de la distribution de la LNR.

- **Le poste « Partenariats »** intègre notamment les prestations d'hospitalités des entreprises (dont loges ou sièges VIP, et réceptif sponsors).

- **Le poste « Subventions »** ne tient pas compte des prestations de services au profit des collectivités, qui sont classées dans le « Partenariat », ainsi que de l'achat de places, intégrées au poste « recettes matches ». Les aides comptabilisées au titre du fonds de soutien au sport professionnel lié aux matches à huis clos ou à jauges réduites ont été reclassées sur ce poste.

- **Les ventes de marchandises** recouvrent notamment les produits dérivés et les prestations de boisson/restauration grand public. Toutes les redevances sont présentées dans les « Autres produits ».

- **Les « Autres produits »** englobent les autres prestations telles que les locations de salles et séminaires -hors jour de match- et les reprises de provisions d'exploitation. Ce poste et son pendant « Autres charges » portent les flux financiers résultant des conventions entre l'association support et la société sportive.

- **Le poste « Transfert de charges »** accueille le dispositif d'activité partielle dont l'accès a été autorisé par l'Etat sous condition au regard de la crise sanitaire.

- **Les produits exceptionnels** recouvrent notamment les abandons de comptes courants d'associés et les abandons par les partenaires des prestations qui n'ont pu leur être servies du fait de la crise sanitaire.

- **Le poste « Charges sociales »** intègre les dispositifs d'exonérations de charges sociales mis en place par l'Etat.

- **Les charges exceptionnelles** comprennent notamment les indemnités pour rupture de contrat, les provisions pour risques et les abandons de créances.

Les commentaires sur les principaux chiffres présentés le sont dans le cadre d'une analyse globale, et ne sauraient donc être considérés comme systématiquement applicables à chaque club.





# 2.1

## LES FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2021/2022

## COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ TOP 14 - Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	18/19	%	19/20	%	20/21	%	21/22	%
Subventions	7 747	2%	8 419	3%	45 249	18%	23 057	6%
Partenariats	170 054	48%	154 987	48%	101 165	39%	167 907	45%
Versements LNR	69 086	20%	74 413	23%	69 402	27%	71 714	19%
Recettes matches	46 996	13%	35 799	11%	3 088	1%	46 032	12%
Ventes de marchandises	16 526	5%	12 016	4%	7 251	3%	20 656	6%
Autres produits	24 493	7%	14 013	4%	13 569	5%	24 831	7%
Transferts de charges	16 770	5%	25 245	8%	17 379	7%	16 851	5%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>351 673</b>	<b>100%</b>	<b>324 892</b>	<b>100%</b>	<b>257 104</b>	<b>100%</b>	<b>371 047</b>	<b>100%</b>
Achats	48 596	12%	32 150	9%	18 481	5%	54 356	14%
Services extérieurs	28 789	7%	29 270	8%	26 996	8%	29 442	7%
Autres services extérieurs	46 966	12%	42 614	12%	34 349	10%	45 994	12%
Impôts et taxes	8 538	2%	7 723	2%	6 512	2%	7 916	2%
Masse salariale	175 178	44%	168 201	47%	167 038	49%	179 055	45%
Charges sociales	67 213	17%	51 193	14%	53 800	16%	45 006	11%
Amortissements et provisions	11 743	3%	18 091	5%	17 081	5%	16 817	4%
Autres charges	7 716	2%	11 151	3%	15 262	4%	18 709	5%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>394 738</b>	<b>100%</b>	<b>360 393</b>	<b>100%</b>	<b>339 518</b>	<b>100%</b>	<b>397 297</b>	<b>100%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-43 065</b>		<b>-35 501</b>		<b>-82 414</b>		<b>-26 250</b>	
Produits financiers	163		227		459		916	
Charges financières	993		2 021		1 332		1 785	
Produits exceptionnels	27 775		46 445		50 984		51 144	
Charges exceptionnelles	12 768		32 511		8 706		22 250	
Impôt sur les bénéficiaires	1 175		-10		-4 161		140	
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>-30 062</b>		<b>-23 351</b>		<b>-36 849</b>		<b>1 635</b>	

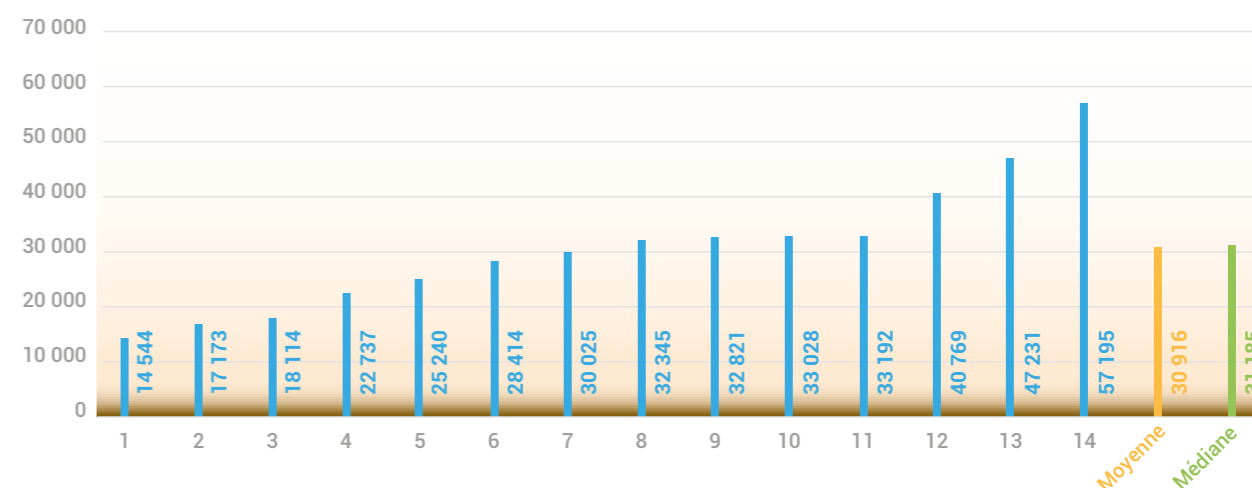
La saison 2021/2022 est marquée par la reprise d'une activité économique « normale », avec la fin des mesures de jauges réduites et de huis clos imposées au sport professionnel sur les deux précédentes saisons. Cette relance économique se matérialise donc par la baisse partielle des subventions et un niveau de produits d'exploitation qui se rapproche du niveau d'avant la crise sanitaire sans toutefois le dépasser sur les postes historiquement les plus importants tels que le partenariat et les recettes de matches. Deux postes dépassent toutefois légèrement ce niveau d'avant crise : la distribution de la LNR et les ventes de marchandises.

Le niveau des subventions s'explique par l'existence de reliquats d'aides publiques liés à la crise sanitaire sur la saison 2021/2022, et correspond en quasi-totalité à la progression des produits d'exploitation par rapport à la saison 2018/2019 (saison avant Covid). Les charges d'exploitation progressent par rapport à la saison précédente, retrouvant un niveau quasi supérieur sur tous les postes de consommation d'avant Covid, soit la saison 2018/2019. Seules les charges sociales demeurent en retrait du fait d'un reliquat d'exonérations ou d'aides prévues dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19.

Le TOP 14 subit toutefois un nouveau déficit d'exploitation lié notamment à l'augmentation de la masse salariale plus rapide que l'augmentation des produits d'exploitation.

Enfin, le résultat net de la division ressort positif sur la saison 2021/2022 pour la première fois depuis la création du secteur professionnel ; Dix clubs affichent un résultat net bénéficiaire cumulé de 11,4 M€. Les autres clubs, déficitaires, affichent une étendue de résultat net de -1 M€ à -5 M€.

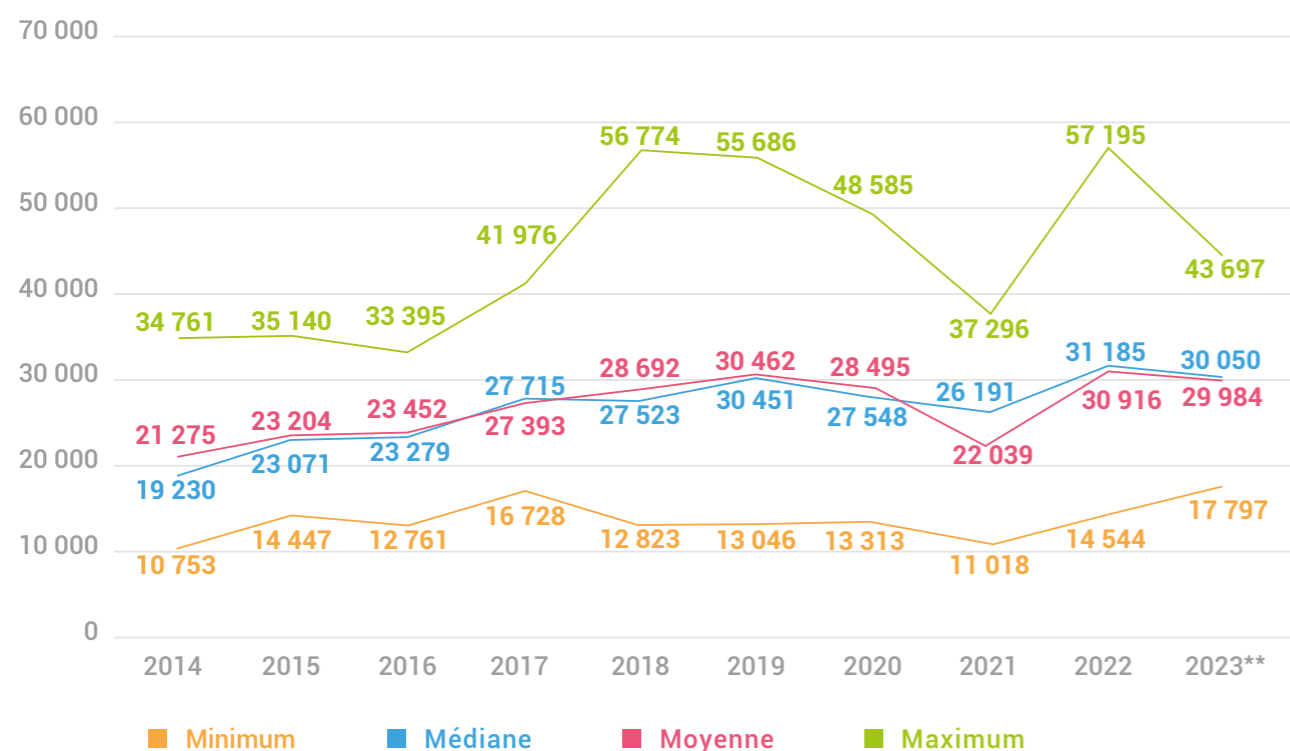
## BUDGETS\* - Saison 2021/2022 en milliers d'€



\* Budgets classés par la plus grande masse entre les produits et les charges

Le budget moyen progresse de 6,1 M€ (+25 %) sur cette saison de relance économique. Huit clubs affichent des budgets supérieurs à 30 M€, contre trois sur la saison 2020/2021. Le budget minimum progresse lui aussi de 3,5 M€. La progression des budgets pour tous les clubs se retrouve dans la valeur de la médiane, qui passe de 26 M€ à 31 M€ (+19 %).

## EVOLUTION DES BUDGETS\* SUR DIX SAISONS - en milliers d'€



\* Budgets classés par la plus grande masse entre les produits et les charges au 30/06 de chaque saison

\*\* Budgets prévisionnels saison 2022/2023 hors phases finales

Pour rappel, les valeurs maximales des saisons 2017/2018 à 2019/2020 étaient générées par un seul et même club au modèle atypique ; ce club a de nouveau réalisé des opérations exceptionnelles entraînant une valeur maximale exceptionnelle sur la saison 2021/2022.

In fine, après deux saisons marquées par la crise sanitaire, les budgets des clubs continuent de progresser pour retrouver voire dépasser leurs niveaux d'avant-Covid.



## BILAN CUMULÉ TOP 14 - Synthèse en milliers d'€

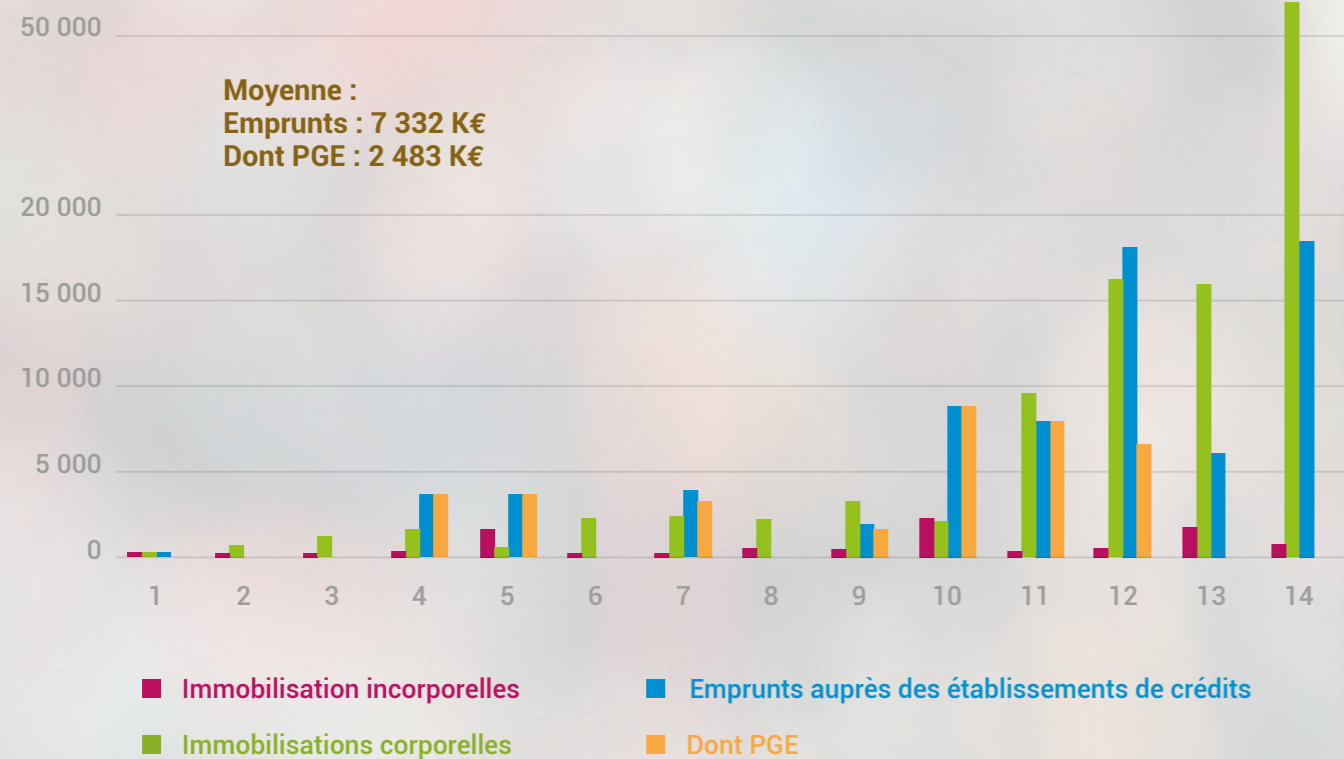
	18/19	19/20	20/21	21/22
<b>Capitaux propres retraités et résultat</b>	<b>54 418</b>	<b>64 700</b>	<b>68 741</b>	<b>94 754</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>5 174</b>	<b>13 802</b>	<b>8 721</b>	<b>12 082</b>
Emprunts auprès des établissements de crédits	37 873	57 622	86 829	76 235
Comptes courants d'associés et dettes financières	21 344	31 653	25 798	26 600
Fournisseurs et comptes rattachés	38 741	27 787	28 421	48 256
Dettes fiscales et sociales	42 378	39 262	59 583	55 526
Autres dettes	13 671	25 118	45 972	22 257
Produits constatés d'avance	10 861	5 678	2 405	12 085
<b>Dettes à long terme</b>	<b>43 332</b>	<b>44 527</b>	<b>91 032</b>	<b>72 113</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>121 540</b>	<b>142 597</b>	<b>157 977</b>	<b>168 844</b>
<b>Total actif / passif (*)</b>	<b>224 464</b>	<b>265 626</b>	<b>326 471</b>	<b>347 793</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>102 445</b>	<b>118 956</b>	<b>132 389</b>	<b>125 971</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>122 018</b>	<b>146 666</b>	<b>194 081</b>	<b>221 821</b>
Dont stocks	1 454	1 855	1 689	4 616
Dont créances clients, avances et acomptes	51 320	37 218	41 539	64 928
Dont autres créances	36 732	50 890	76 204	44 568
Dont disponibilités et VMP	24 404	52 740	70 213	103 317
Dont charges constatées d'avance	8 102	3 959	4 438	4 393
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>-25 386</b>	<b>-50 530</b>	<b>-35 796</b>	<b>-54 955</b>
<b>Capacité d'auto-financement</b>	<b>-29 490</b>	<b>-10 521</b>	<b>-34 188</b>	<b>5 608</b>

La progression des capitaux propres retraités des clubs de TOP 14 permet de constater une progression du total actif/passif, qui passe de 326 M€ au 30 juin 2021 à 348 M€ au 30 juin 2022, soit une progression de 22 M€ (+7 %).

La trésorerie des clubs demeure élevée et progresse même sur un an, au-delà des 100 M€ au 30 juin 2022, et cela malgré le remboursement partiel des emprunts, notamment des PGE, pour plus de 10 M€ sur la saison 2021/2022.

Les investissements à long terme en actif immobilisé ont fortement augmenté durant la période Covid par le souci d'améliorer l'accueil et de développer les structures avec parfois par effet d'opportunité des travaux dans les stades qui ont pu voir leur calendrier s'accélérer.

## IMMOBILISATIONS ET EMPRUNTS (DONT PGE) PAR SOCIÉTÉ SPORTIVE - Saison 2021/2022 en milliers d'€



Plus de la moitié des clubs de la division ont eu recours au PGE.

Pour moitié de ces clubs, les PGE ne représentent qu'une partie de l'endettement, le reste servant à financer les investissements immobiliers et mobiliers, alors que pour l'autre moitié, les PGE représentent la quasi-totalité de l'endettement bancaire.





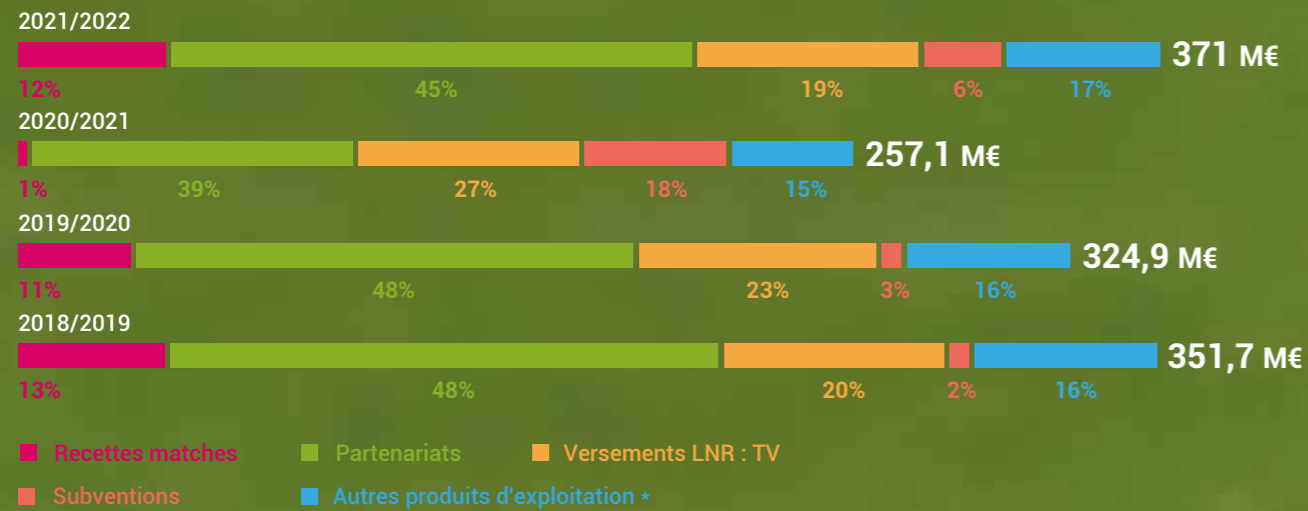


# 2.2

## LES PRODUITS D'EXPLOITATION

## ÉVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cumul en millions d'€ et en %



(\*) Ventes de marchandises + Autres produits + Transferts de charges

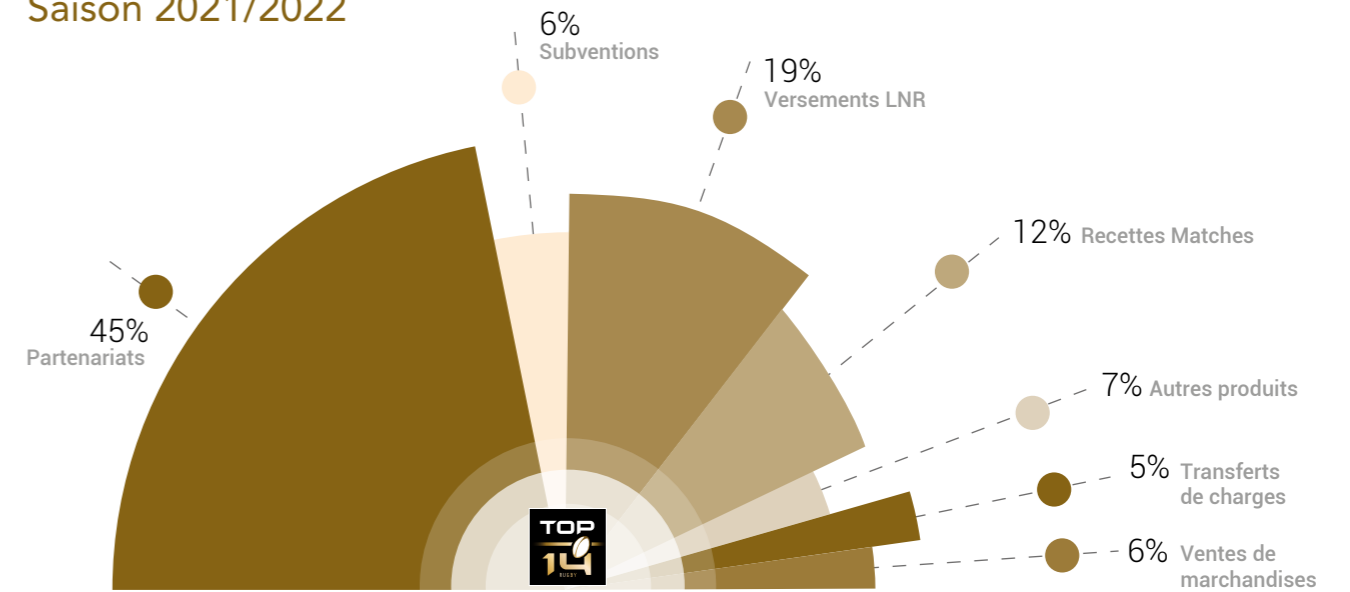
La relance économique de l'activité des clubs de TOP 14 aboutit principalement à la progression des produits de partenariats (+67 M€), de recettes de matches (+43 M€) et des ventes de marchandises (+13 M€), repositionnant chaque type de ressources à un niveau d'avant crise en pourcentage du budget.

A l'inverse, les subventions reculent de -22 M€ (-50 %) par rapport à la saison 2020/2021 tout en restant supérieures de 15 M€ au montant précédant la crise sanitaire du fait de reliquats d'aides perçues sur la saison.

Les « Versements LNR » progressent légèrement sur la saison 2021/2022 avec 71,7 M€ (+3 %) et ce malgré le démarrage du remboursement du PGE souscrit en 2019/2020 pour maintenir la distribution lors de la saison d'arrêt des championnats.

## DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Saison 2021/2022

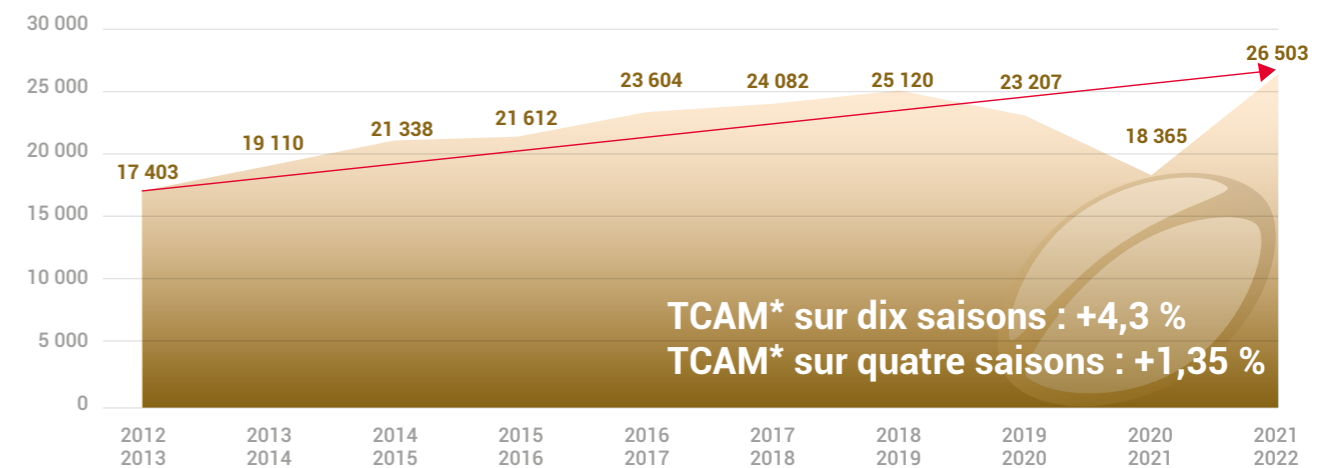


La répartition des produits d'exploitation sur la saison 2021/2022 tend à retrouver une répartition historique :

- Les recettes de matches se positionnent au-dessus des 10 %
- Les partenariats approchent les 48 % d'avant COVID
- Les « Versements LNR » pèsent à nouveau près de 20 % du budget d'exploitation des clubs
- Les subventions restent à un niveau supérieur pour les raisons évoquées précédemment.

## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN PAR CLUB

Produits d'exploitation en milliers d'€



\* TCAM = Taux de croissance annuel moyen

En 2021/2022, le chiffre d'affaires retrouve un niveau proche de la saison 2017/2018 si on neutralise le reliquat d'aide porté en subvention qui disparaîtra dès la saison 2022/2023.

## DÉCOMPOSITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Par club en milliers d'€



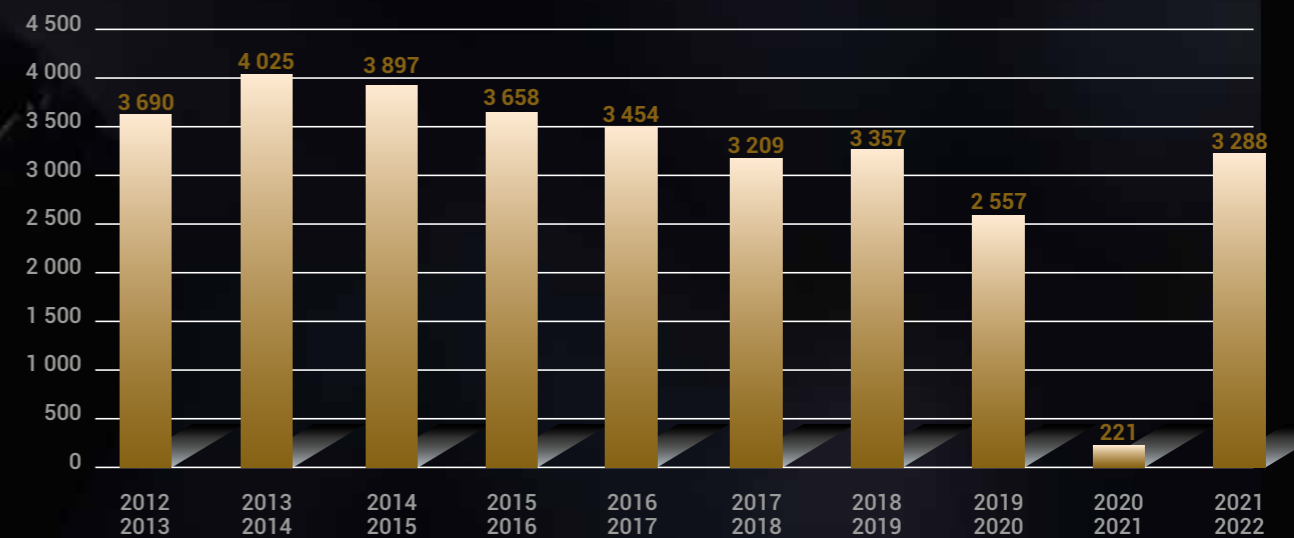
\* Ventes de marchandises + Autres produits + Transferts de charges

Il est relevé :

- L'importance de la solidarité dans la répartition des « Versements LNR » pour les plus petits budgets,
- La forte disparité du poste « Partenariats » au sein de la division,
- Un poste « Autres produits » qui héberge de nouvelles sources de revenus pour quelques clubs.

## ÉVOLUTION DES RECETTES MATCHES

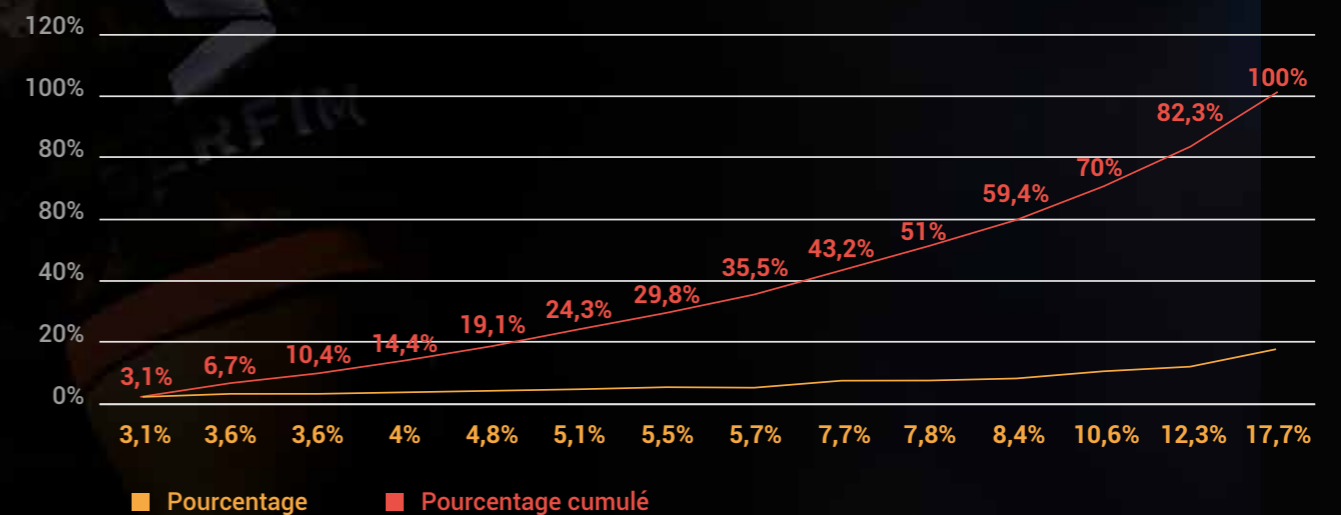
Billetterie + abonnements hors VIP, moyenne par club en milliers d'€



La fréquentation des stades, de nouveau sans mesures restrictives sauf pour la période de janvier 2022, a permis aux clubs de retrouver un haut niveau de ressources de billetterie (46 M€ au global). Toutefois, l'étendue de ce poste va de 1,7 M€ à 7,5 M€. La valeur médiane affiche d'ailleurs 2,5 M€.

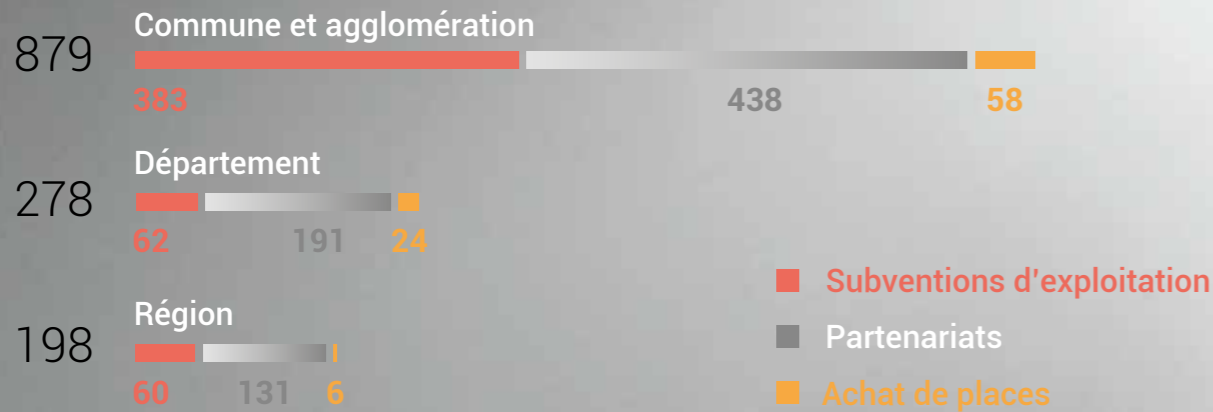
## RÉPARTITION DES RECETTES BILLETTERIE DU TOP 14

En pourcentage du total 2021/2022



Cinq clubs captent à eux seuls plus de recettes de billetterie que les neuf autres (respectivement 26 M€ contre 20 M€).

## DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2021/2022 - Moyenne par club en milliers d'€



Le soutien moyen des collectivités locales ressort en légère hausse de +102 K€ sur la saison 2021/2022, portant ainsi leur soutien à 1,4 M€.

Les données individuelles varient de 0,9 M€ à 6,6 M€, soit un facteur 7 entre les extrêmes. Cette différence s'accroît par rapport à la saison 2020/2021, où ce multiple n'était que de 4.

Il est constaté logiquement une hausse des achats de place des collectivités (+51 K€) et des partenariats publics (+192 K€) au détriment des subventions (-143 K€).

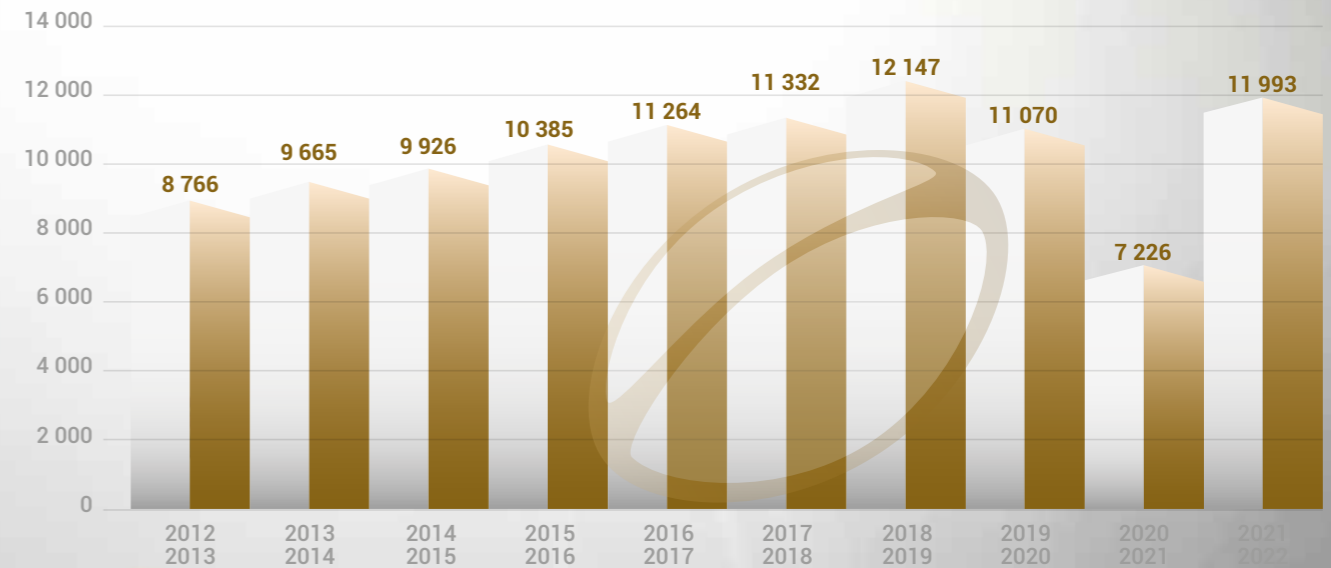
Sur la saison 2021/2022, 76 % des subventions sont apportées par les communes et agglomérations, contre 79 % sur la saison 2020/2021.

Le poste « autres subventions », absent du graphique ci-dessus, affiche un soutien additionnel des pouvoirs publics de près de 16 M€ sur la saison 2021/2022. Cette enveloppe comprend des aides liées à la crise sanitaire, et notamment plusieurs fonds de soutien au sport professionnel pour le deuxième semestre de la saison 2021/2021.

Sa répartition est toutefois très hétérogène, seulement six clubs affichent la perception de ce dispositif, pour une valeur moyenne de 2,6 M€, et des montants individuels allant de 1 M€ à 3,4 M€.

Si économiquement ce rattachement comptable à la saison 2021/2022 est discutable, la comptabilisation de ces produits sur la saison 2020/2021 n'était pas certain compte tenu des incertitudes pesant sur leur caractère définitif et le principe comptable de prudence a donc prévalu.

## ÉVOLUTION DU PARTENARIAT - Moyenne par club en milliers d'€



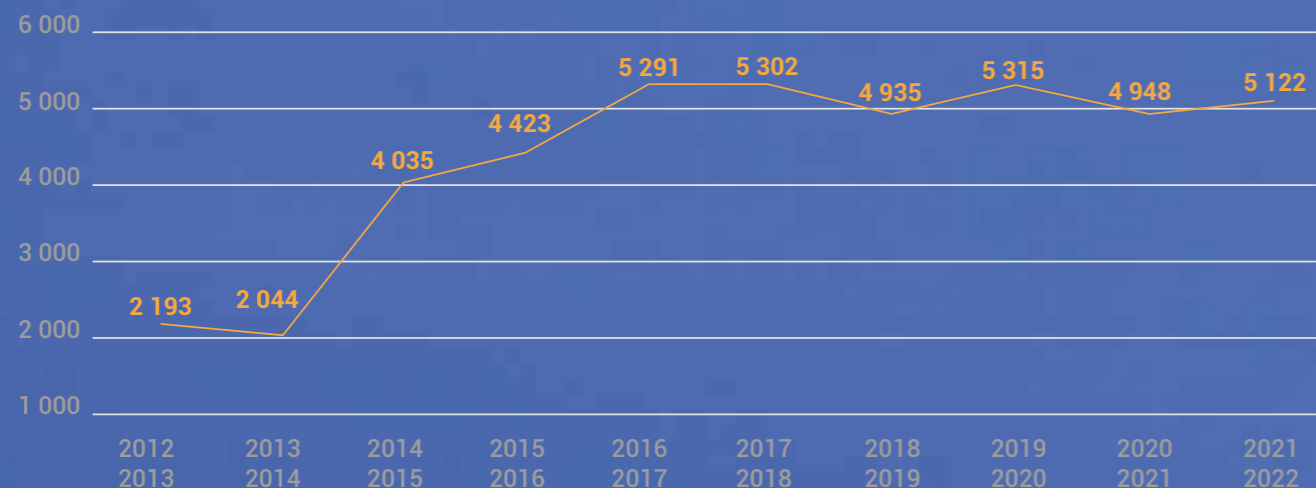
La reprise de l'activité permet aux clubs de TOP 14 de retrouver un niveau moyen de partenariats d'avant Covid, autour des 12 M€.

Toutefois, il subsiste une forte disparité au sein du championnat dans sa répartition ; L'étendue est de 13 M€ et six clubs affichent un niveau de partenariats supérieur à 13 M€.



## ÉVOLUTION DES VERSEMENTS DE LA LNR

Moyenne par club en milliers d'€

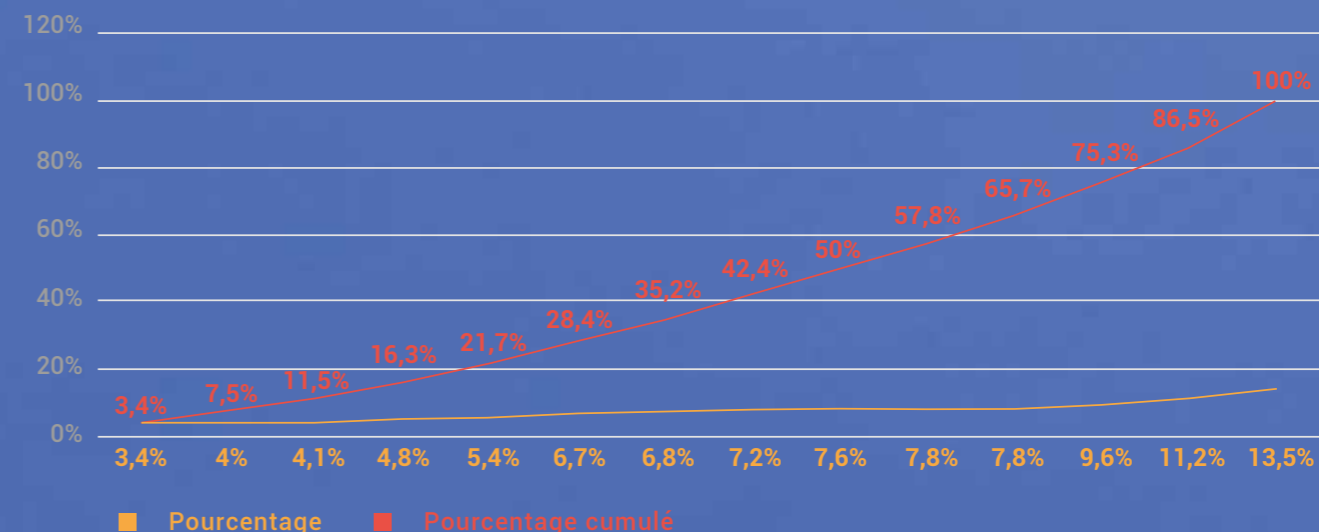


Les « Versements LNR » progressent de 2,3 M€ sur la saison 2021/2022. Ces derniers pèsent en moyenne 5,1 M€ par club.

L'étendue des « Versements LNR » s'accroît une nouvelle fois sur cette saison puisqu'elle passe de 2,7 M€ sur la saison 2020/2021 à 3,1 M€, même si un seul club a comptabilisé moins de 4 M€ contre trois la saison précédente.

## RÉPARTITION DES PRODUITS EN POURCENTAGE

DU TOTAL 2021/2022



Ce graphique indique par club le pourcentage de recettes capté par chacun d'entre eux par rapport au montant cumulé de la division ; Ainsi, les trois clubs les plus faiblement « dotés » captent 11,5 % des produits de la division (contre 12,7 % sur la saison 2020/2021) alors que les trois plus élevés affichent 34,3 % (contre 33 % sur la saison 2020/2021).



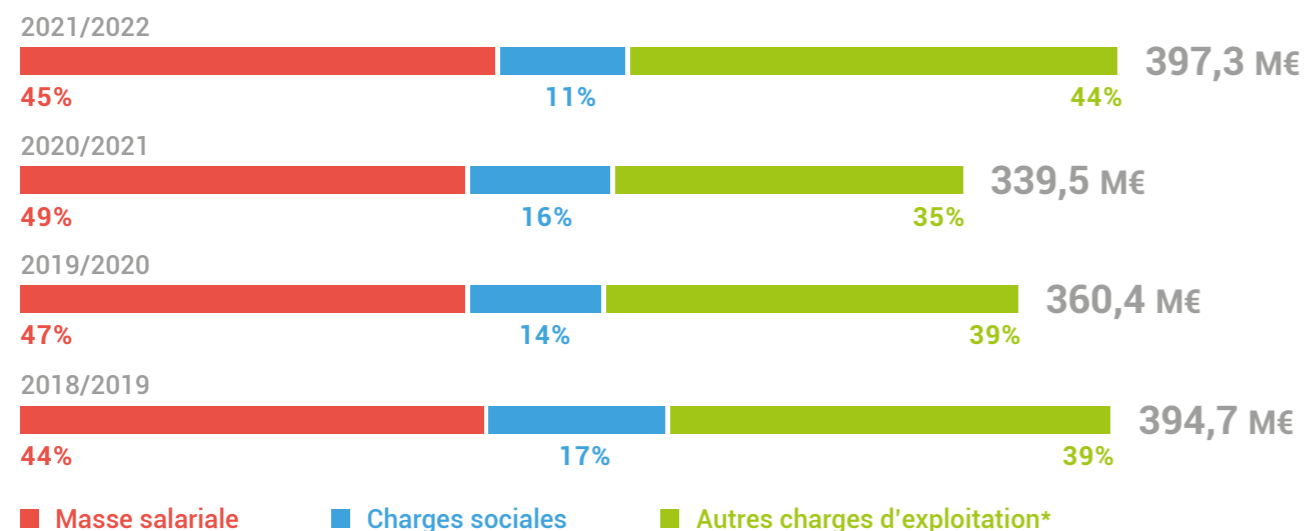


# 2.3

## LES CHARGES D'EXPLOITATION

## ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

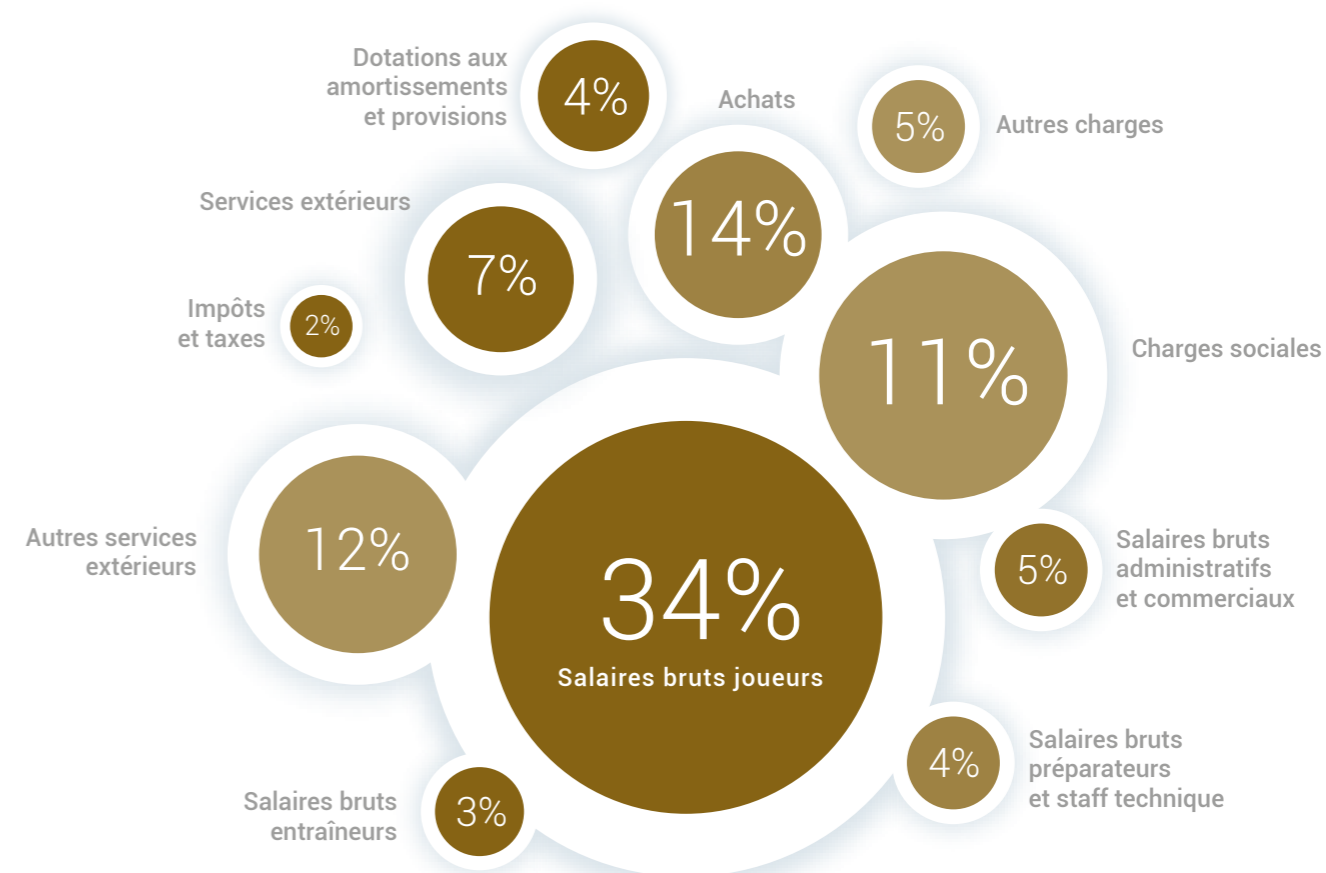
Cumul en millions d'€ et en %



\* Achats + services extérieurs + autres services extérieurs + Impôts et taxes + Dotations aux amortissements et provisions + autres charges

## DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Saison 2021/2022



La reprise de l'activité se ressent également dans les charges engagées par les clubs qui ressortent en légère progression de +4 % par rapport aux consommations de la saison 2018/2019.

La masse salariale globale de la division ressort en hausse de +12 M€ (+7 %) par rapport à la saison 2020/2021, encore impactée par les mesures de restriction de jauges et de huis-clos. Son niveau en valeur revient quasiment à celui d'avant Covid, avec une progression de 2 % par rapport à l'exercice 2018/2019.

Enfin, les charges sociales des clubs de TOP 14 ressortent en nette diminution de -8,8 M€ (-16 %) par rapport à la saison 2020/2021 ; Plusieurs clubs ont bénéficié du déplafonnement des exonérations de charges sociales a posteriori, et ont ainsi pu bénéficier d'aides additionnelles pour près de 20 M€.

La répartition des charges par nature tend à retrouver une répartition « historique », seul le niveau des charges sociales reste encore inférieur à son niveau normal, compte tenu des exonérations complémentaires dont a bénéficié le sport professionnel.

## QUELQUES DÉTAILS DE POSTES DE CHARGES

Moyenne en milliers d'€

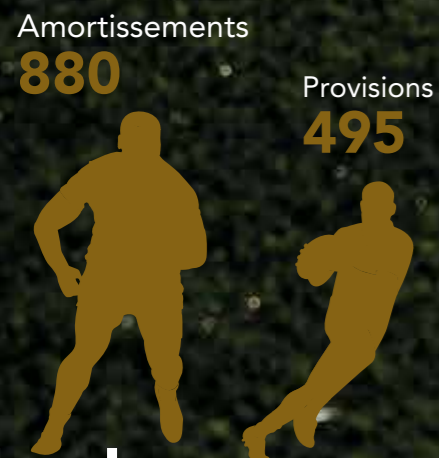
### Achats



### Services extérieurs et assimilés

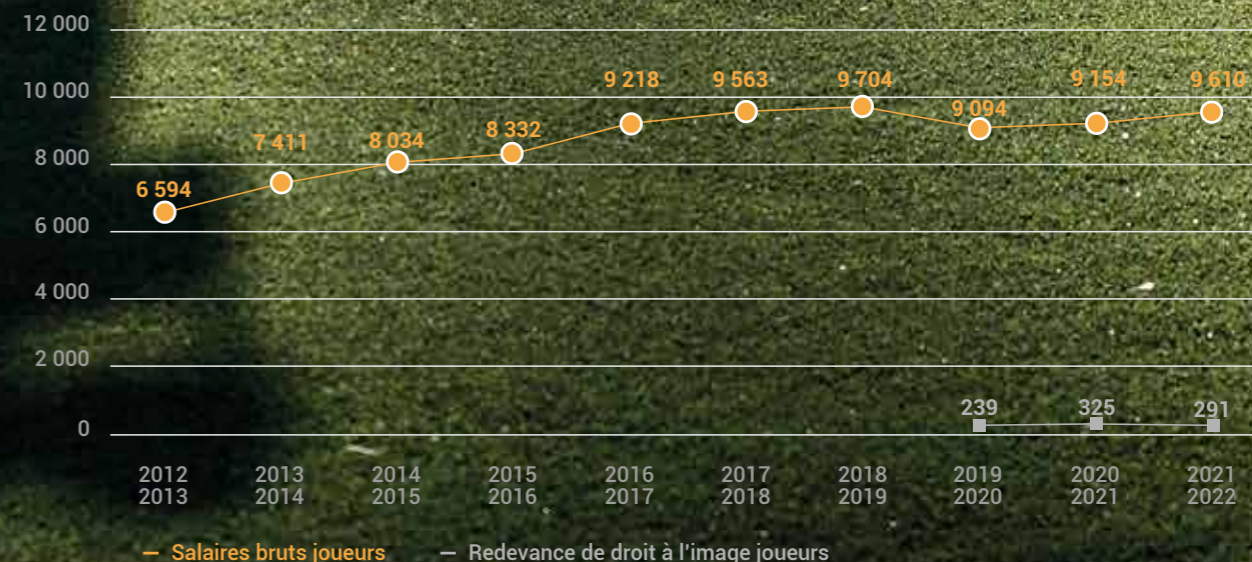


### Dotations



## ÉVOLUTION DU NIVEAU DE RÉTRIBUTION « JOUEURS »

Moyenne par club en milliers d'€



Le niveau moyen de « rétribution joueurs » ressort en augmentation de +422 K€ (redevances incluses), soit +4,5 %.

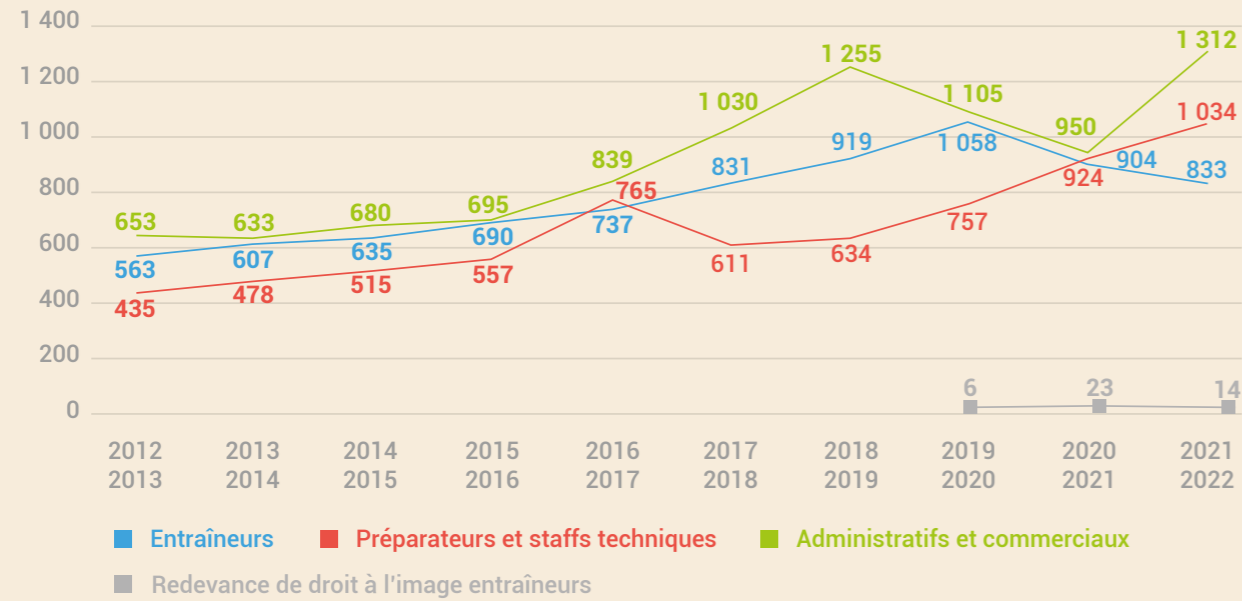
Les variations individuelles des clubs sont disparates puisque cinq clubs ont vu leur « rétribution joueurs » diminuer entre la saison 2020/2021 et 2021/2022 (-2,9 M€ au global, soit 7 % de baisse moyenne), tandis que les autres clubs, accédants compris, ont tous vus leur « rétribution joueurs » progresser en 2021/2022 (+10 M€ au cumul) avec une moyenne de 13 % de hausse pour ceux déjà présents sur la saison 2020/2021.

Cinq clubs affichent une « rétribution joueurs » supérieure à 11 M€ contre quatre sur la saison 2020/2021 ; A contrario, un seul club indique une « rétribution joueurs » inférieure à 6 M€, contre trois la saison précédente. Les huit autres clubs présentent une « rétribution joueurs » moyenne de 9,2 M€.

La redevance d'image reste marginale et présente par ailleurs une distribution hétérogène.



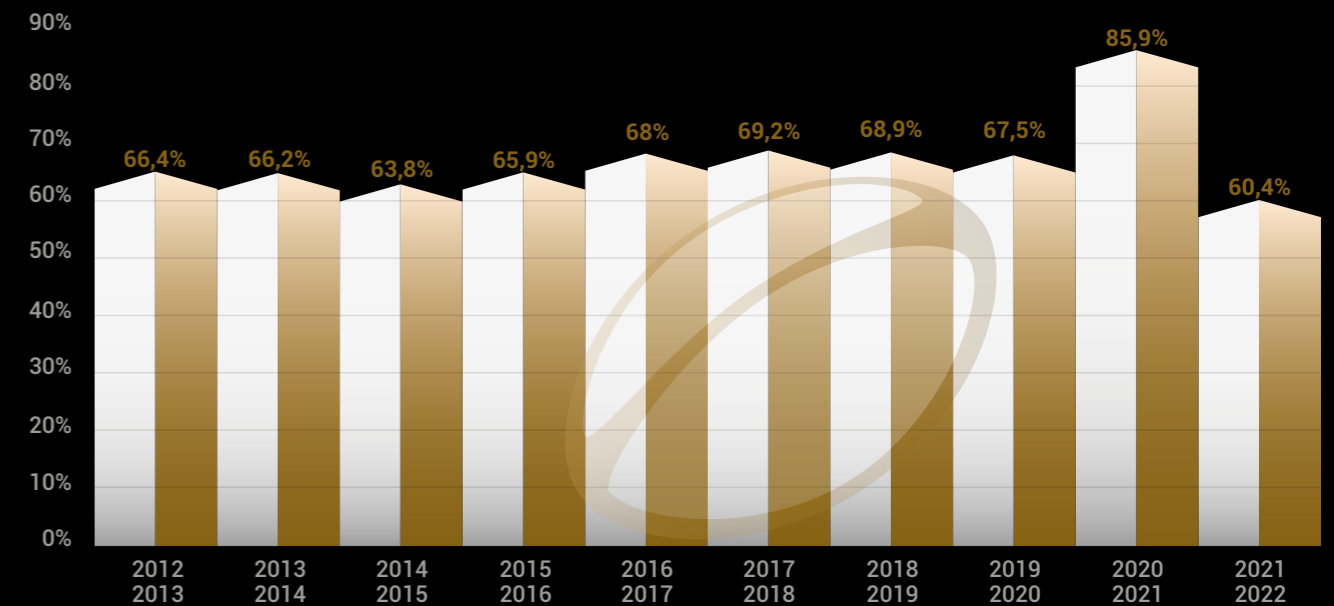
## ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE BRUTE « AUTRES PERSONNELS » - Moyenne par club en milliers d'€



La baisse constatée sur la masse salariale des entraîneurs s'explique par l'impact promu-relégués et la forte baisse constatée sur un autre club de la division. Chez les onze autres clubs, la tendance est plutôt à une progression moyenne de +9 %.

La reprise des activités justifie la hausse constatée sur le collège « administratif et commerciaux », qui dépasse même un niveau d'avant-Covid et reste un signal du renforcement des équipes administratives et commerciales des clubs engagés avant la crise.

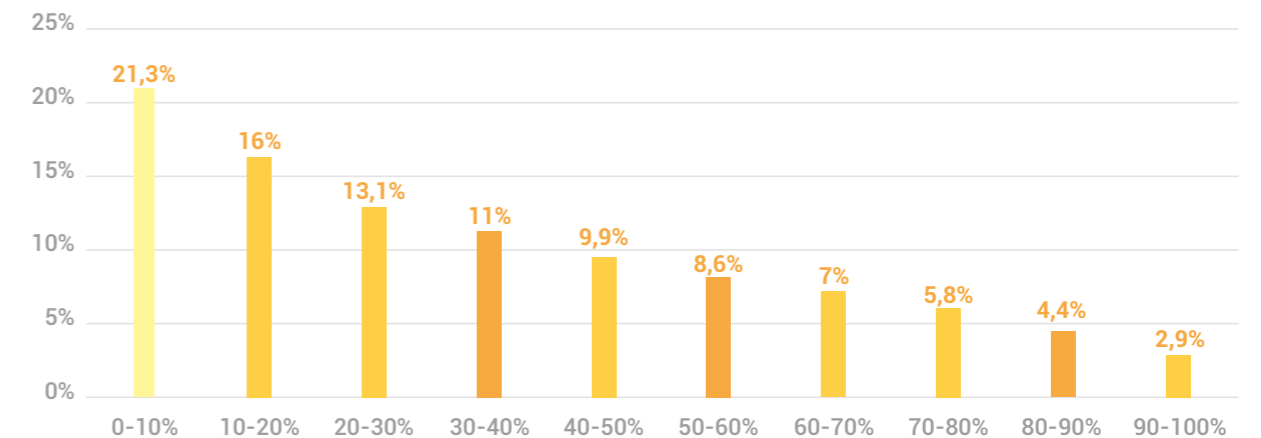
## ÉVOLUTION DU RATIO : MASSE SALARIALE CHARGÉE / PRODUITS D'EXPLOITATION - En %



La reprise de l'activité, l'augmentation des produits d'exploitation gonflés par le reliquat d'aides liées à la Covid-19 et les exonérations complémentaires de charges sociales conduisent à un affichage historiquement bas du ratio et par voie de conséquence à la réduction du niveau de déficit.



## RATIO SALAIRE JOUEURS / MASSE SALARIALE JOUEURS TOP 14 Saison 2021/2022 pourcentage cumulé des salaires « joueurs » par décile\* au 30/09/2021

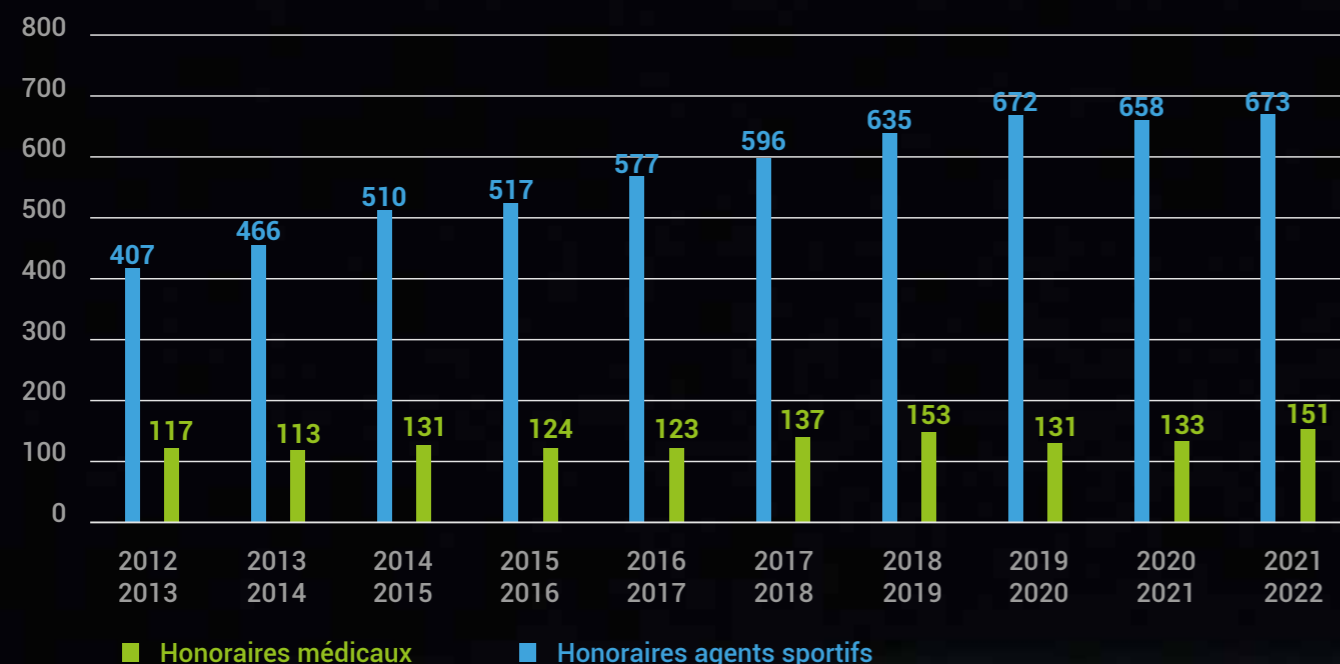


\* Classement des salaires des plus élevés aux plus faibles

Il est constaté un statu quo dans la répartition de la masse salariale joueurs entre les clubs par rapport à la saison précédente.

## ÉVOLUTION DES HONORAIRES D'AGENTS SPORTIFS ET MÉDICAUX

Moyenne par club en milliers d'€

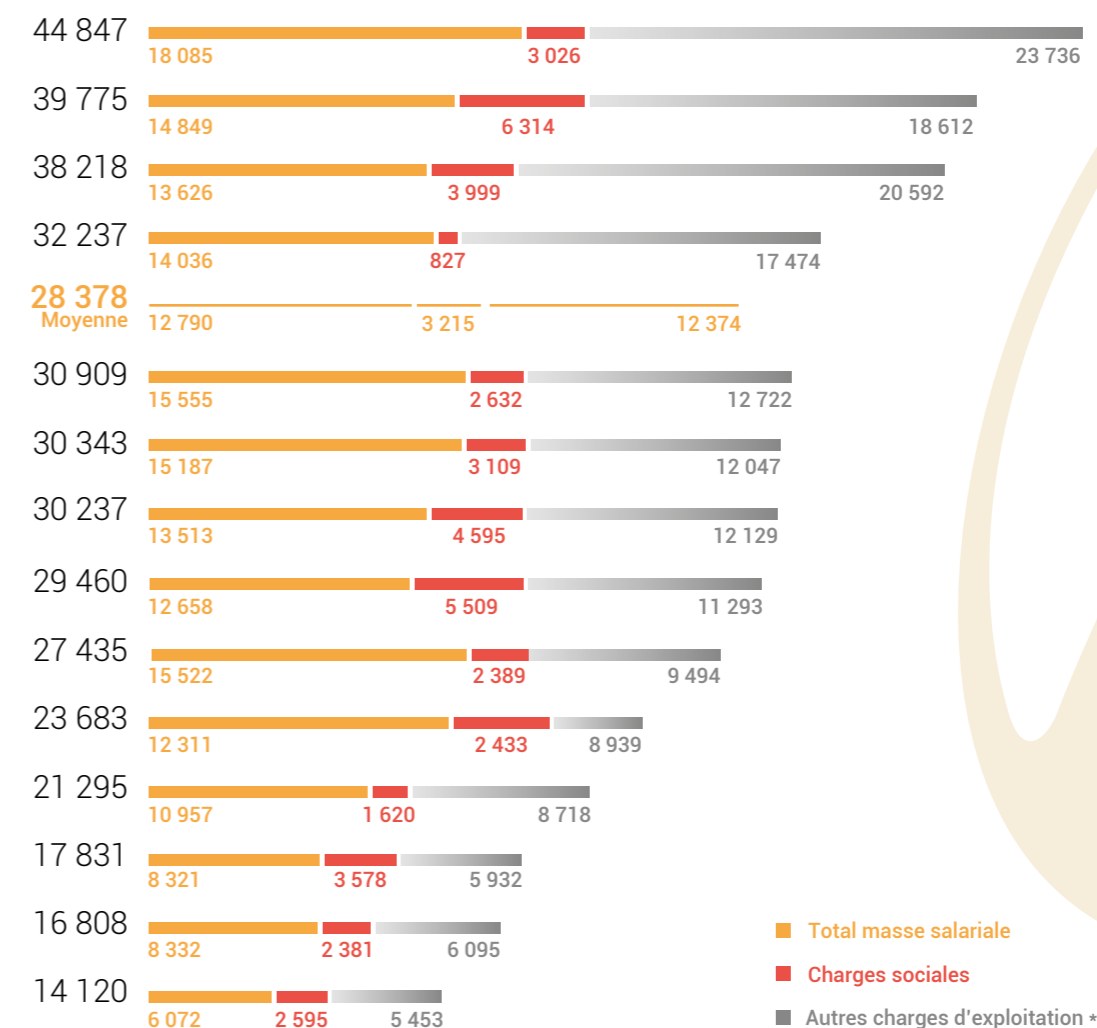


Les honoraires sont en légère progression :  
+2 % pour les honoraires d'agents sportifs  
et +1 % pour les honoraires médicaux.



## DÉCOMPOSITION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Saison 2021/2022 par club en milliers d'€



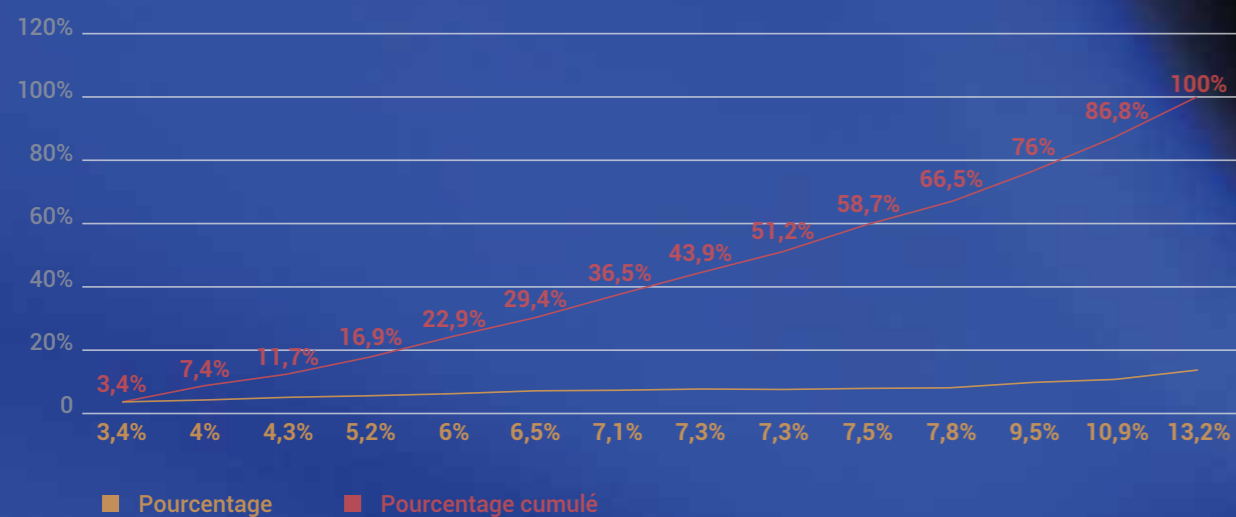
\* Achats + services extérieurs + autres services extérieurs + Impôts et taxes + Dotations aux amortissements et provisions + autres charges

Ce graphique fait ressortir :

- Une disparité importante sur le niveau de masse salariale (toutes catégories d'emplois confondues) qui varie quasiment du simple au triple, et notamment sur celle consacrée aux joueurs ;
- Le taux de charges sociales est également très disparate, les clubs aux budgets les plus élevés ayant bénéficié du dé plafonnement des exonérations de charges sociales ;

- Au niveau des autres charges d'exploitation, les écarts s'expliquent par les disparités rencontrées au niveau des produits ; En effet, un poste « partenariat » élevé entraîne des coûts de réceptif, de communication, de publicité plus importants. L'externalisation de certaines activités (régies, boutique, nouvelles activités, ...) peuvent également expliquer quelques disparités au niveau des services extérieurs.

## RÉPARTITION DES CHARGES EN POURCENTAGE du total 2021/2022



A l'instar du constat effectué sur les produits, trois clubs aux plus gros budgets consomment à eux seuls 33,5 % des charges de la division, contre 30 % sur la saison 2020/2021 ; A l'inverse, les trois clubs qui en consomment le moins cumulent 11,7 % des charges, contre 11,3 % la saison précédente.

Le taux moyen de consommation reste stable à 7,1 %.

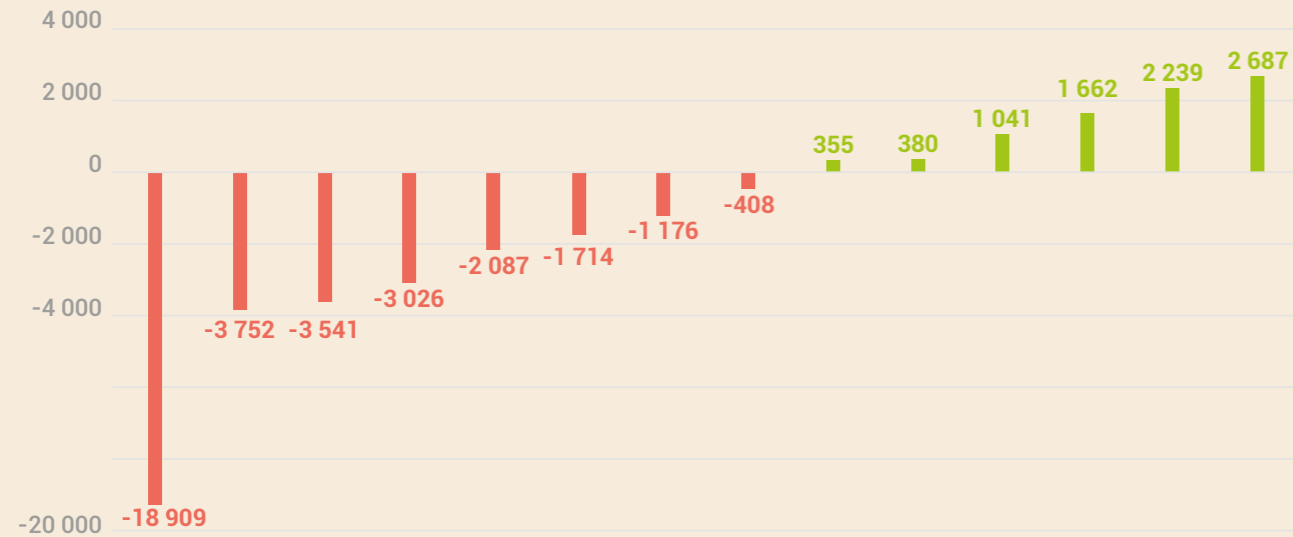


2.4

LES RÉSULTATS

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION DES CLUBS

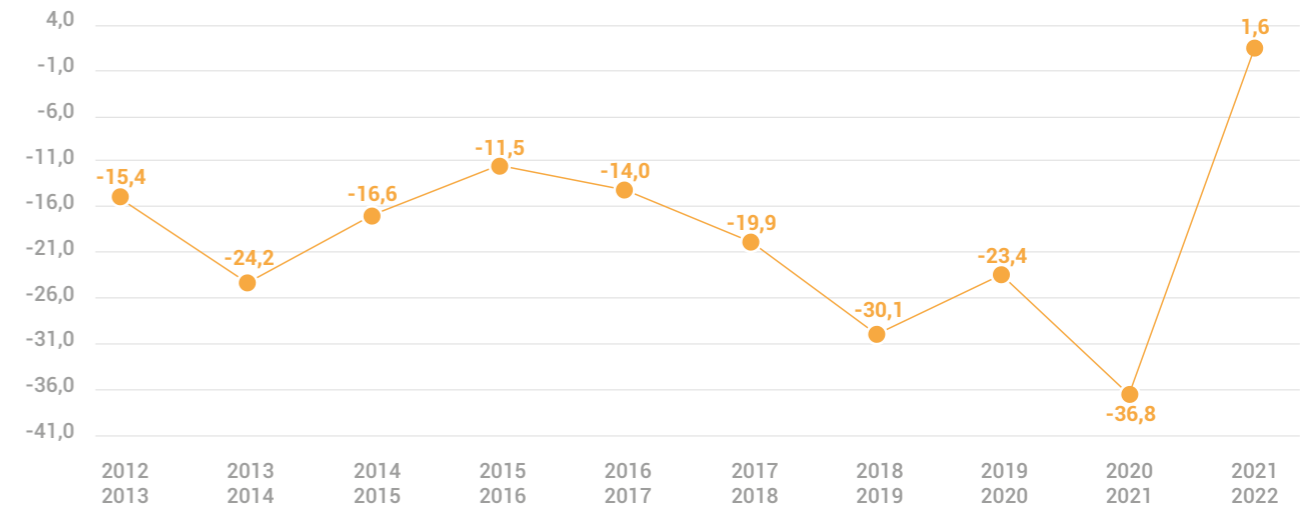
Saison 2021/2022 en milliers d'€



Le club au plus gros déficit d'exploitation reste le même que sur la saison 2020/2021. Par son modèle économique, il affiche des déficits d'exploitation importants, financés par son actionnaire principal au niveau du résultat exceptionnel.

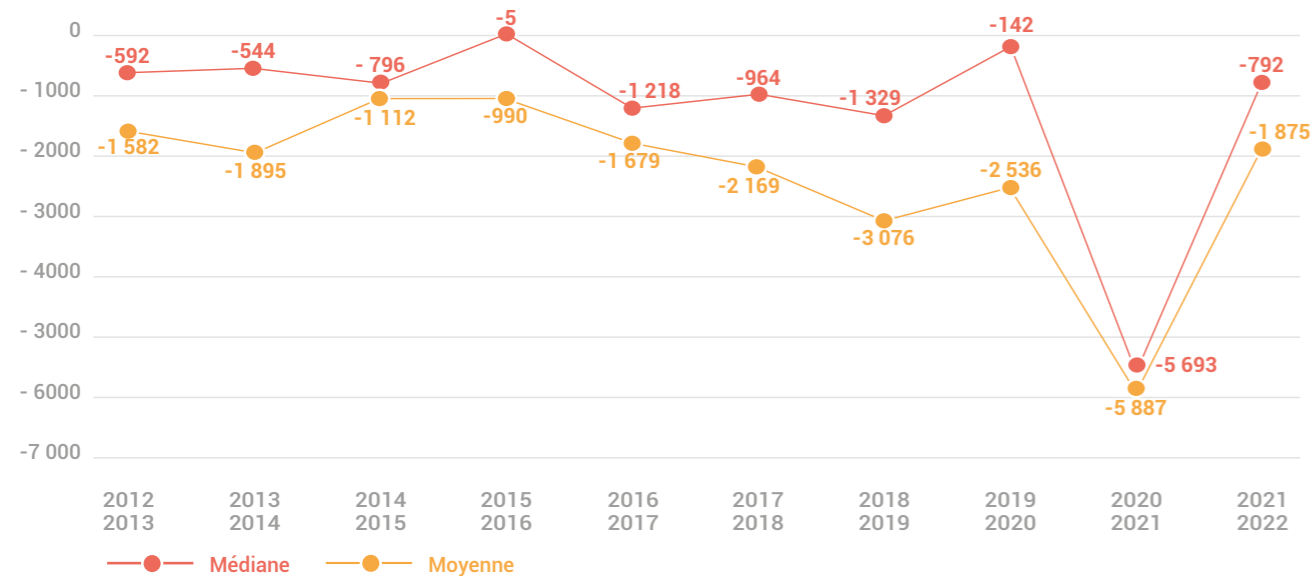
Un seul club voit son résultat d'exploitation se dégrader entre la saison 2020/2021 et la saison 2021/2022, pour seulement -382 K€ ; Tous les autres clubs, y compris le duo de promus-relégués, voient leurs résultats d'exploitation s'améliorer sur la saison 2021/2022, pour plus de 4 M€ par clubs en moyenne.

## ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET CUMULÉ - En millions d'€



Le résultat net de la division ressort positif de +1,6 M€, à un niveau record puisque le TOP 14 affichait systématiquement une perte cumulée depuis sa création. La perte d'exploitation, finalement disparate entre les clubs, a donc été absorbée par la réalisation de produits exceptionnels.

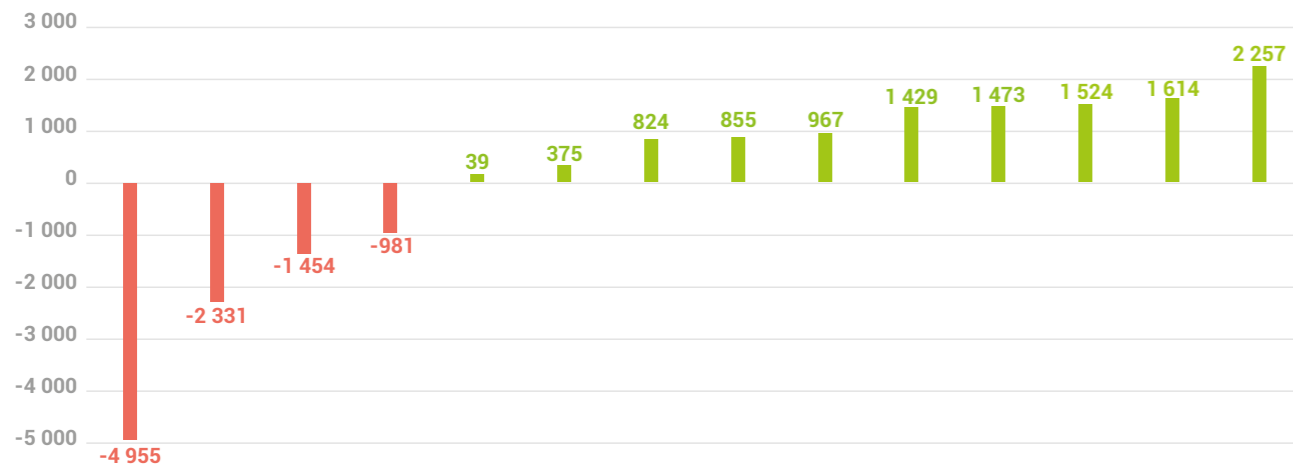
## ÉVOLUTION EN MOYENNE ET MÉDIANE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR DIX SAISONS - En milliers d'€



Si l'on exclut le club signalé comme étant en écart de l'analyse, le déficit d'exploitation moyen de la division sur la saison 2021/2022 ressort en léger déficit à hauteur de -0.6 M€ contre -4,7 M€ sur la saison 2020/2021 et -26.5 M€ sur la saison 2018/2019. Le déficit médian revient au niveau d'avant crise et demeure toujours assez nettement en dessous de l'équilibre.



## RÉSULTAT NET PAR CLUB - Saison 2021/2022 en milliers d'€



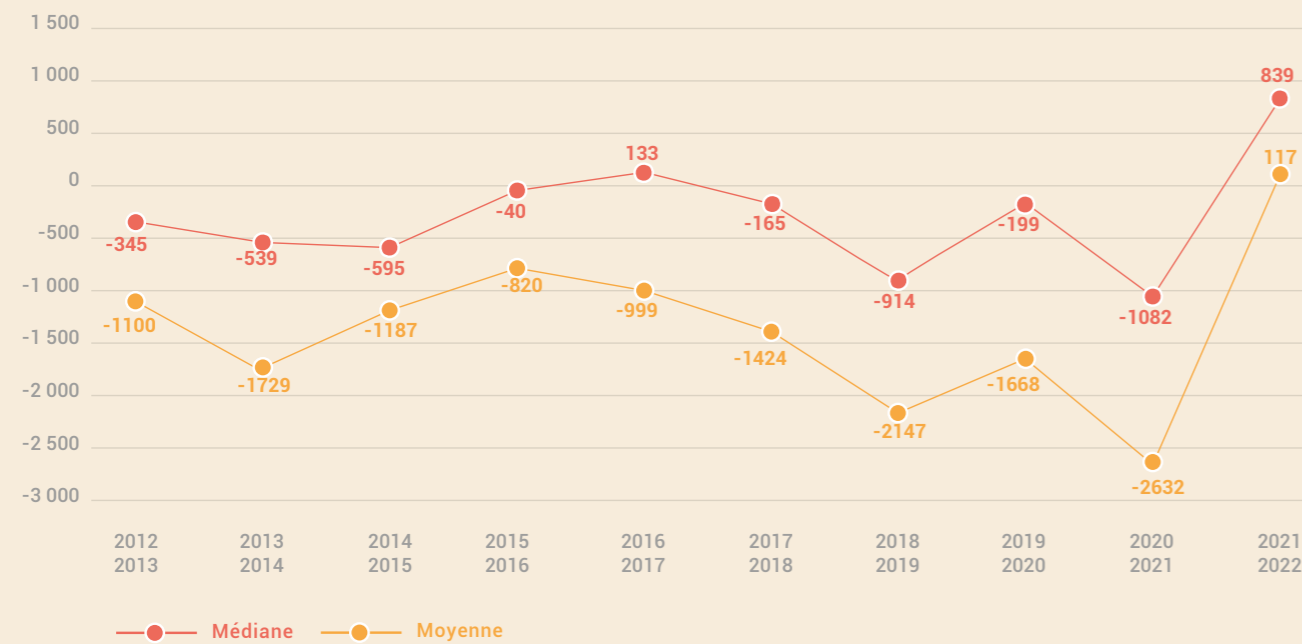
Pour les huit clubs affichant un déficit d'exploitation, quatre ont pu bénéficier de produits exceptionnels suffisants pour afficher un résultat net positif ; Les quatre autres clubs constituent le groupe de clubs affichant un déficit net pour un cumul de 9,7 M€.

Seul le duo promu-relégués et un troisième club de la division voient leurs résultats nets se dégrader entre la saison 2020/2021 et la saison 2021/2022. Tous les autres clubs affichent une amélioration moyenne de 3,6 M€. Le club au plus fort déficit n'est pas celui qui a généré le résultat d'exploitation le plus négatif ; Celui-ci affiche même un résultat net positif sur la saison 2021/2022.



## ÉVOLUTION DU RÉSULTATS NET SUR 10 SAISONS

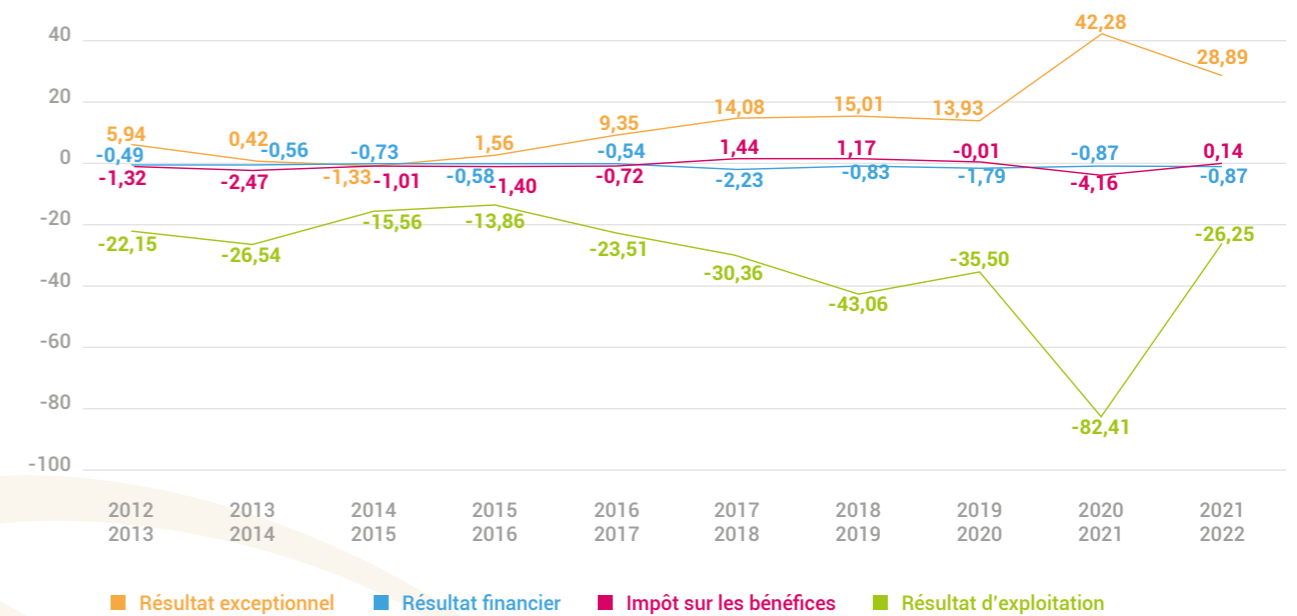
En milliers d'€



La reprise de l'activité cumulée à la perception de reliquats d'aides publiques liées à la crise sanitaire permet aux clubs de TOP 14 d'afficher une situation historique et exceptionnelle en terme de résultat net, avec :

- un résultat net moyen et médian légèrement positif,
- la moitié des clubs de la division qui affiche un résultat net supérieur à 839 K€,
- dix clubs in boni sur la saison 2021/2022 pour un cumul de résultat net de l'ordre de +11,4 M€.

## DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT NET CUMULÉ - En millions d'€



Le résultat exceptionnel constaté sur la saison 2021/2022 est généré à 97 % par seulement trois clubs, dont celui au plus gros déficit d'exploitation.

Il n'est donc significatif que pour ces trois clubs, les onze autres clubs se partageant moins d'1 M€ de résultat exceptionnel positif.

Ces financements s'expliquent par le fort soutien des actionnaires majoritaires pour deux clubs, et par la réalisation d'opérations immobilières pour le troisième.



2.5

**LES CAPITAUX  
PROPRES RETRAITÉS**

## SITUATION NETTE RETRAITÉE DES CLUBS - En milliers d'€



La moyenne des situations nettes retraitées ressort en nette hausse de +2 M€ au 30 juin 2022, soit +43 %.

L'impact « promus-relégués » est une variation négative pour près de 2,7 M€.

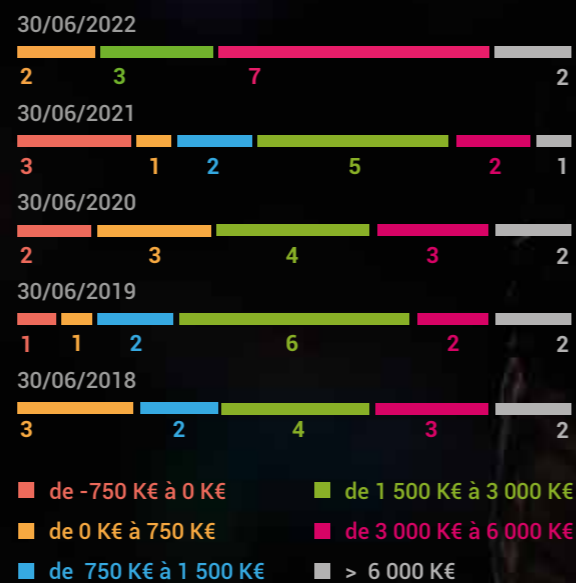
La progression de la valeur médiane montre une tendance collective marquée par l'amélioration de la situation nette retraitée des clubs de TOP 14 au 30 juin 2022.

## RÉPARTITION DES CLUBS EN FONCTION DE LEUR SITUATION NETTE RETRAITÉE

Aucun club de la division n'affiche de situation nette retraitée négative au 30/06/2022, inversant une tendance croissante constatée depuis trois saisons.

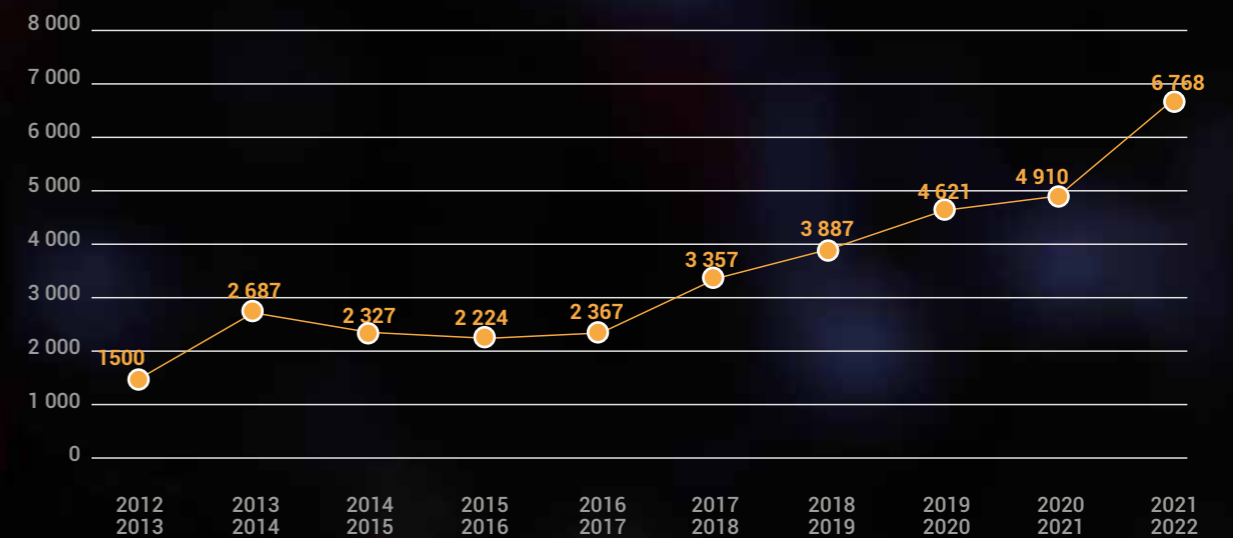
Il est observé une consolidation de la division avec plus de la moitié des clubs affichant une situation nette retraitée supérieure à 3 M€, démontrant une nouvelle fois la solidité financière de leur actionariat. L'obligation de présenter une situation nette retraitée positive ainsi qu'un fonds de réserve réglementaire a minima de 15 % du niveau de « rétribution joueurs » joue également son rôle (cf. infra « Missions de l'A2R »).

Les clubs ont pu finalement traverser la crise sanitaire à l'aide du soutien de leurs partenaires et de ceux de la LNR, de leur public et des différents dispositifs d'aides mis en place par l'Etat, plus particulièrement pour ceux accueillant un public nombreux au stade.



## ÉVOLUTION DE LA SITUATION NETTE RETRAITÉE

Moyenne par club en milliers d'€



Un des clubs de la division continue de disposer d'une situation nette retraitée supérieure à 50 M€ ; En neutralisant cette valeur maximale, la situation nette retraitée moyenne de la division s'élèverait à 3,4 M€ contre 1,6 M€ au 30 juin 2021 sur ce périmètre réduit, soit une nette progression freinée par l'impact « promus-relégués ».

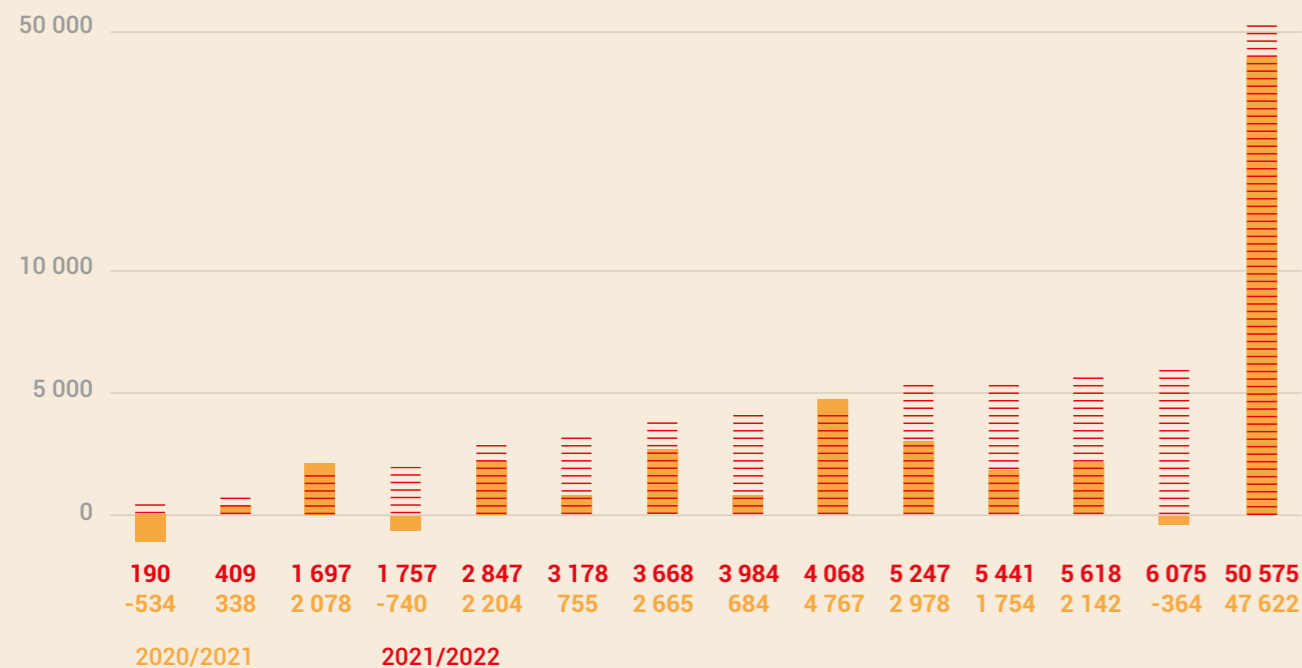
## SITUATION NETTE RETRAITÉE AU 30 JUIN 2022 ET QUASI FONDS PROPRES POST-CLÔTURE - Par club en milliers d'€



Onze clubs affichent une progression individuelle de leur situation nette retraitée ; Celle-ci s'élève en moyenne à 2,7 M€ traduisant une tendance conjoncturelle au renforcement des fonds propres.

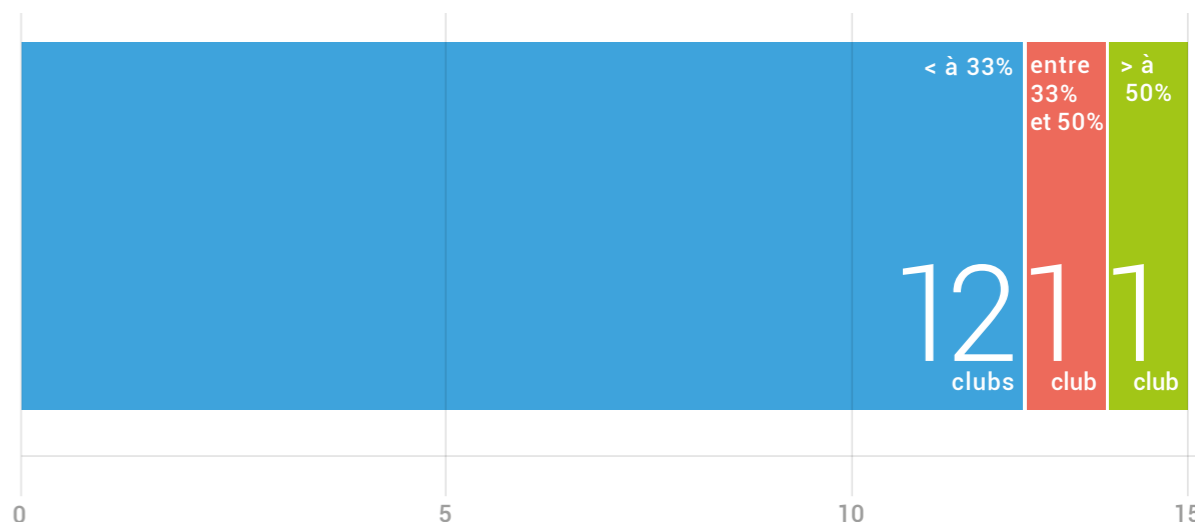


## COMPARAISON DE LA SITUATION NETTE RETRAITÉE SUR 2 SAISONS - Par club en milliers d'€



Il est relevé seulement deux clubs en consommation de fonds propres sur la saison 2021/2022, pour une diminution cumulée d'1,1 M€.

## PARTS DU CAPITAL DÉTENUES PAR LES ASSOCIATIONS SUPPORTS DANS LES SOCIÉTÉS SPORTIVES AU 01/01/2023



Un seul club est sous le contrôle de son association support.

Un club dispose de la minorité de blocage par l'association support et un club est sous le contrôle de l'association support qui détient la quasi-totalité des titres de la société sportive.

## SITUATION NETTE RETRAITÉE ET QUASI-FONDS RETRAITÉS AU 30/06/2022 - Cumul en milliers d'€

Quasi fonds propres post 30/06/2022\*\*

109 265

Quasi fonds propres au 30/06/2022\*

109 265

Situation nette retraitée au 30/06/2022

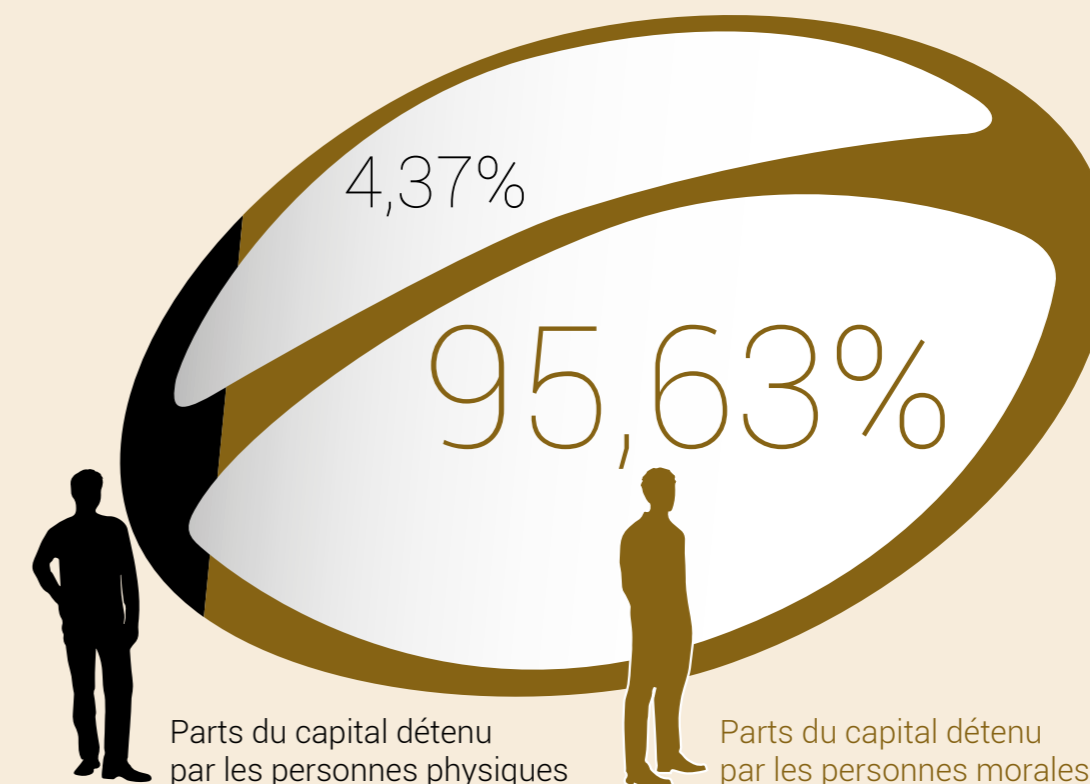
94 754

Les quasi-fonds propres sont captés par six clubs, contre cinq au 30 juin 2021. Ils sont composés d'apports en comptes courants bloqués des associés.

(\*) Situation nette retraitée et comptes courants d'actionnaires bloqués au 30/06/2022

(\*\*) Situation nette retraitée et comptes courants d'actionnaires bloqués au 30/06/2022 + augmentations de capital et abandons et blocages de comptes courants post-clôture

## RÉPARTITION DU CAPITAL DES SOCIÉTÉS SPORTIVES ENTRE PERSONNES MORALES ET PERSONNES PHYSIQUES AU 01/01/2023





# 2.6

**CORRÉLATION ENTRE  
CLASSEMENT SPORTIF ET  
CLASSEMENT MASSE BUDGÉTAIRE**

## CORRÉLATION ENTRE CLASSEMENT SPORTIF ET CLASSEMENT MASSE BUDGÉTAIRE

Classement sportif	Clubs	Masse budgétaire *	Classement masse budgétaire	Rétribution « joueurs » *	Classement rétribution « joueurs »
1	MONTPELLIER HÉRAULT RUGBY	28 414	9	12 048	3
2	CASTRES OLYMPIQUE	25 240	10	9 707	10
3	UNION BORDEAUX-BÈGLES	32 345	7	10 512	8
4	STADE TOULOUSAIN	47 231	2	12 480	1
5	STADE ROCHELAIS	33 028	5	12 462	2
6	RACING 92	30 025	8	10 409	9
7	ASM CLERMONT AUVERGNE	33 192	4	11 572	4
8	RC TOULONNAIS	32 821	6	11 554	5
9	LOU RUGBY	57 195	1	10 873	6
10	SECTION PALOISE BÉARN PYRÉNÉES	22 737	11	8 866	11
11	STADE FRANÇAIS PARIS	40 769	3	10 522	7
12	CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN	17 173	13	6 180	13
13	USA PERPIGNAN	18 114	12	6 773	12
14	BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE	14 544	14	4 655	14

\* En milliers d'€

La corrélation continue d'être davantage marquée en bas de classement où les trois plus petits budgets ont terminé aux trois dernières places.

A contrario, la proximité des masses salariales joueurs imposée par le Salary Cap, légèrement accrue sur la saison 2021/2022, en dehors des trois plus petits budgets, semble renforcer l'aléa sportif et donc l'intérêt de la compétition.



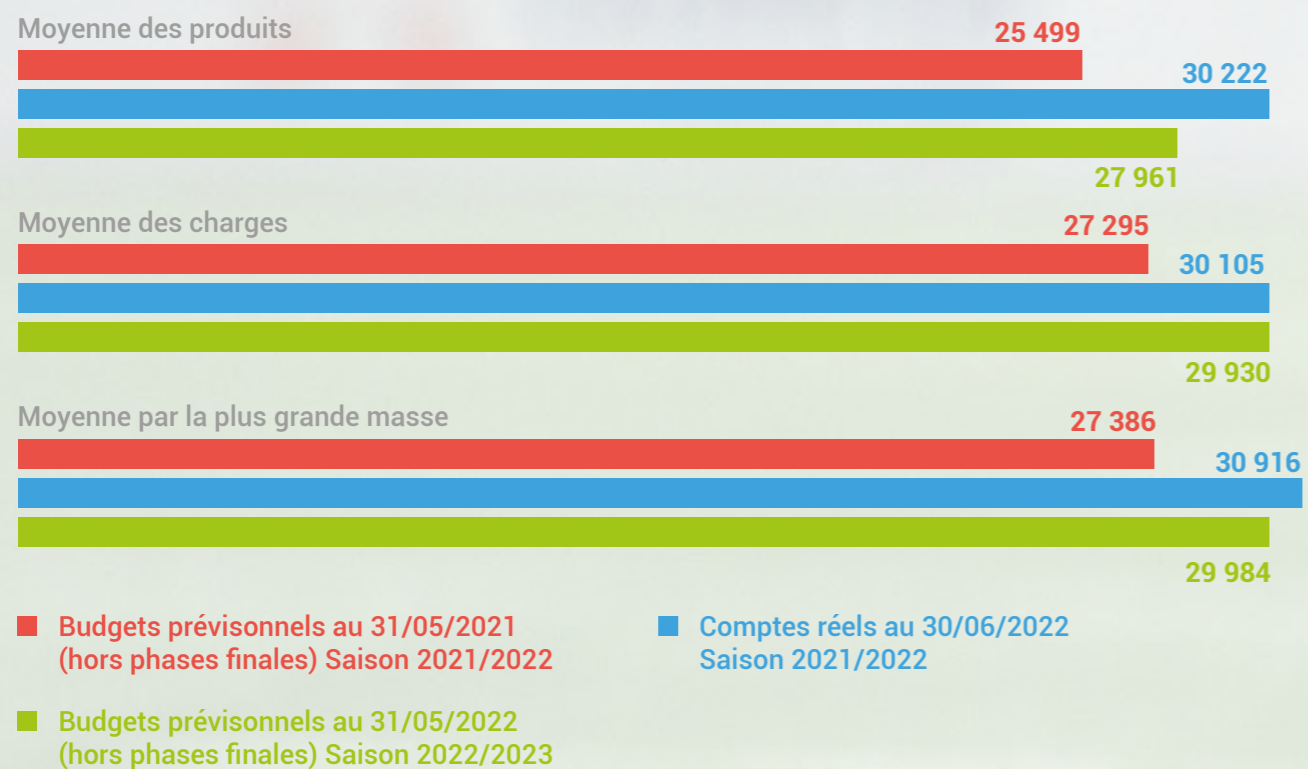


# 2.7

## BUDGETS PRÉVISIONNELS 2022/2023

## ÉVOLUTION DES MOYENNES DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers d'€



Pour la saison 2021/2022, les clubs ont pu travailler sur des hypothèses budgétaires encadrées par la C.C.C.P. qui a maintenu une certaine prudence en retenant pour tous une baisse sur le niveau de partenariat et de recettes de matches. Les budgets définitifs 2021/2022 ressortent en progression de +13 %.

Les budgets prévisionnels de la saison 2022/2023 ressortent nettement en hausse vis-à-vis des prévisionnels de la saison 2021/2022.







# 3.1

**LES FAITS MARQUANTS  
DE LA SAISON 2021/2022**

## COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ PRO D2 - Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	18/19	%	19/20	%	20/21	%	21/22	%
Subventions	6 711	5%	4 686	4%	13 037	13%	14 460	10%
Partenariats	63 717	50%	56 321	45%	36 127	36%	65 379	45%
Versements LNR	29 901	24%	33 820	27%	32 987	32%	33 429	23%
Recettes matches	10 827	9%	8 597	7%	2 368	2%	9 521	7%
Ventes de marchandises	2 871	2%	2 517	2%	1 346	1%	3 716	3%
Autres Produits	3 660	3%	4 832	4%	4 337	4%	7 792	5%
Transferts de charges	9 472	7%	15 454	12%	11 535	11%	9 777	7%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>127 159</b>	<b>100%</b>	<b>126 227</b>	<b>100%</b>	<b>101 736</b>	<b>100%</b>	<b>144 073</b>	<b>100%</b>
Achats	13 082	10%	12 468	10%	7 329	7%	15 407	11%
Services extérieurs	12 107	9%	10 743	8%	10 762	10%	13 374	9%
Autres services extérieurs	17 995	14%	17 189	13%	16 401	15%	19 216	13%
Impôts et taxes	2 868	2%	2 634	2%	2 323	2%	2 520	2%
Masse salariale	54 241	41%	56 144	44%	55 599	50%	62 210	43%
Charges sociales	23 702	18%	19 194	15%	6 500	6%	22 008	15%
Amortissements et provisions	4 413	3%	6 686	5%	8 355	8%	6 210	4%
Autres charges	2 859	2%	3 577	3%	3 640	3%	4 165	3%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>131 267</b>	<b>100%</b>	<b>128 635</b>	<b>100%</b>	<b>110 911</b>	<b>100%</b>	<b>145 110</b>	<b>100%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-4 108</b>		<b>-2 408</b>		<b>-9 174</b>		<b>-1 037</b>	
Produits financiers	17		57		142		38	
Charges financières	239		173		361		358	
Produits exceptionnels	3 470		5 210		6 757		3 680	
Charges exceptionnelles	3 095		4 962		2 109		2 831	
Impôt sur les bénéfices	216		491		-16		-215	
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>-4 170</b>		<b>-2 766</b>		<b>-4 729</b>		<b>-294</b>	

Après des saisons 2019/2020 et 2020/2021 marquées par la crise sanitaire et des restrictions de tous types (arrêt des championnats, match à huis clos, restriction de jauges...), la saison 2021/2022 marque un retour d'une économie réelle.

Les produits d'exploitation comparés à la saison 2018/2019 augmentent de 16.9 M€ soit +13 %.

Le poste « Partenariats » dépasse son niveau de la saison 2018/2019 (+3 %), l'augmentation est de 29 M€ entre 2020/2021 et 2021/2022.

Le poste « Recettes de matches », bien qu'inférieur de 12 % à la saison 2018/2019 suit une croissance de 7 M€ sur une saison.

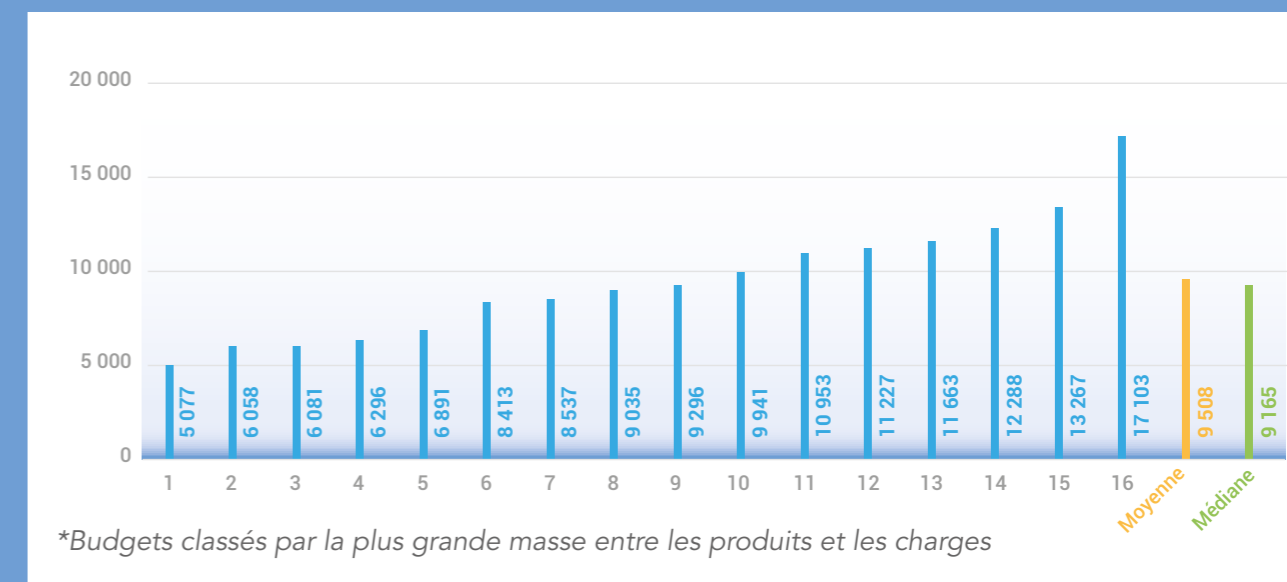
Le poste « subventions » tient compte, pour partie, de reliquats d'aides de l'Etat liées à la perte de recettes de billetterie du fait de la crise sanitaire.

Les charges d'exploitation augmentent également significativement avec +35 M€ bien que de façon moins importante que les produits qui affichent +31 %, dépassant de 11 % le niveau de la saison 2018/2019.

Le résultat d'exploitation cumulé ressort négatif tout en se rapprochant de l'équilibre (-1 M€), soit le meilleur résultat d'exploitation cumulé depuis 15 saisons.

Le résultat financier cumulé demeure non significatif.

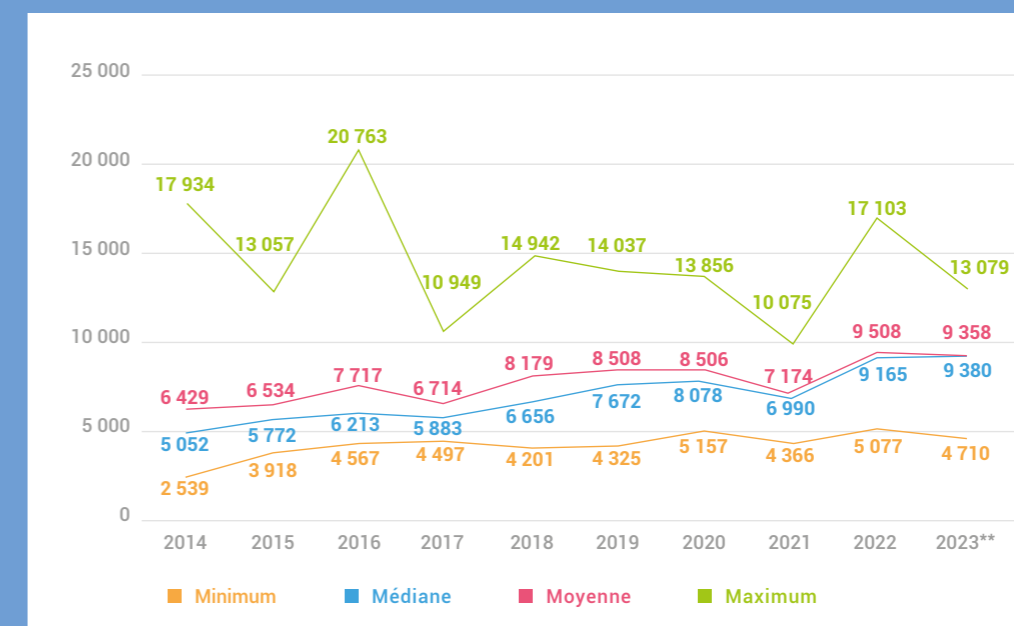
## BUDGETS\* - Saison 2021/2022 en milliers d'€



Le budget moyen est en forte hausse, passant de 7,2 M€ en 2020/2021 à 9,5 M€ en 2021/2022.

Alors qu'en 2020/2021, seulement un club disposait d'un budget supérieur à 10 M€, la saison 2021/2022 compte six clubs au-delà de ce même palier. Aucun club ne présente un budget inférieur à 5 M€ alors qu'ils étaient trois la saison précédente.

## ÉVOLUTION DES BUDGETS\* SUR 10 SAISONS - En milliers d'€



Après un ralentissement de la tendance haussière des budgets moyens, et une saison 2020/2021 non représentative de l'économie réelle des clubs de la division, la médiane et la moyenne des budgets 2021/2022 pointent à des valeurs supérieures à celles des dix dernières saisons (9,5 M€ pour la moyenne et 9,2 M€ pour la médiane).

L'étendue est de 12 M€ avec un rapport de 3.37, valeur proche des saisons des 2017/2018 à 2019/2020 et un écart type de 3,2 M€.

Excepté les extrêmes, plus sujet aux montées/descentes, les budgets prévisionnels moyens et médians de la saison 2022/2023 sont sensiblement de même niveau que pour la saison 2021/2022.



## BILAN CUMULÉ PRO D2 - Synthèse en milliers d'€

	18/19	19/20	20/21	21/22
<b>Capitaux propres retraités et résultat</b>	<b>12 390</b>	<b>20 052</b>	<b>17 739</b>	<b>25 331</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>2 698</b>	<b>8 023</b>	<b>6 652</b>	<b>2 884</b>
Emprunts auprès des établissements de crédits	11 036	14 888	24 449	31 399
Comptes courants d'associés et dettes financières	7 068	7 758	8 982	5 853
Fournisseurs et comptes rattachés	10 082	9 571	7 950	11 030
Dettes fiscales et sociales	16 746	19 551	13 378	16 457
Autres dettes	11 087	9 513	19 903	17 543
Produits constatés d'avance	3 303	2 134	1 912	2 486
<b>Dettes à long terme</b>	<b>9 314</b>	<b>9 468</b>	<b>19 386</b>	<b>33 683</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>50 018</b>	<b>53 947</b>	<b>57 186</b>	<b>51 086</b>
<b>Total actif / passif (*)</b>	<b>74 420</b>	<b>91 490</b>	<b>100 963</b>	<b>112 984</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>30 604</b>	<b>31 125</b>	<b>29 208</b>	<b>48 144</b>
<b>Actif Circulant</b>	<b>43 813</b>	<b>60 364</b>	<b>71 752</b>	<b>64 840</b>
Dont stocks	667	658	735	816
Dont créances clients, avances et acomptes	16 275	18 710	11 433	15 997
Dont autres créances	9 118	12 801	15 253	13 373
Dont disponibilités et VMP	15 554	26 777	43 476	33 072
Dont charges constatées d'avance	2 195	1 423	855	1 583
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>-22 430</b>	<b>-21 013</b>	<b>-29 645</b>	<b>-20 133</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>-1 804</b>	<b>594</b>	<b>1 065</b>	<b>3 052</b>

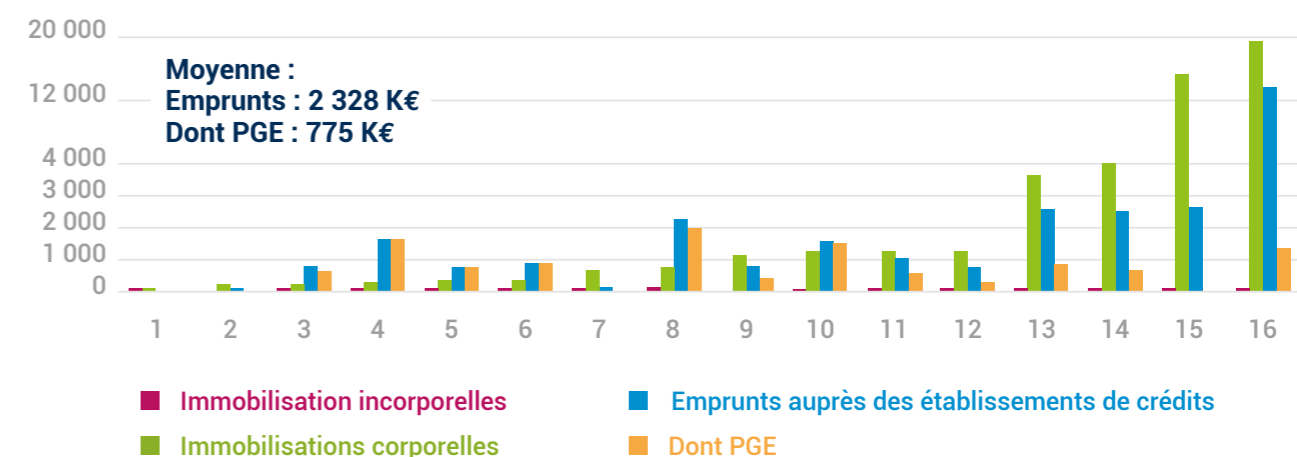
(\*) Total Actif = Actif immobilisé + Actif circulant

Total Passif = Capitaux propres retraités et résultats + Provisions pour risques + Dettes à long terme + Dettes à court terme

Les capitaux propres retraités sont en nette augmentation, passant de 17,7 M€ à 25,3 M€ ; Cette augmentation traduit le bon équilibre financier de la division avec huit clubs ayant dégagé un résultat net positif significatif et le soutien des actionnaires avec notamment les augmentations de capital constatées pendant l'exercice 2021/2022.

L'actif immobilisé progresse sensiblement avec des investissements dans les structures et corrélativement des emprunts en hausse pour les financer pour partie.

## IMMOBILISATION ET EMPRUNTS (DONT PGE) PAR SOCIÉTÉ SPORTIVE Saison 2021/2022 - En milliers d'€



La plupart des emprunts concernent des PGE à l'exception de trois entités concernées par des investissements d'immobilisations corporelles.

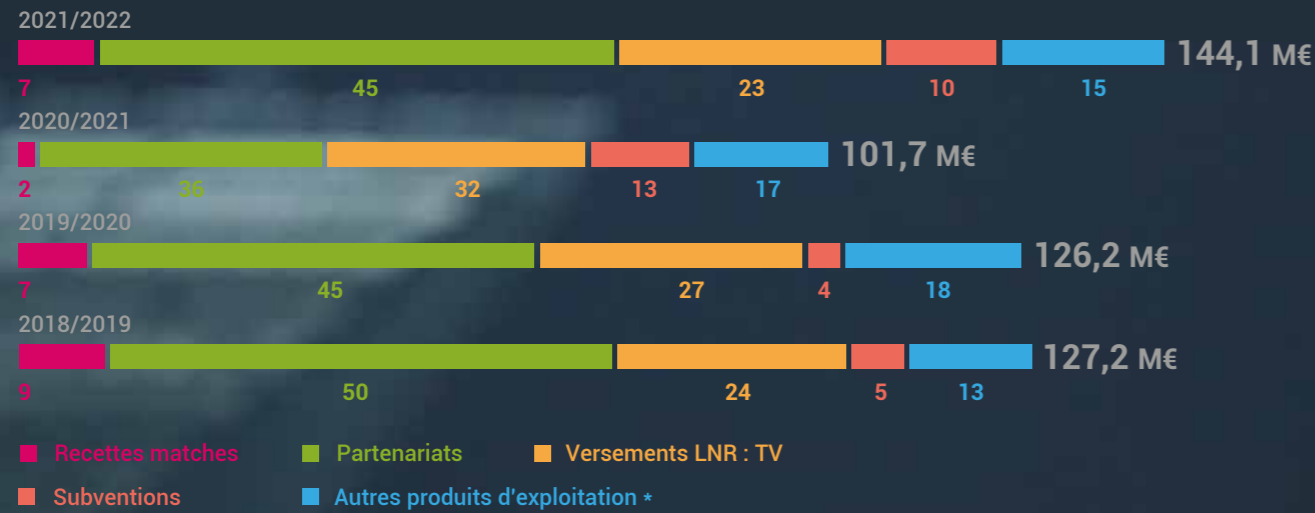


# 3.2

## LES PRODUITS D'EXPLOITATION

## ÉVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cumul en millions d'€



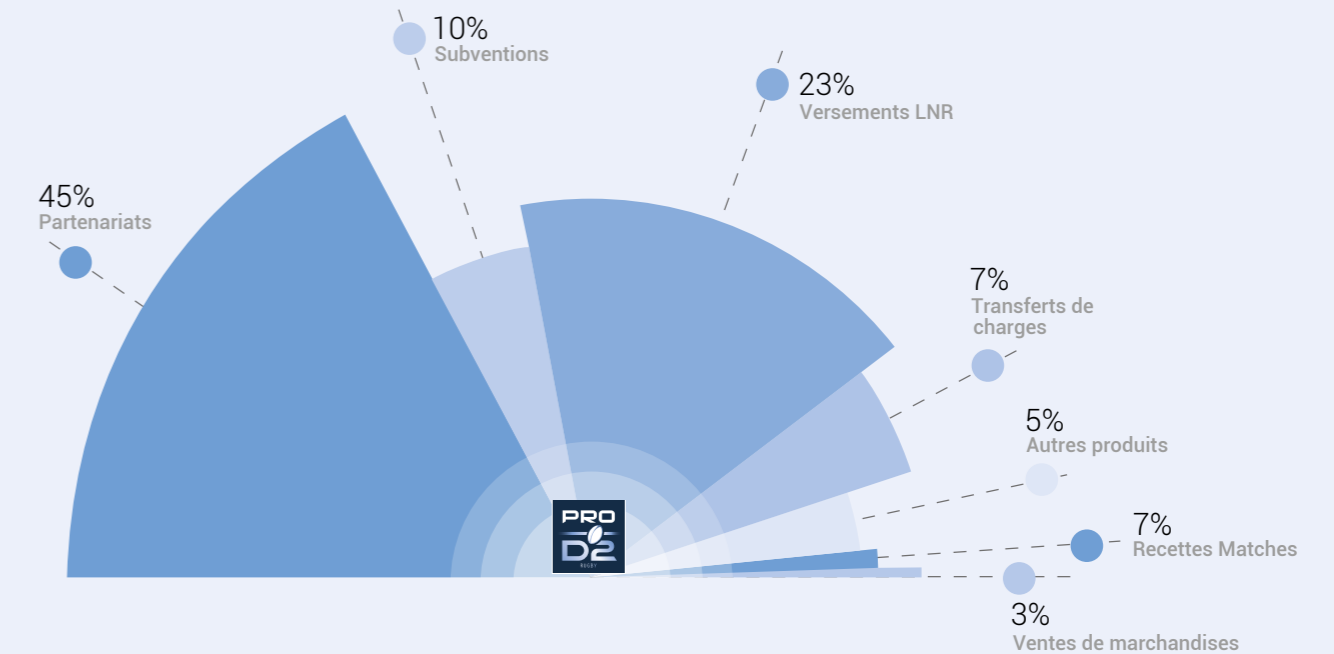
\* Ventes de marchandises + Autres produits + Transferts de charges

Le cumul des produits d'exploitation repart à la hausse, avec une augmentation de 42 %. La progression est de 13 % par rapport à la saison 2018/2019 ramenée à 7 % une fois neutralisé le poste « Subventions ».

La répartition des principaux postes reste sensiblement la même qu'en 2018/2019. Seule l'augmentation proportionnellement plus importante (que les autres postes) des « subventions » en 2021/2022 explique, mécaniquement, la prépondérance de ce poste dans la répartition générale.

## DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

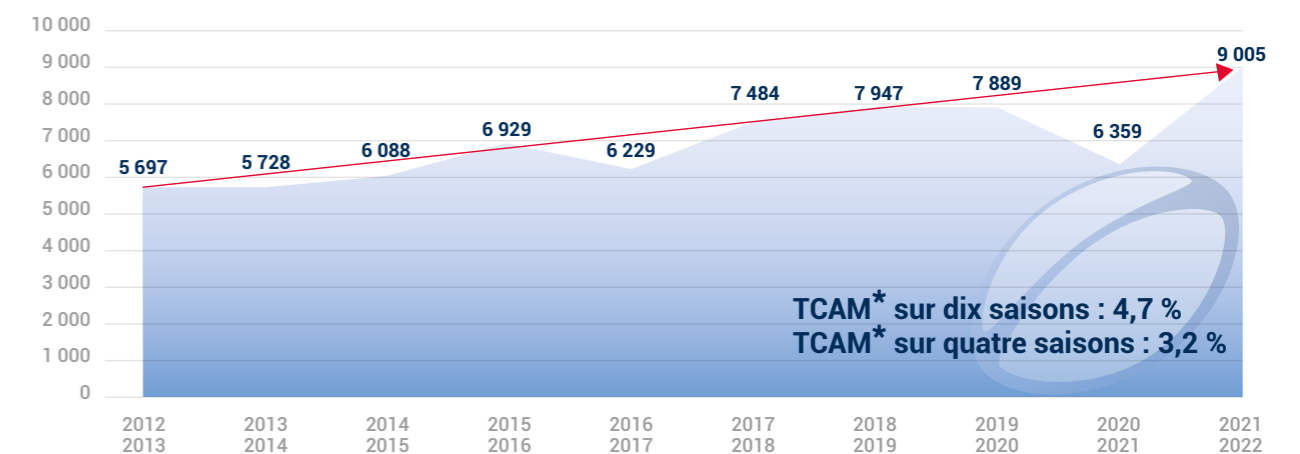
Saison 2021/2022



Le retour d'une activité « normale » se reflète dans la répartition des produits d'exploitations où le trio « Recettes matches » - « Versements LNR » - « Partenariats » représente 75 % des produits d'exploitation (contre 69 % en 2020/2021), au détriment des dispositifs d'aides (« Transfert de charges » et « Subventions ») qui reculent de 7 points (de 24 % à 17 %).

## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN PAR CLUB

Produits d'exploitation en milliers d'€



\* TCAM = Taux de croissance annuel moyen

Le taux de croissance annuel moyen sur les quatre dernières saisons retrouve une valeur positive (avec +3,2 %) après deux saisons de baisse du chiffre d'affaires liée à la crise sanitaire.



## DÉCOMPOSITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION PAR CLUB - En milliers d'€



Ce graphique met en relief la grande disparité des modèles économiques de la division. Ces différences sont accentuées en 2021/2022, par les reliquats des dispositifs d'aides de l'État (notamment compensation billetterie), comptabilisés en « Subventions » et dont l'impact sur les clubs est à circonscrire.

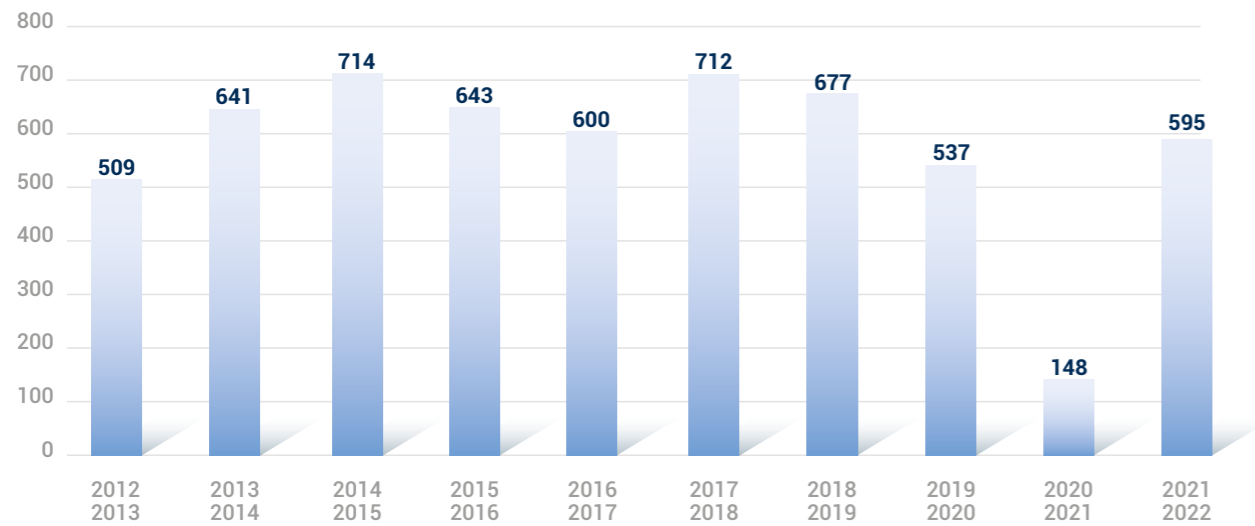
Cinq clubs perçoivent un montant de subvention supérieur à la moyenne.

Huit clubs perçoivent des produits de partenariat supérieurs à la moyenne de la division.

La répartition budgétaire par trois à quatre « groupes » de clubs ressort comme suit :

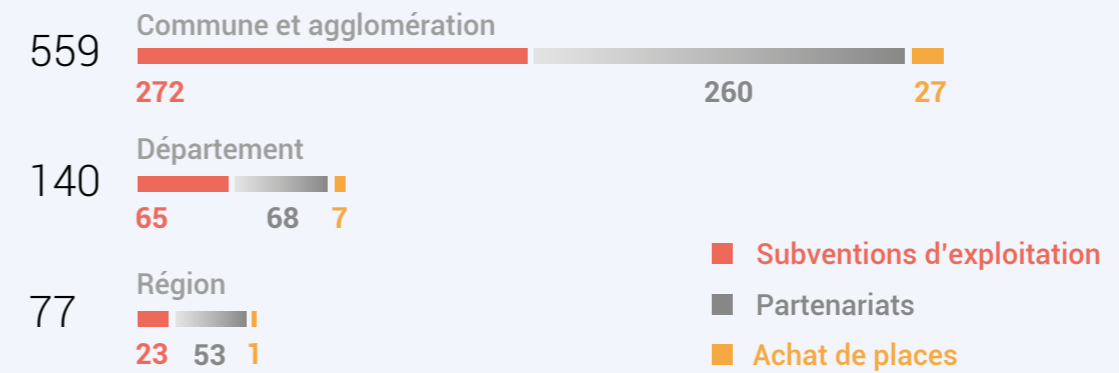
- budget inférieur à 7,5 M€ => cinq clubs,
- entre 7,5 M€ et 10 M€ => cinq clubs,
- entre 10 M€ et 12 M€ => cinq clubs,
- budget supérieur à 18 M€ => un club.

## ÉVOLUTION DES RECETTES MATCHES - Billetterie + abonnements hors hospitalités. Moyenne par club en milliers d'€



Après une saison 2020/2021 marquée par la crise sanitaire impactant directement les revenus « de matches », la moyenne des recettes de matches par club remonte à 595 K€ restant toutefois en retrait des données des saisons avant pandémie.

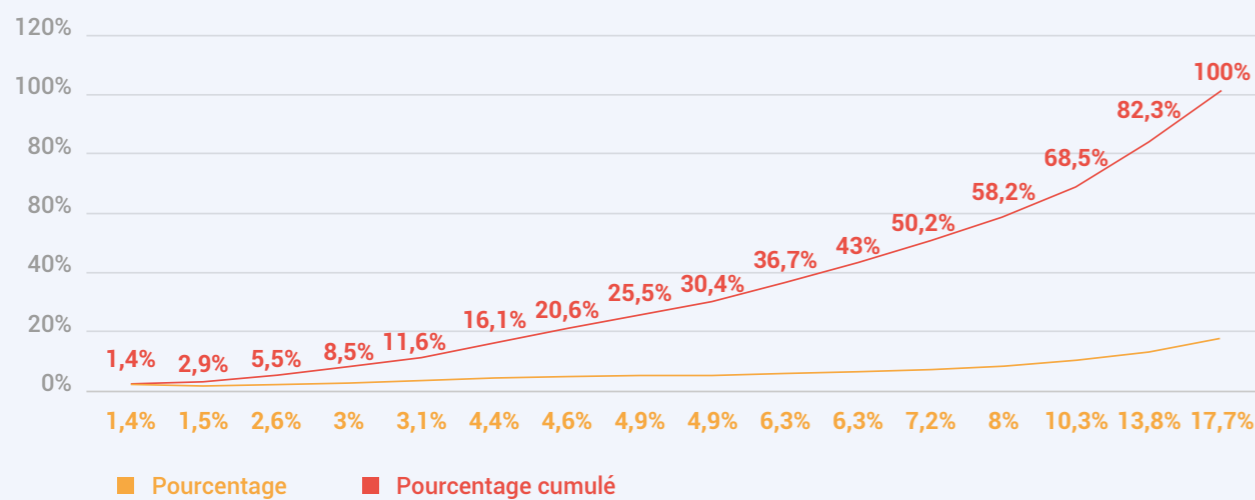
## DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2021/2022 - Moyenne par club en milliers d'€



Le poste « autres subventions », absent du graphique ci-dessus, affichait en cumul 8 226 K€ au 30 juin 2021 et une moyenne de 516 K€ ; Ces montants restent de même niveau en 2021/2022. Ces recettes concernent essentiellement les aides liées à la crise sanitaire.

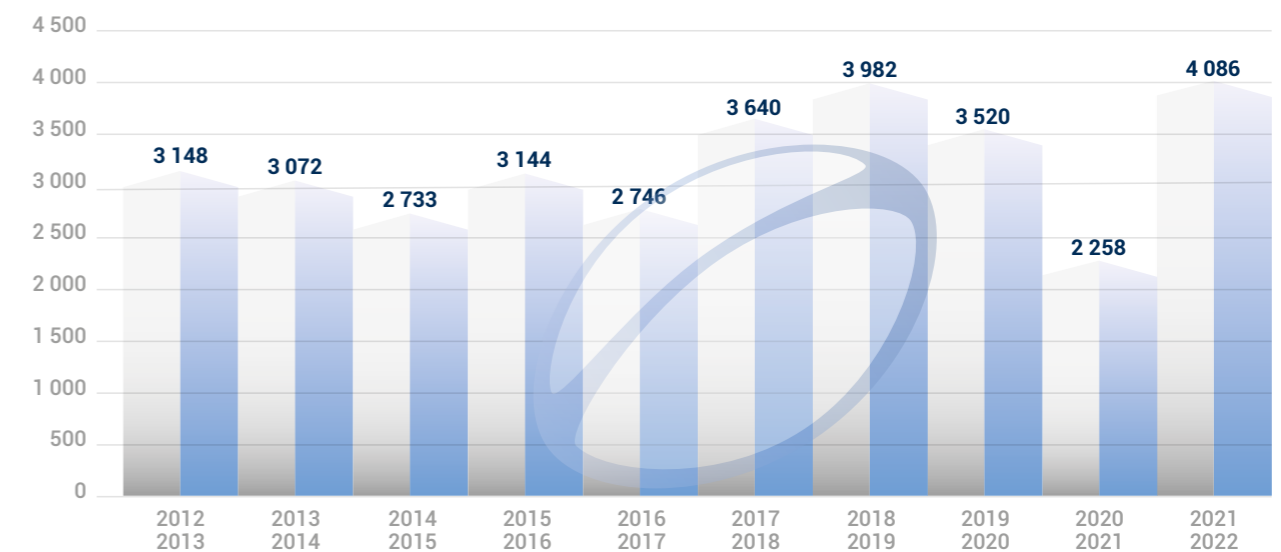
La distribution s'effectue sur douze clubs pour des montants très hétérogènes avec une étendue allant de 77 K€ à 4 M€.

## RÉPARTITION DES RECETTES BILLETTERIES DE LA PRO D2 En pourcentage du total 2021/2022



La répartition des recettes billetterie par club de Pro D2 est disparate, les douze clubs ayant le moins de revenus de billetterie représentent 50,2 % du total, par réciprocity, quatre clubs regroupent 49,8 % des recettes billetterie cumulées de la division.

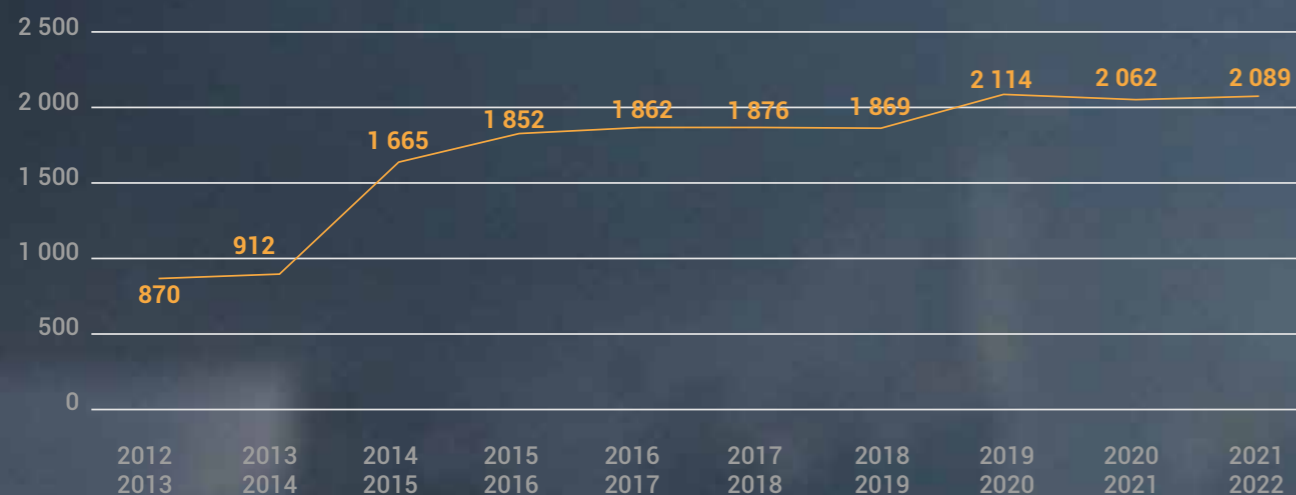
## ÉVOLUTION DU PARTENARIAT Moyenne par club en milliers d'€



Le partenariat repart à la hausse en 2021/2022 pour atteindre son meilleur niveau (4 M€ en moyenne). Deux clubs ont des montants supérieurs à 7 M€ alors que quatre clubs ont des montants de partenariats inférieurs à 2 M€.

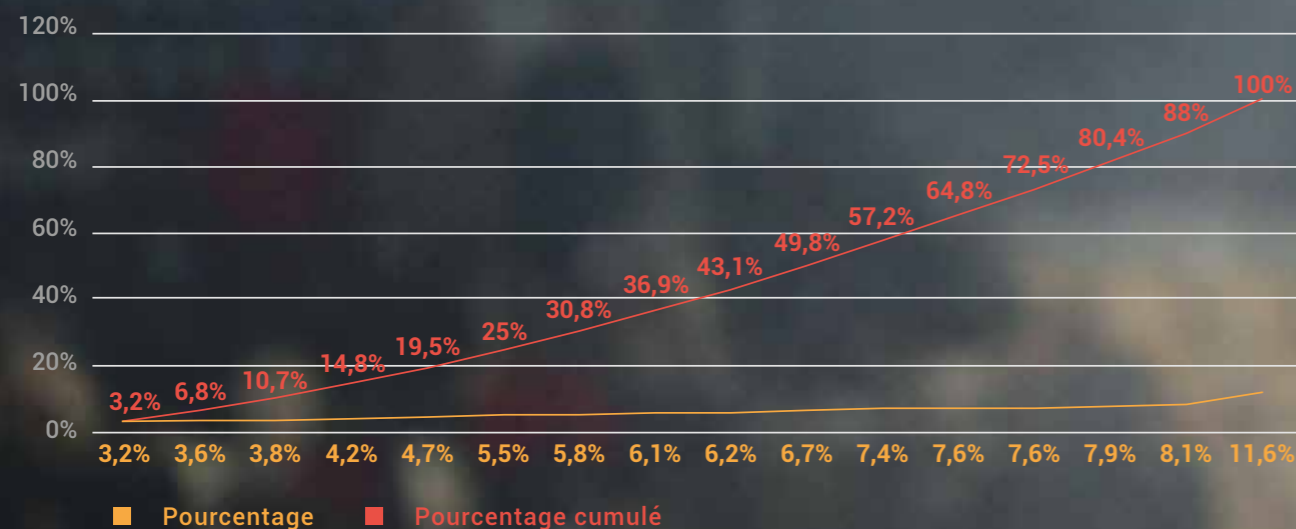
## ÉVOLUTION DES VERSEMENTS DE LA LNR

Moyenne par club en milliers d'€



La moyenne des « versements LNR » reste stable (+1 %)

## RÉPARTITION DES PRODUITS EN POURCENTAGE DU TOTAL 2021/2022



La répartition des produits en pourcentage permet de visualiser le poids des produits de chaque club au sein de la division. Les quatre clubs présentant les produits d'exploitation les plus faibles représentent 14,8 % du total de la division alors que les quatre clubs ayant le niveau le plus élevé représentent 27,5 % des produits d'exploitation cumulés. Le poids moyen des autres clubs demeure proche des 6 %.



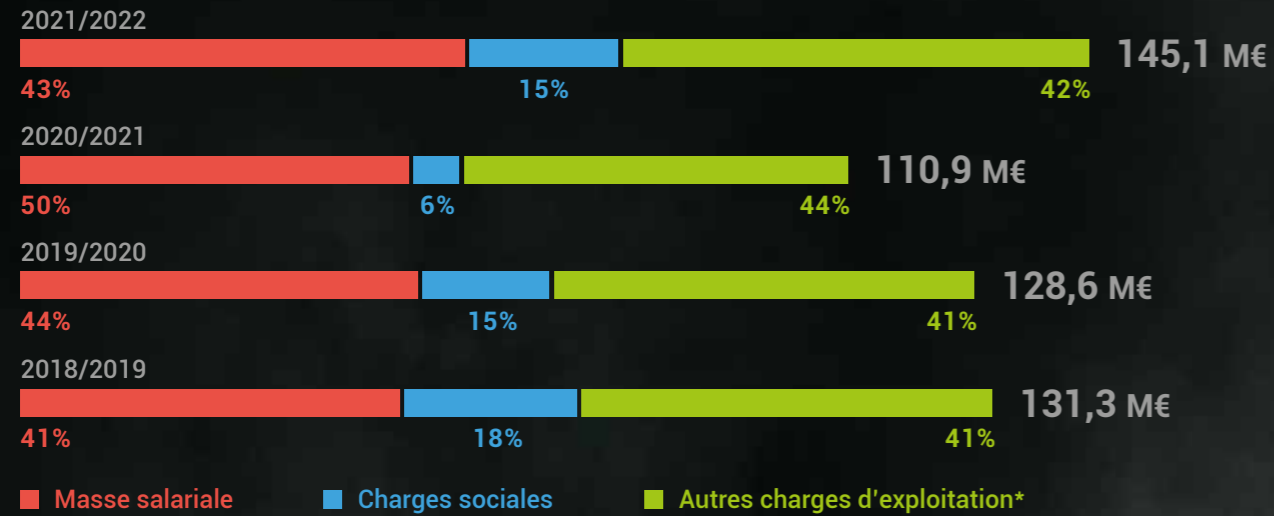


# 3.3

## LES CHARGES D'EXPLOITATION

## ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Cumul en millions d'€ et en %

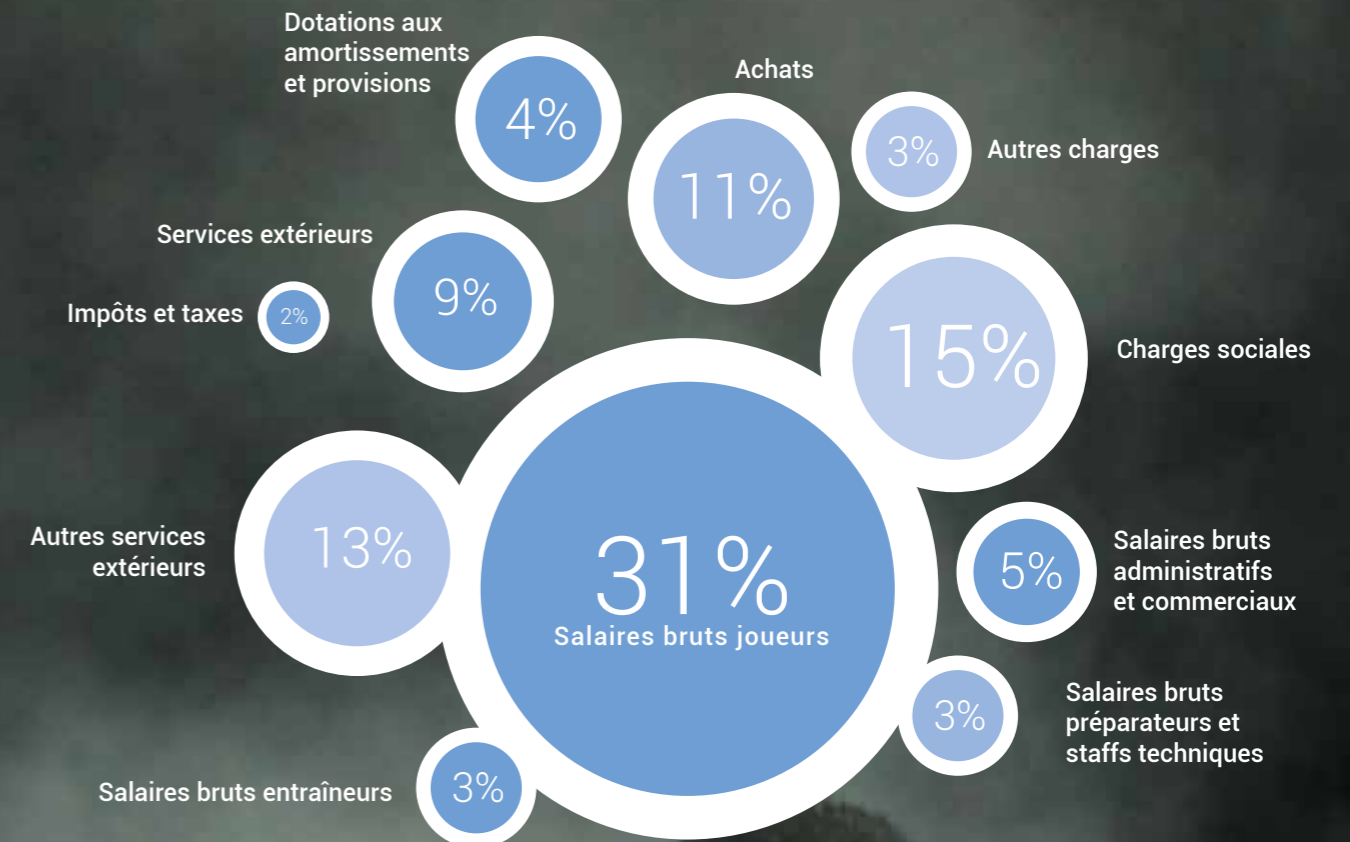


(\*) Achats + Services extérieurs + Autres services extérieurs + Impôts et taxes + Dotations aux amortissements et provisions + Autres charges

À l'image des produits d'exploitation, les charges d'exploitation sont en augmentation, retrouvant une répartition sensiblement identique à celles des saisons précédant la pandémie.

## DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Saison 2021/2022



La masse salariale brute « joueurs » représente légèrement moins du tiers des charges d'exploitation des clubs de la division (31 %), la masse salariale globale chargée pèse 57 % des charges d'exploitation.



## QUELQUES DÉTAILS DE POSTES DE CHARGES

Saison 2021/2022 moyenne en milliers d'€

### Achats

Réceptif  
**450**



Organisation  
match  
**147**



Équipement  
+ soins + matériel  
**132**



### Services extérieurs et assimilés

Honoraires  
**396**



Location  
logements  
pour joueurs  
et entraîneurs  
**251**



Frais  
déplacement  
Équipes  
**208**



Redevance  
Association  
+ Centre de  
formation  
**170**



Publicité  
**155**



Loyer terrains  
+ bâtiments  
**89**



Commissions  
sur ventes  
**45**



### Dotations

Amortissements  
**278**

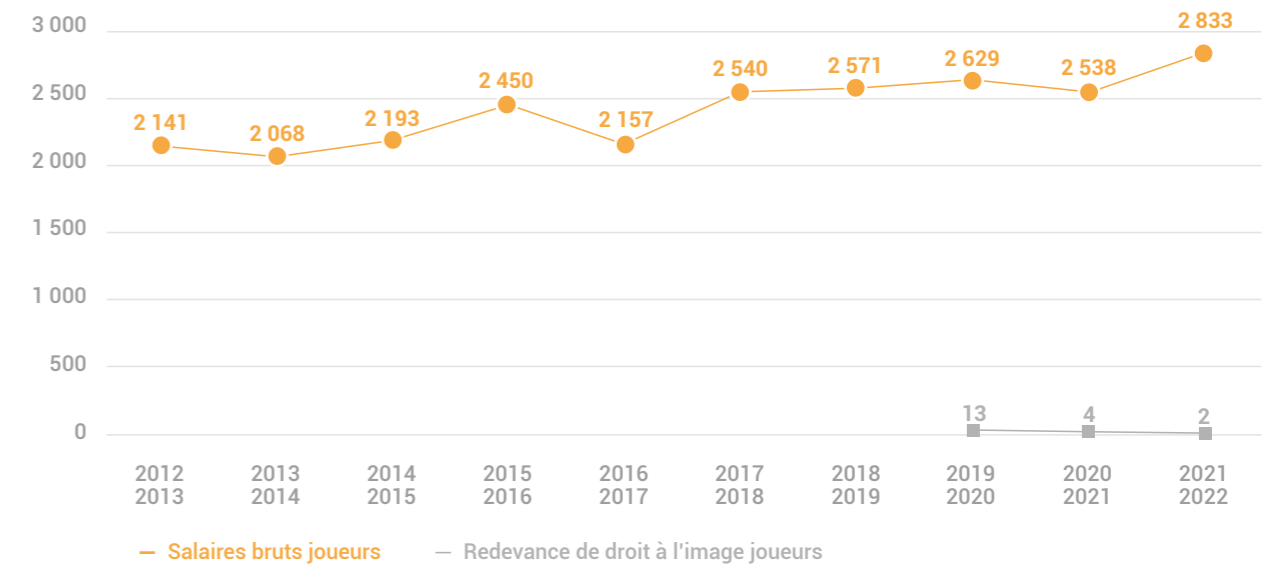


Provisions  
**128**



## ÉVOLUTION DU NIVEAU DE RÉTRIBUTION « JOUEURS »

Moyenne par club en milliers d'€



Les rétributions joueurs (moyenne par club) pointent à 2,8 M€ en 2021/2022, soit une hausse de près de 8 % par rapport à la dernière saison avant Covid (2018/2019).

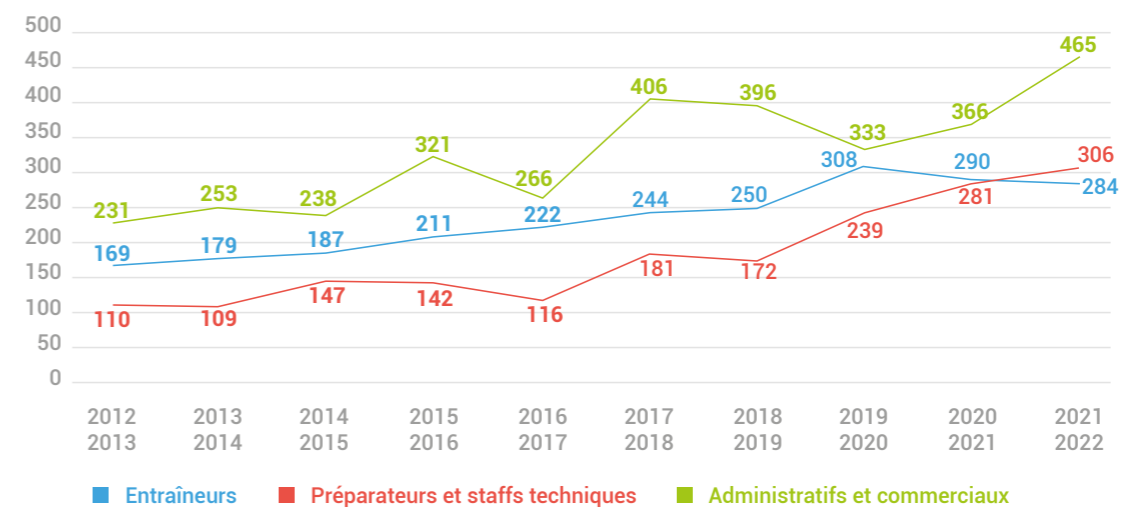
### Sur les clubs qui étaient dans la division la saison précédente :

- Quatre clubs présentent une progression comprise entre 21 % et 29 %
- Deux clubs indiquent une augmentation comprise entre 2 % et 4 %
- Cinq clubs affichent une hausse comprise entre 11 % et 19 %
- Un club baisse de 13 %

Les redevances de droit à l'image demeurent peu significatives.

## ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE BRUTE

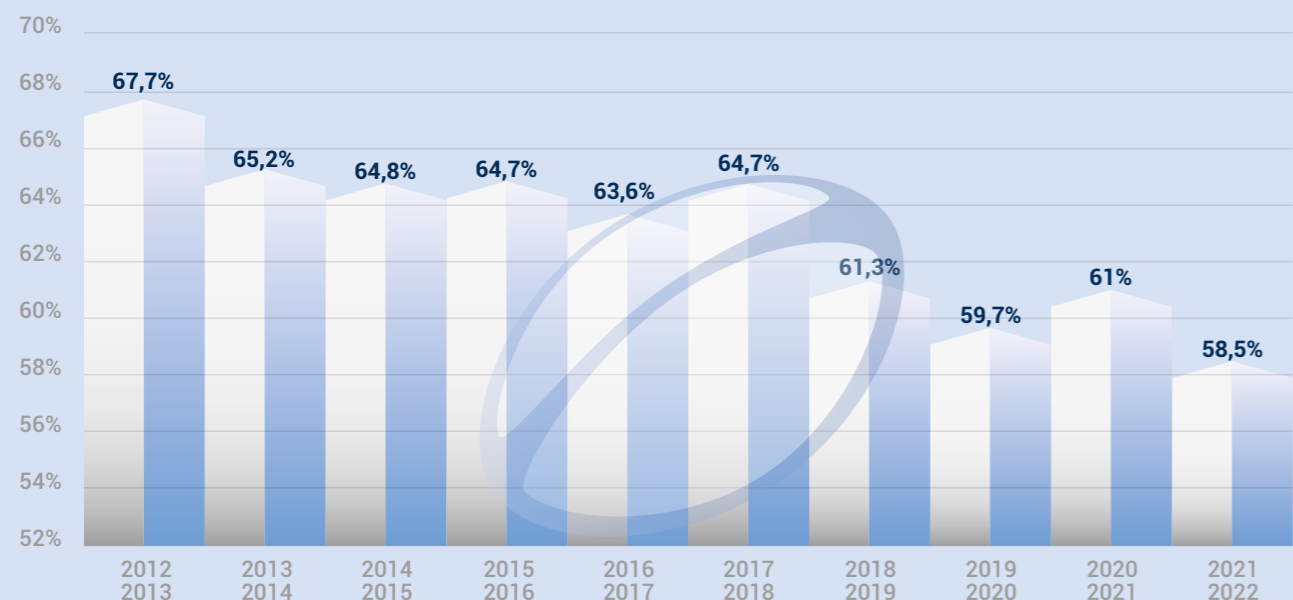
« AUTRES PERSONNELS » - Moyenne par club en milliers d'€



La structuration des équipes administratives et commerciales s'accroît sensiblement pour atteindre un niveau jamais constaté. Pour rappel, les saisons 2019/2020 et 2020/2021 étaient marquées par des dispositifs spéciaux et conjoncturels (aides sur les charges sociales et activité partielle) impactant d'autant plus les salariés administratifs et commerciaux que les autres « collègues » de salariés.

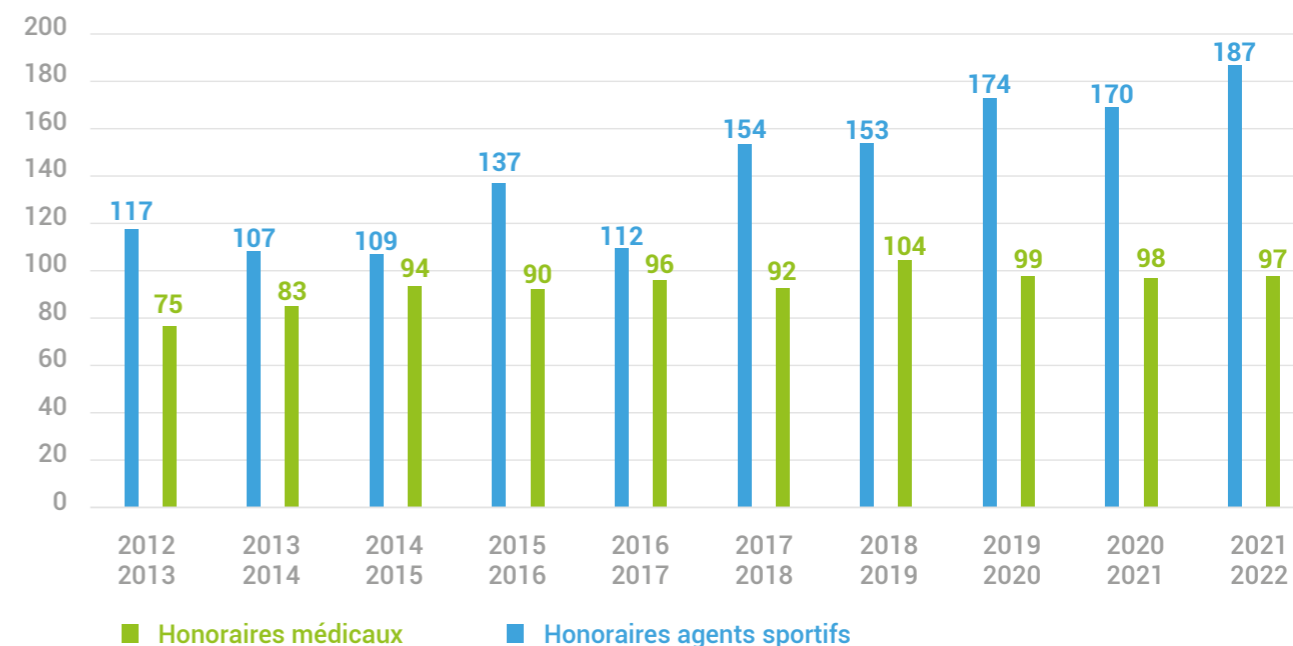
Les staffs techniques et préparateurs physiques s'étoffent.

## ÉVOLUTION DU RATIO : MASSE SALARIALE CHARGÉE/PRODUITS D'EXPLOITATION - En %



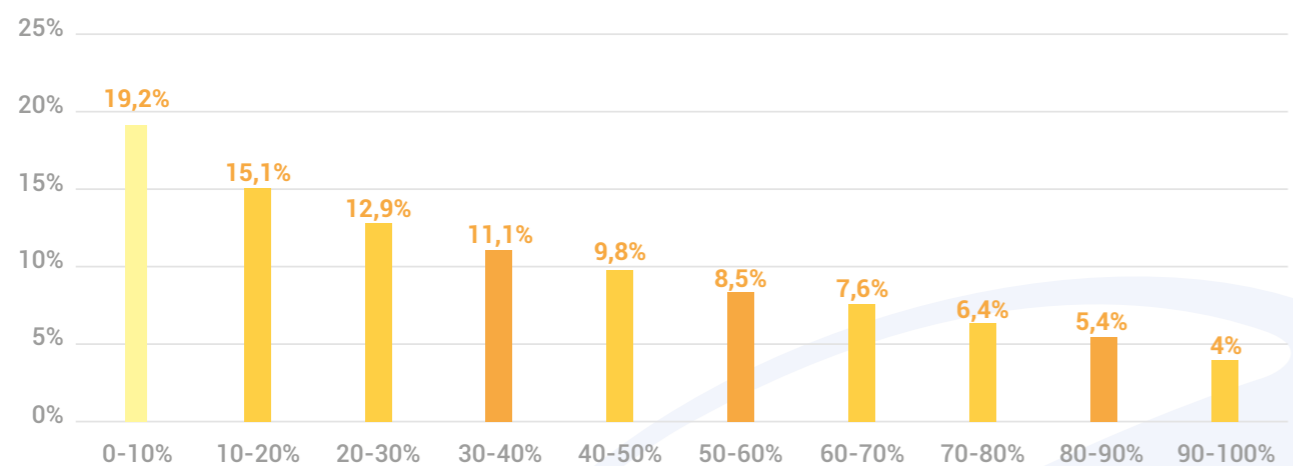
Après une saison de hausse, l'augmentation des produits d'exploitation plus rapide que celle des charges joue mécaniquement sur la baisse de ce ratio. L'équilibre financier de la division s'améliore par voie de conséquence.

## ÉVOLUTION DES HONORAIRES D'AGENTS SPORTIFS ET MÉDICAUX Moyenne par club en milliers d'€



Les honoraires moyens des agents sportifs sont en hausse de 10 % alors que les honoraires médicaux moyens par club restent stables.

## RATIO SALAIRE JOUEUR/MASSE SALARIALE JOUEURS PRO D2 Saison 2021/2022. Pourcentage cumulé des salaires « joueurs » par décile\* au 30/09/2021

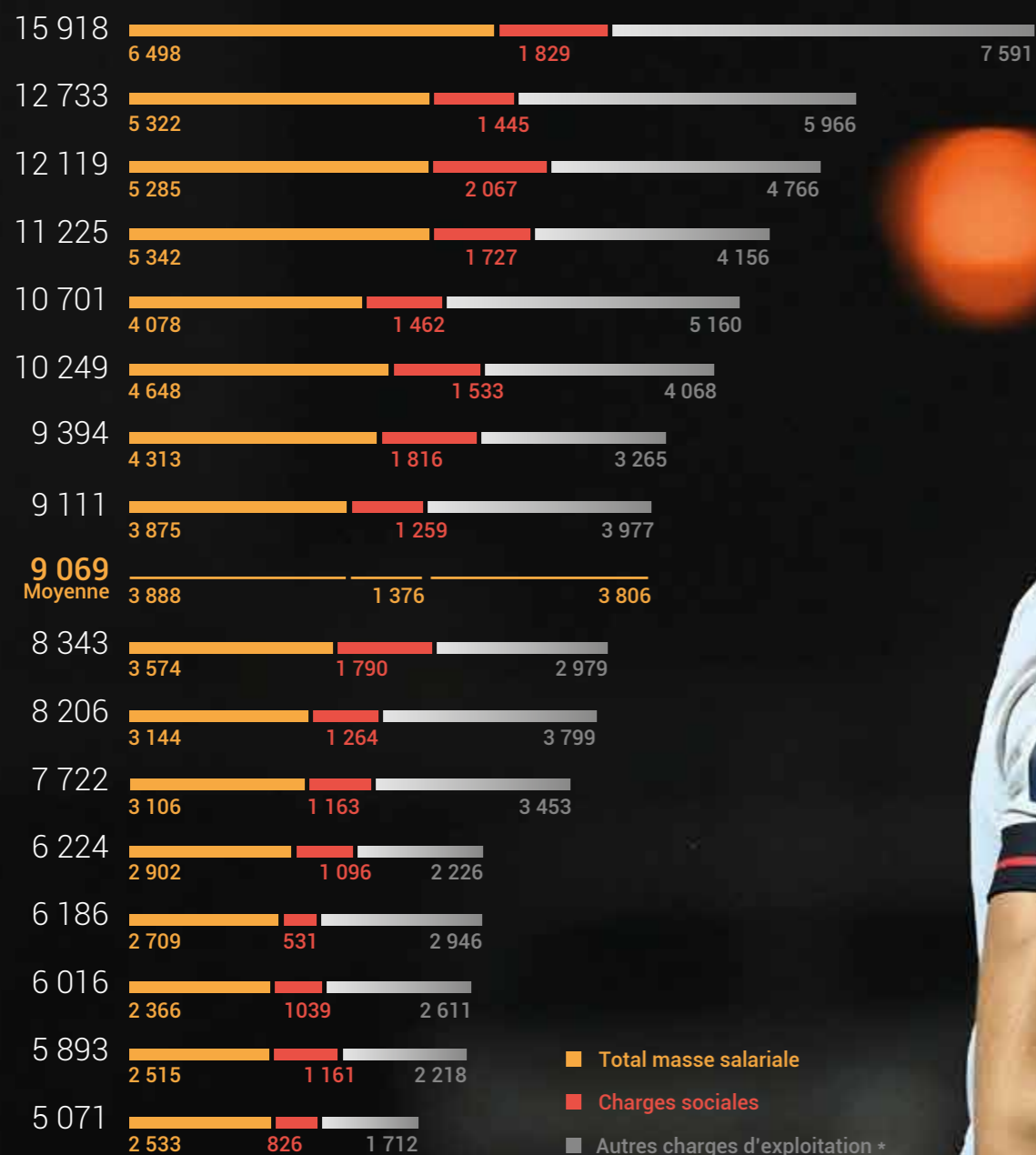


\*Estimation hors « joueurs Espoirs » et phases finales réalisée au début de chaque saison

Ce graphique indique par tranche de 10 % la répartition des salaires des joueurs. Le bloc de gauche révèle que 10 % des salaires les plus élevés représentent 19,2 % de la masse salariale joueurs totale. Soit une légère baisse par rapport à l'exercice précédent (20,1 %). Alors que la tranche des 10 % les plus faibles représente 4 % (contre 4,2 % en 2020/2021).



## DÉCOMPOSITION DES CHARGES D'EXPLOITATION SAISON 2021/2022 - Par club en milliers d'€

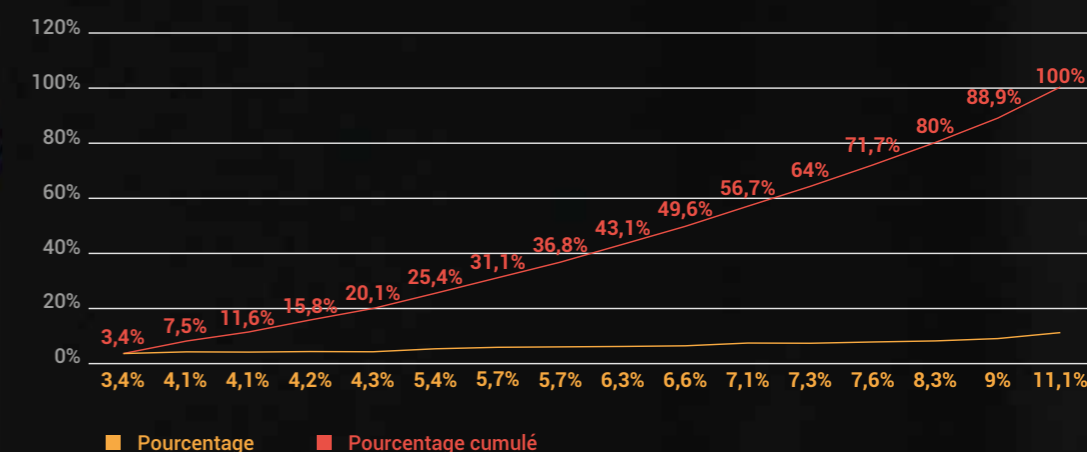


\* Achats + services extérieurs + autres services extérieurs + Impôts et taxes + Dotations aux amortissements et provisions + autres charges

Après deux saisons sportives (2019/2020 et 2020/2021) marquées par des aides sociales (activité partielle, aides au paiement et exonération de charges sociales), la saison 2021/2022 retrouve des niveaux d'activités plus courants.

Le ratio masse salariale / charges d'exploitation est compris entre 51 % et 66 % pour les clubs de la division, pour un niveau moyen de 58 %.

## RÉPARTITION DES CHARGES EN POURCENTAGE DU TOTAL 2021/2022 PRO D2



La reprise d'activité est différente au sein de la division ; Le ratio des charges d'exploitation entre le club ayant le plus de charges d'exploitation et celui en ayant le moins passe de 2,3 en 2020/2021 à 3,3 en 2021/2022.

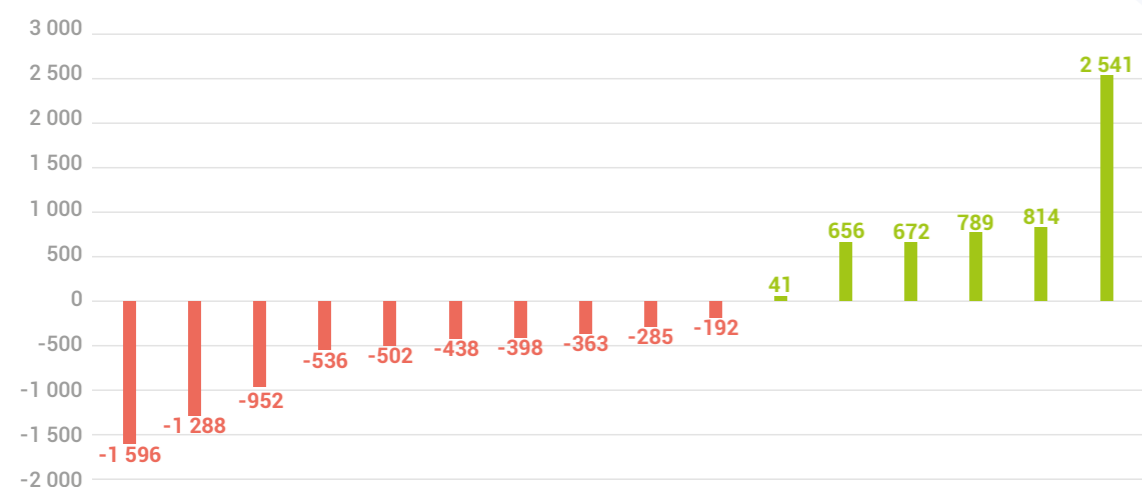


3.4

LES RÉSULTATS

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION DES CLUBS

Saison 2021/2022 en milliers d'€

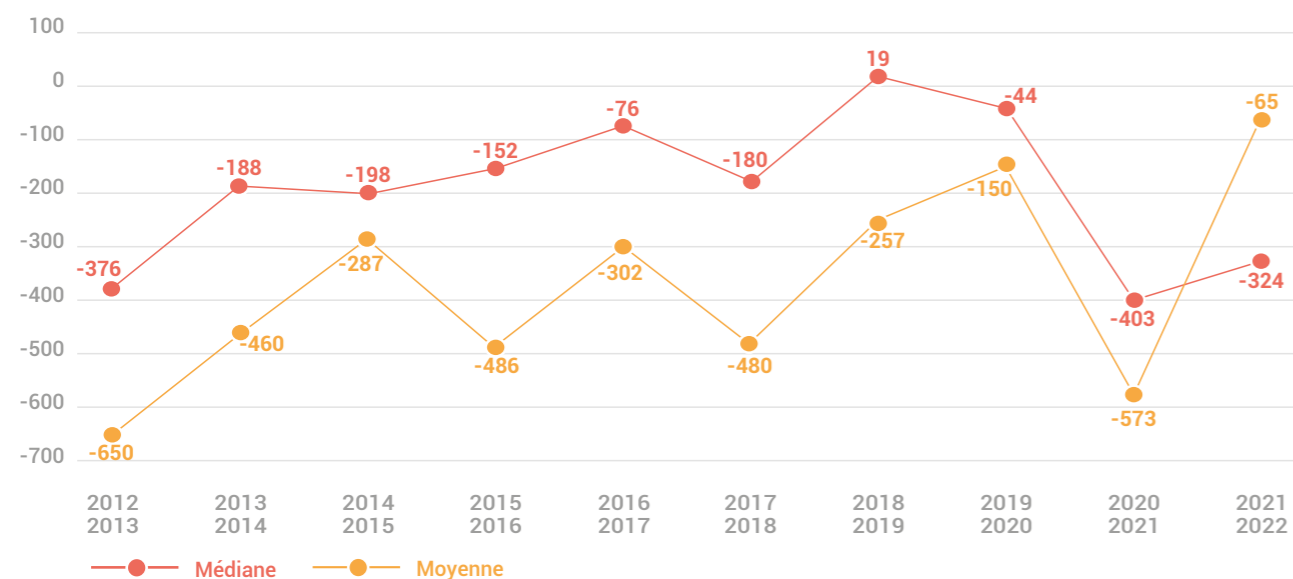


Six clubs dégagent un résultat d'exploitation positif contre cinq la saison précédente.

Les résultats d'exploitation négatifs cumulés passent de -9,2 M€ à -6,6 M€, soit une légère amélioration sans atteindre pour autant les -4,1 M€ de la saison 2019/2020.

Sept clubs affichent un résultat d'exploitation compris entre -550 K€ et l'équilibre, alors que trois clubs sont proches ou dépassent le million d'euro de pertes d'exploitation.

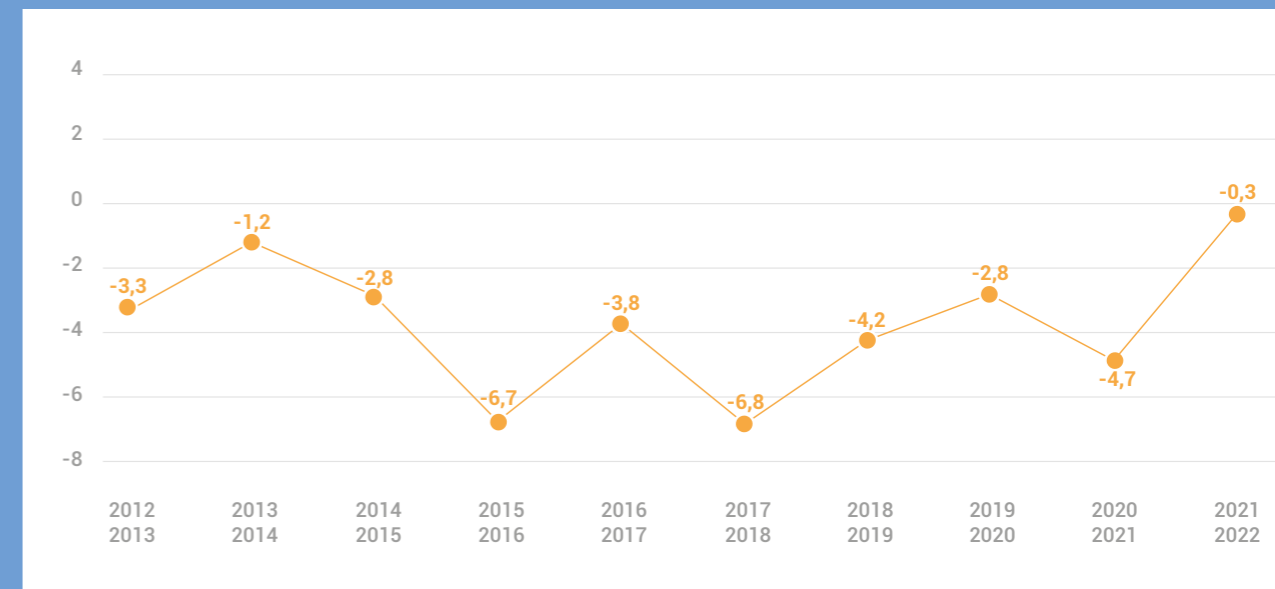
## ÉVOLUTION EN MOYENNE ET EN MÉDIANE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR DIX SAISONS - En milliers d'€



La perte d'exploitation moyenne est ramenée au montant de -65 K€ soit le meilleur résultat depuis quinze saisons. Toutefois, le résultat d'exploitation d'un club (+2,5 M€) vient pondérer cet affichage.

Aussi, la médiane reste plus représentative des pertes enregistrées par la division. La hausse de la valeur médiane est moins marquée avec +79 K€ passant de -403 K€ à -324 K€ et traduit une forte disparité entre les résultats d'exploitation.

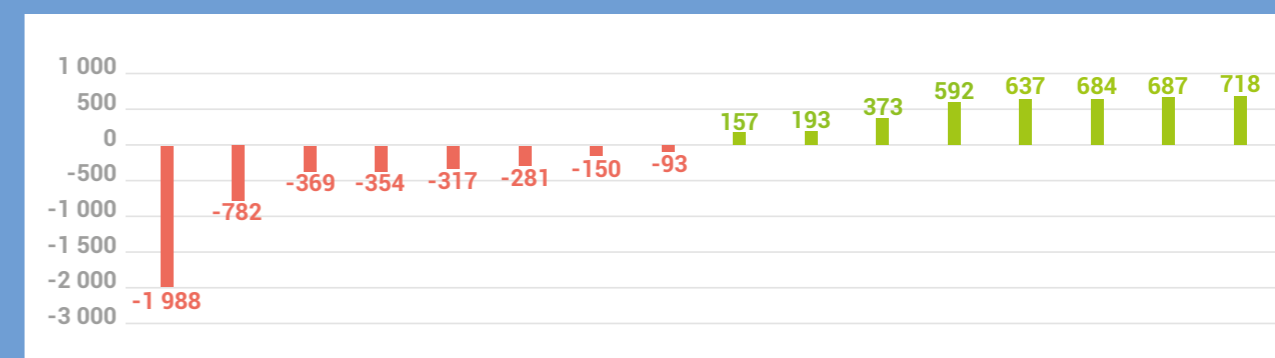
## ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET CUMULÉ - En millions d'€



Le résultat financier reste non significatif.

Hormis deux clubs ayant des résultats exceptionnels significativement négatifs, le résultat exceptionnel cumulé positif de +1,8 M€ permet, à la majorité des clubs de la division d'atténuer leur déficit d'exploitation. Entraînant, de facto, une amélioration du résultat net cumulé de la division, proche de l'équilibre avec un cumul de pertes limité de -0,3 M€ rejoignant les niveaux historiques.

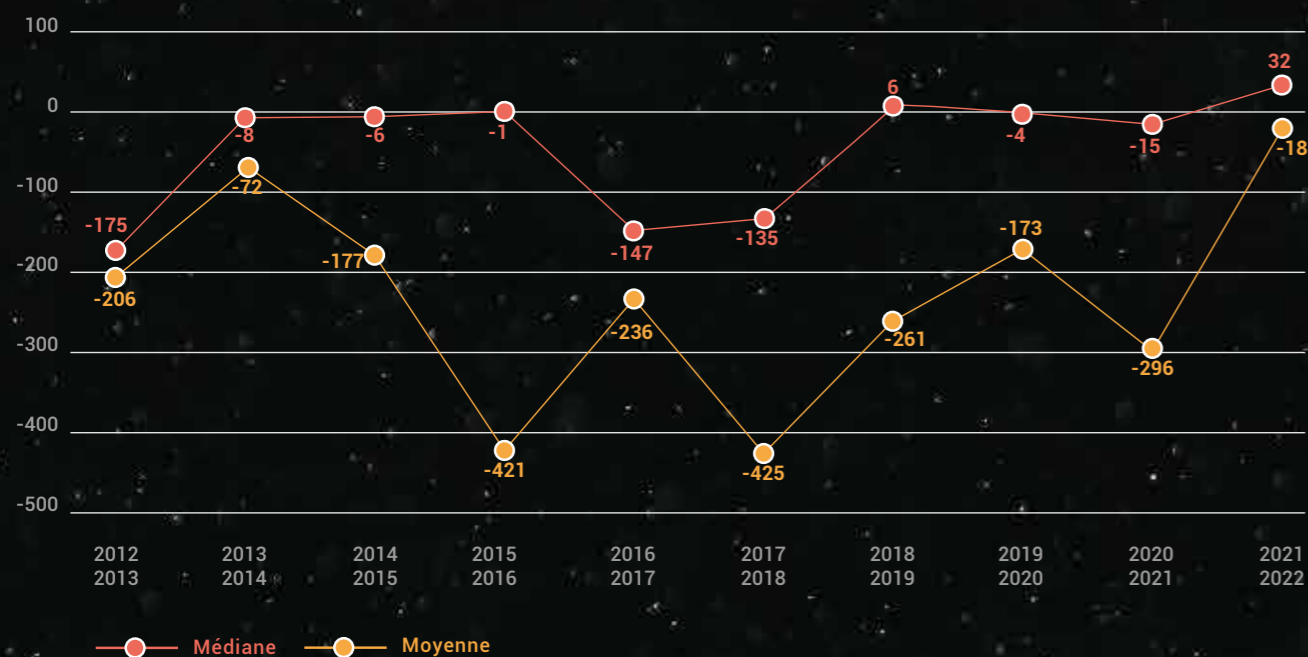
## RÉSULTAT NET PAR CLUB - Saison 2021/2022 en milliers d'€



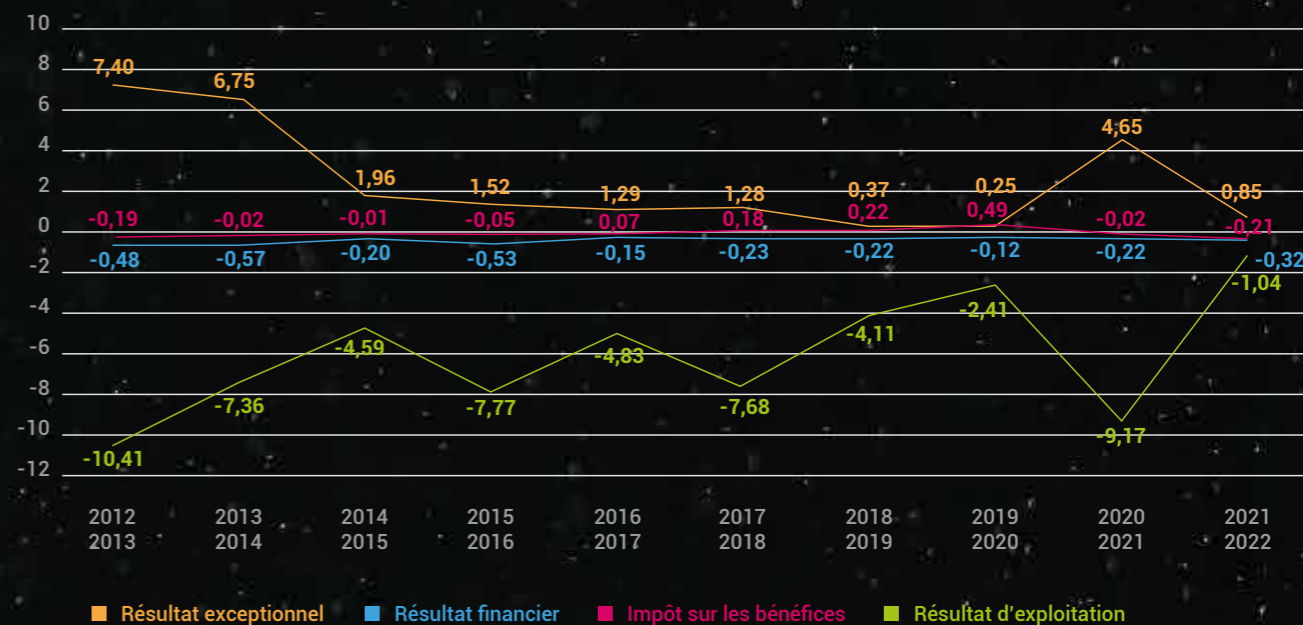
Les résultats exceptionnels de huit clubs ont permis d'atténuer leurs pertes d'exploitation alors que trois clubs présentent un résultat exceptionnel négatif. Alors qu'ils étaient six à dégager un résultat d'exploitation positif, ils sont huit à dégager un résultat net positif et six à finir l'exercice comptable avec un résultat compris entre -370 K€ et l'équilibre.

Les résultats exceptionnels et les efforts des partenaires et associés, dans ce contexte de reprise d'activité, sont venus améliorer les résultats nets des clubs.

## ÉVOLUTION EN MOYENNE ET MÉDIANE DU RÉSULTAT NET SUR DIX SAISONS - En milliers d'€



## DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT NET CUMULÉ - en millions d'€



Après une saison 2020/2021 marquée par des résultats d'exploitation et exceptionnels dégradés mais explicables, la saison 2021/2022 retrouve des données proches d'avant crise sanitaire.

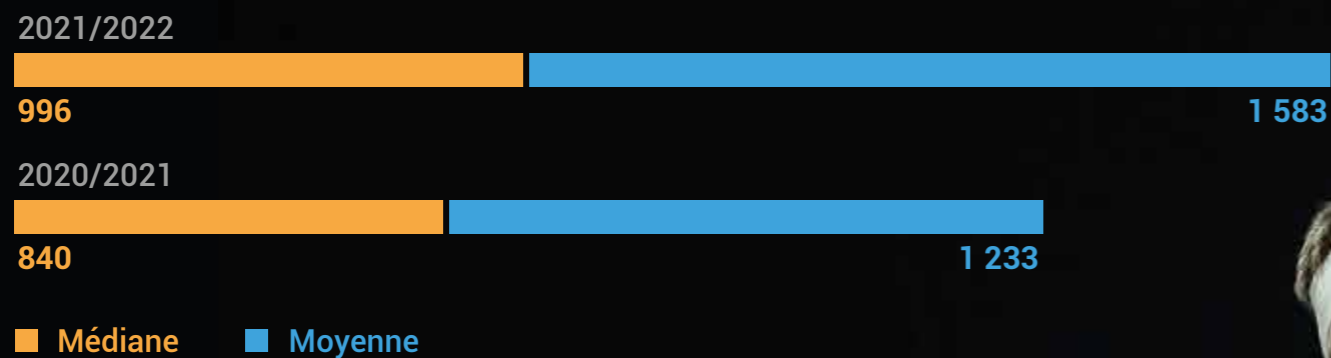
Le résultat d'exploitation cumulé est le meilleur des dix dernières saisons mais est à nuancer compte tenu du résultat d'exploitation exceptionnellement élevé (+2,5 M€) d'un club de la division et du reliquat d'aides liées à la crise sanitaire.



3.5

LES CAPITAUX  
PROPRES RETRAITÉS

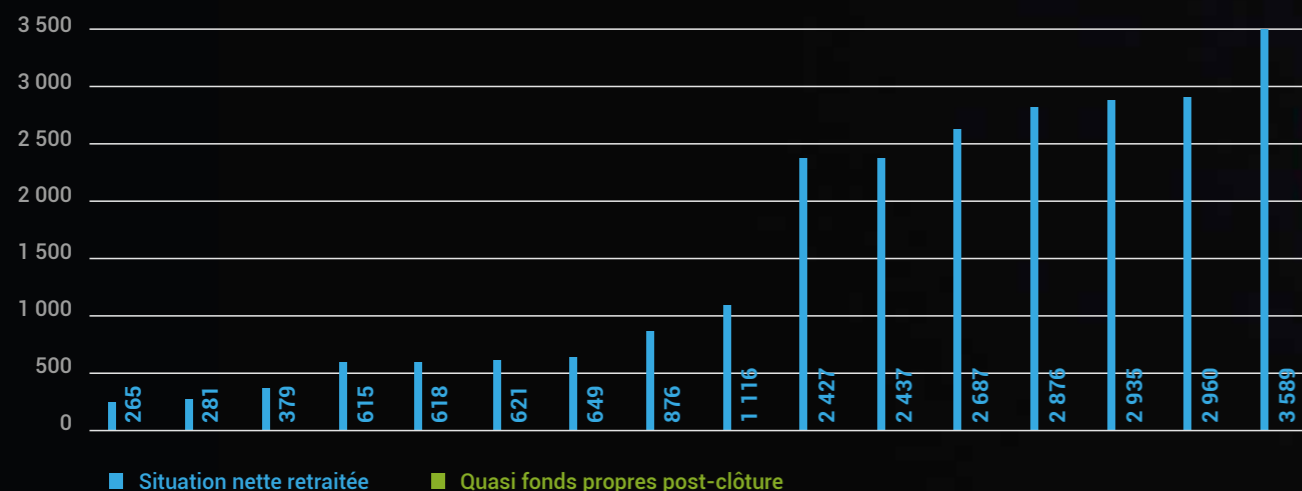
## SITUATION NETTE RETRAITÉE DES CLUBS - En milliers d'€



Les résultats nets positifs de plusieurs clubs et le soutien des associés pour les autres permettent une amélioration globale des situations nettes retraitées.

## SITUATION NETTE RETRAITÉE AU 30 JUIN 2022 ET QUASI-FONDS PROPRES POST CLÔTURE

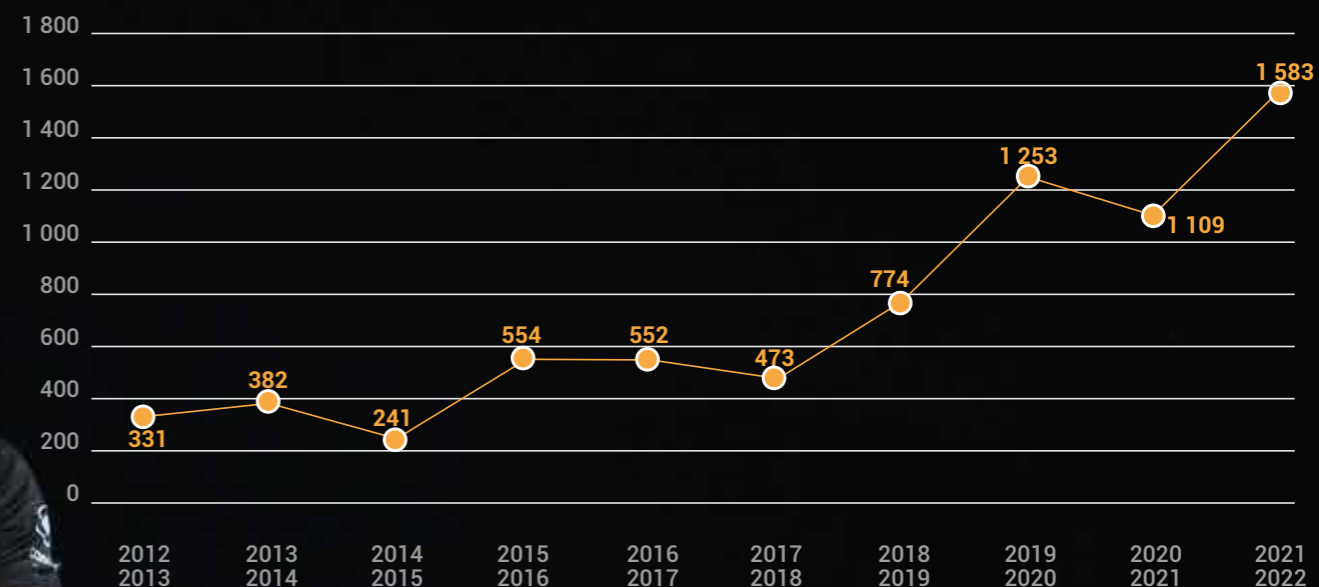
Par club en milliers d'€



Pour les quasi fonds propres et a contrario des saisons précédentes, l'augmentation des fonds propres couplée à l'équilibre financier recherché par la plupart des clubs, ont permis aux associés de s'abstenir de verser des fonds en comptes courants bloqués notamment afin de constituer le fonds de réserve règlementaire 2022/2023.

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION NETTE RETRAITÉE SUR DIX SAISONS

Moyenne par club en milliers d'€



La situation nette retraitée moyenne augmente de +474 K€ (+42 %), alors que concomitamment, le résultat net moyen est de -18 K€. Ceci traduit une volonté forte des associés de soutenir leur ambition par des augmentations de capital.

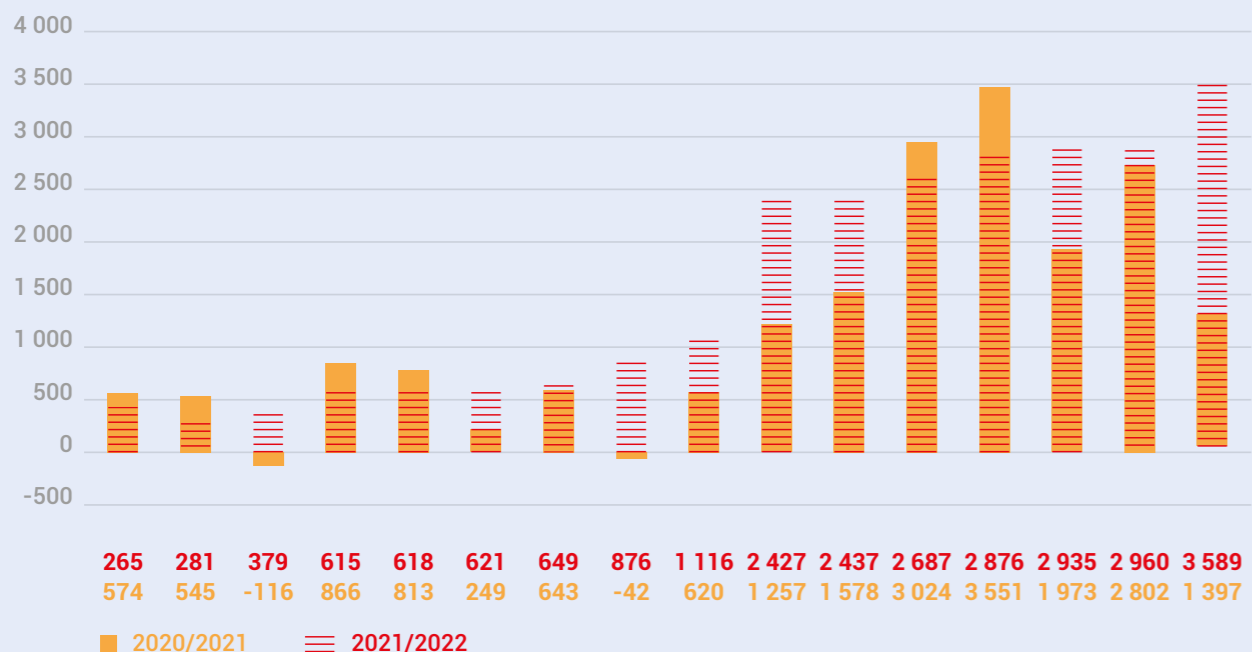
## RÉPARTITION DES CLUBS EN FONCTION DE LEUR SITUATION NETTE RETRAITÉE



Au 30 juin 2022 tous les clubs de la division ont une situation nette retraitée positive, une première depuis dix saisons.

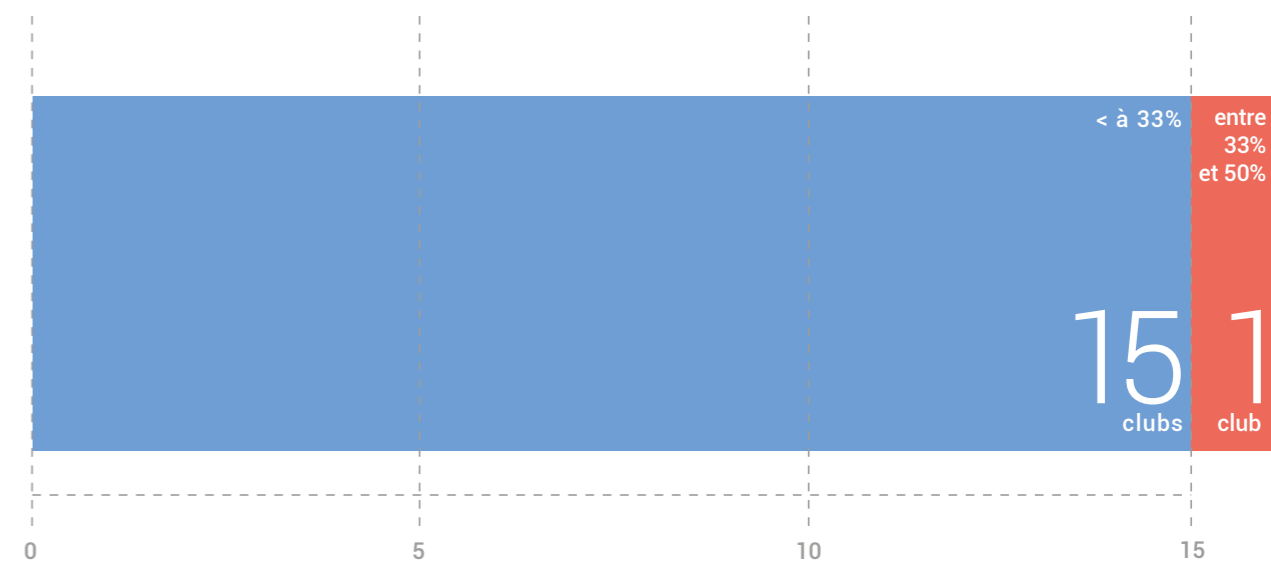


## COMPARAISON DE LA SITUATION NETTE RETRAITÉE SUR DEUX SAISONS - Moyenne par club en milliers d'€



Dix clubs de la division voient leur situation nette retraits s'améliorer comparée au 30 juin 2021.

## PARTS DU CAPITAL DÉTENUES PAR LES ASSOCIATIONS SUPPORTS DANS LES SOCIÉTÉS SPORTIVES AU 01/01/2023



Une seule association support disposerait de la minorité de blocage pour les décisions extraordinaires.

## SITUATION NETTE RETRAITÉE ET QUASI-FONDS RETRAITÉS AU 30/06/2022 - Cumul en milliers d'€

Quasi fonds propres post 30/06/2022\*\*

25 331

Quasi fonds propres au 30/06/2022\*

25 331

Situation nette retraits au 30/06/2022

25 331

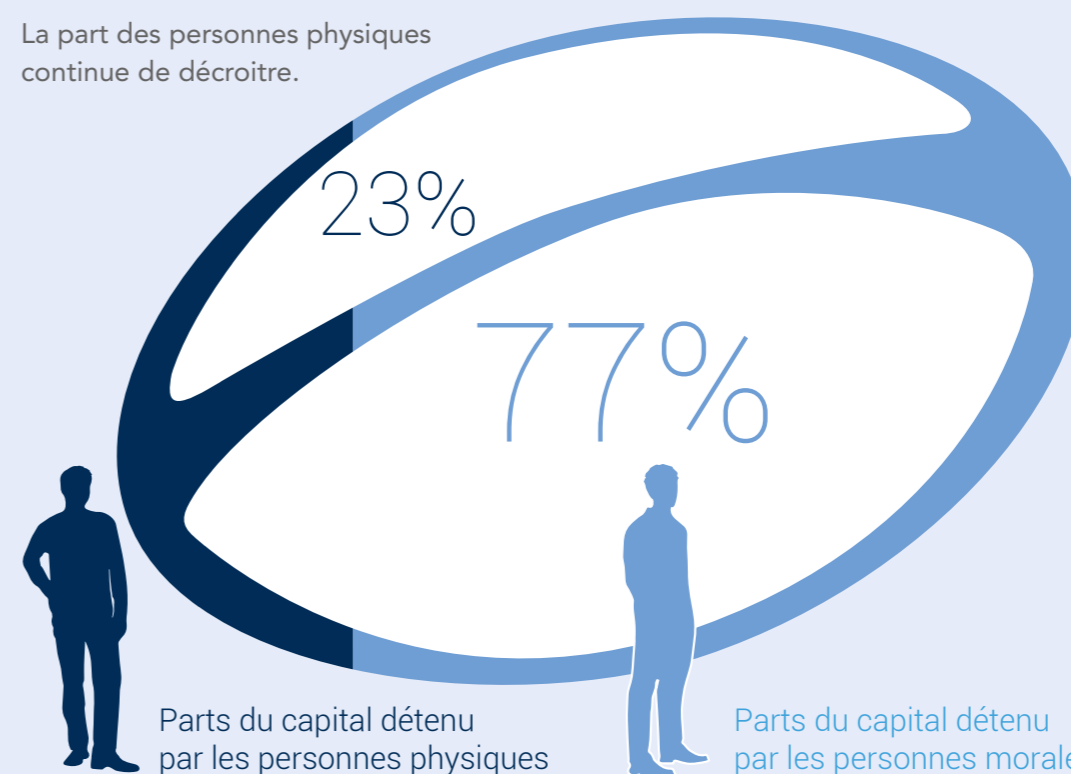
A contrario des précédentes saisons, aucun nouvel apport en comptes courants n'a été constaté ou nécessaire, notamment pour constituer le fonds de réserve de la saison 2022/2023.

(\*) Situation nette retraits et comptes courants d'actionnaires bloqués au 30/06/2022

(\*\*) Situation nette retraits et comptes courants d'actionnaires bloqués au 30/06/2022 + augmentations de capital et abandons et blocages de comptes courants post-clôture

## RÉPARTITION DU CAPITAL DES SOCIÉTÉS SPORTIVES ENTRE PERSONNES MORALES ET PERSONNES PHYSIQUES AU 01/01/2023

La part des personnes physiques continue de décroître.





3.6

**CORRÉLATION ENTRE  
CLASSEMENT SPORTIF ET  
CLASSEMENT MASSE BUDGÉTAIRE**

## CORRELATION ENTRE CLASSEMENT SPORTIF ET CLASSEMENT MASSE BUDGÉTAIRE

Classement sportif	Clubs	Masse budgétaire *	Classement masse budgétaire	Rétribution "joueurs" *	Classement rétribution "joueurs"
1	AVIRON BAYONNAIS RUGBY	17 103	1	4 507	1
2	STADE MONTOIS RUGBY	8 537	10	2 100	12
3	OYONNAX RUGBY	11 663	4	4 184	2
4	USON NEVERS RUGBY	12 288	3	3 653	4
5	US CARCASSONNAISE	6 081	14	1 905	14
6	COLOMIERS RUGBY	9 035	9	2 796	9
7	PROVENCE RUGBY	9 296	8	2 898	8
8	US MONTALBANAISE	9 941	7	3 182	6
9	AS BÉZIERS HÉRAULT	8 413	11	2 299	10
10	STADE AURILLACOIS CA	6 296	13	2 221	11
11	RC VANNES	10 953	6	2 967	7
12	FC GRENOBLE RUGBY	13 267	2	3 659	3
13	SU AGEN LOT-ET-GARONNE	11 227	5	3 399	5
14	ROUEN NORMANDIE RUGBY	6 891	12	1 903	15
15	US BRESSANE PAYS DE L'AIN	6 058	15	1 624	16
16	RC NARBONNAIS	5 077	16	2 060	13

\* En milliers d'€

La corrélation budgétaire reste établie pour la plupart avec quelques positions inattendues.





**3.7**

**BUDGETS  
PRÉVISIONNELS  
2022/2023**

## ÉVOLUTION DES MOYENNES DE PRODUITS ET CHARGES prévisionnels 2022/2023 vs comptes réels 2021/2022 en milliers d'€



L'incertitude pesant sur le contexte pandémique et ses conséquences, ainsi que la prudence mise en avant par les clubs au moment de la présentation des budgets prévisionnels 2021/2022 corrélé au déroulement « normal » de la saison sportive vis-à-vis de la situation sanitaire expliquent l'écart entre les budgets présentés à l'été 2021 et les comptes réels au 30 juin 2022.

Les budgets prévisionnels 2022/2023 se rapprochent des données réalisées au 30 juin 2022 avec plusieurs clubs qui affichent des pertes prévisionnelles significatives.



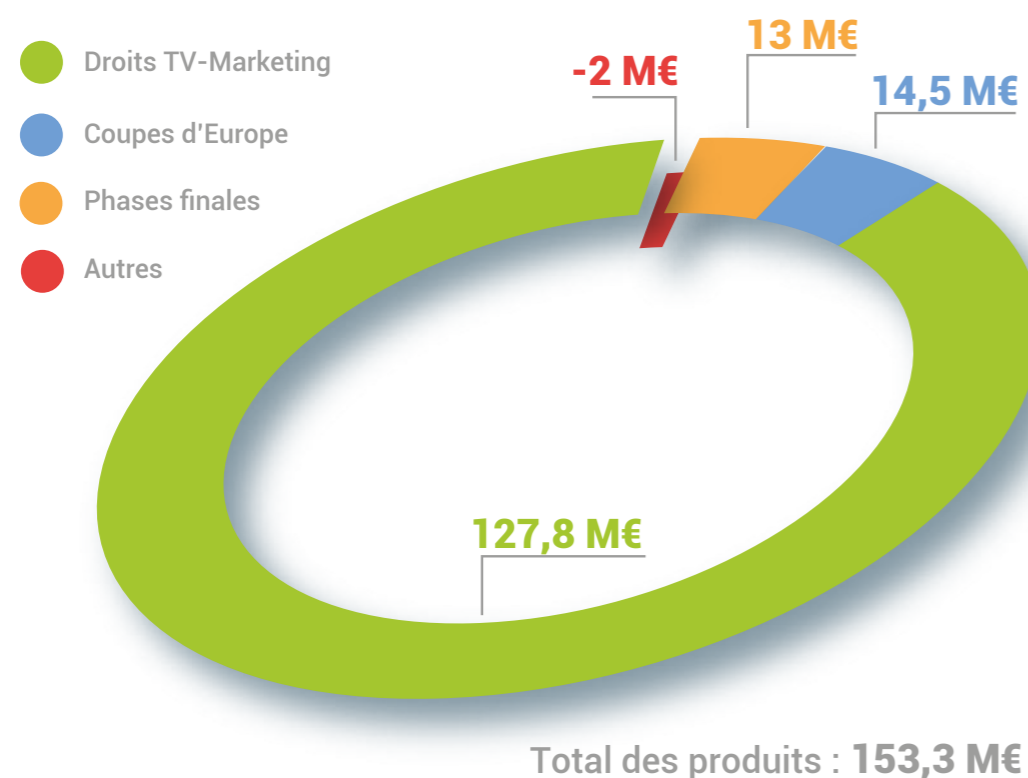


# ANNEXE 1

**BUDGET DE LA LNR  
ET VERSEMENTS  
AUX CLUBS DE  
TOP 14 ET PRO D2**

## LES PRODUITS 2021/2022 DE LA LNR

Source LNR en millions d'€



## LES VERSEMENTS DE LA LNR AUX CLUBS DE PRO D2

Saison 2021/2022 - Synthèse en milliers d'€ - Source LNR

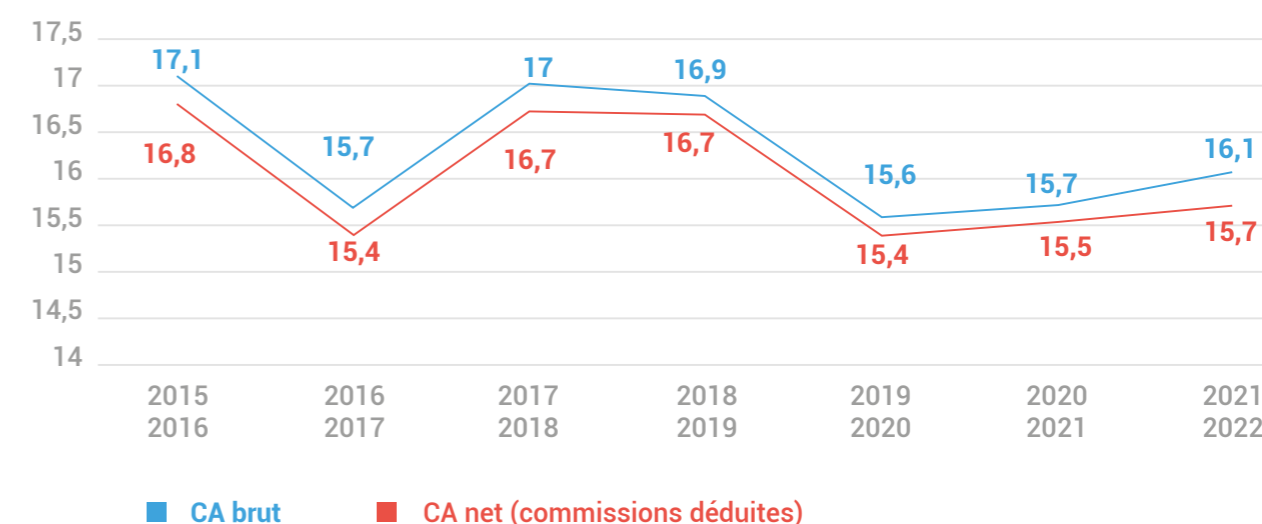
Clubs	New Deal	Primes montées descentes	Indemnités joueurs XV de France - 20 ans	Total
AVIRON BAYONNAIS	2 101	600		2 701
SPORTING UNION AGEN LOT-ET-GARONNE	2 000	600		2 600
OYONNAX RUGBY	2 097		120	2 217
STADE MONTOIS RUGBY	2 127		5	2 133
COLOMIERS RUGBY	2 060			2 060
RACING CLUB NARBONNAIS	1 744	300		2 044
FC GRENOBLE RUGBY	2 038			2 038
USON NEVERS RUGBY	1 982			1 982
STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE	1 963			1 963
USBPA RUGBY	1 659	300		1 959
AS BEZIERS HERAULT	1 920			1 920
US CARCASSONNAISE	1 868			1 868
US MONTALBANAISE	1 844			1 844
RC VANNES	1 794			1 794
PROVENCE RUGBY	1 784			1 784
ROUEN NORMANDIE RUGBY	1 744			1 744
<b>TOTAL</b>	<b>30 725</b>	<b>1 800</b>	<b>125</b>	<b>32 650</b>

## LES VERSEMENTS DE LA LNR AUX CLUBS DE TOP 14

Saison 2021/2022 - Synthèse en milliers d'€ - Source LNR

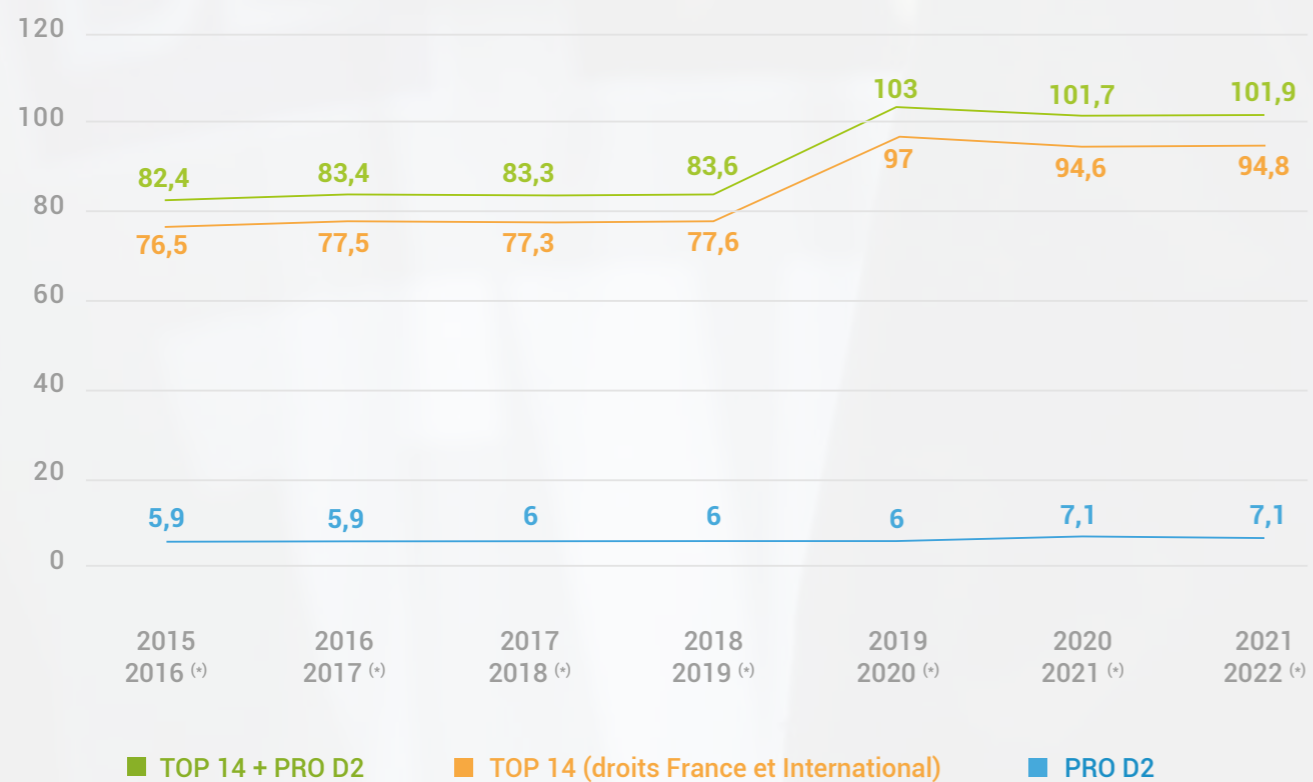
Clubs	New Deal	Primes montées descentes	Coupes d'Europe	Indemnités joueurs XV de France	Total
STADE TOULOUSAIN RUGBY	4 668		958	1 425	7 050
RACING 92	4 207		958	1 080	6 245
ATLANTIQUE STADE ROCHELAIS	4 045		1 308	615	5 968
UNION BORDEAUX-BÈGLES	4 222		808	617	5 646
MONTPELLIER HÉRAULT RUGBY	4 175		808	600	5 583
LYON OLYMPIQUE UNIVERSITAIRE	3 746		673	920	5 338
ASM CLERMONT AUVERGNE	4 039		808	411	5 258
CASTRES OLYMPIQUE	3 987		808	309	5 104
RC TOULONNAIS	3 577		623	613	4 812
STADE FRANÇAIS PARIS	3 613		808	214	4 634
UNION SPORTIVE ARLEQUINS PERPIGNANAIS	3 207	500	548	199	4 453
BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE	3 286	500	548		4 333
SECTION PALOISE BÉARN PYRÉNÉES	3 446		548	173	4 167
CA BRIVE CORREZE LIMOUSIN	3 185		548		3 733
<b>TOTAL</b>	<b>53 401</b>	<b>1 000</b>	<b>10 746</b>	<b>7 176</b>	<b>72 323</b>

## ÉVOLUTION DU CA DROITS MARKETING BRUT ET NET (COMMISSIONS DÉDUITES) En millions d'€



Hors Droits de partenariat In Extenso Supersevens.

## SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DES DROITS AUDIOVISUELS 2015/2022 en millions d'€ - Source LNR



(\*) sont déduits des droits audiovisuels, le montant des droits marketing des diffuseurs

Les montants affichés tiennent compte de l'impact Covid (arrêt des championnats en 2019/2020) qui a été lissé sur la durée des contrats.





# ANNEXE 2

## ASSOCIATIONS-SUPPORTS DU TOP 14 ET DE LA PRO D2

## COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATIONS-SUPPORTS TOP 14

Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	18/19	%	19/20	%	20/21	%	21/22	%
Subventions	6 331	29%	6 764	38%	6 792	41%	7 211	32%
Partenariats	411	2%	312	2%	165	1%	362	2%
Versements LNR	696	3%	349	2%	192	1%	412	2%
Recettes matches	17	0%	15	0%	0	0%	17	0%
Ventes de marchandises	883	4%	353	2%	276	2%	331	1%
Autres produits	12 143	56%	8 540	47%	7 954	48%	12 315	55%
Transferts de charges	1 149	5%	1 654	9%	1 194	7%	1 662	7%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>21 631</b>	<b>100%</b>	<b>17 988</b>	<b>100%</b>	<b>16 572</b>	<b>100%</b>	<b>22 309</b>	<b>100%</b>
Achats	2 104	9%	1 455	8%	1 332	8%	1 581	7%
Services extérieurs	2 520	11%	2 552	14%	2 458	15%	2 940	13%
Autres services extérieurs	8 409	36%	6 061	33%	4 300	26%	7 988	35%
Impôts et taxes	264	1%	225	1%	229	1%	309	1%
Masse salariale	6 920	29%	5 628	30%	5 852	35%	6 632	29%
Charges sociales	1 912	8%	1 232	7%	1 368	8%	1 907	8%
Amortissements et provisions	440	2%	631	3%	488	3%	538	2%
Autres charges	1 034	4%	795	4%	788	5%	712	3%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>23 602</b>	<b>100%</b>	<b>18 579</b>	<b>100%</b>	<b>16 816</b>	<b>100%</b>	<b>22 607</b>	<b>100%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1 971</b>		<b>-591</b>		<b>-244</b>		<b>-298</b>	
Produits financiers	35		273		67		60	
Charges financières	17		96		272		97	
Produits exceptionnels	807		1 142		1 014		601	
Charges exceptionnelles	252		190		204		386	
Impôt sur les bénéfices	5		7		28		29	
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>-1 404</b>		<b>530</b>		<b>332</b>		<b>-148</b>	

Ce tableau appelle les constats suivants :

- Une progression des produits d'exploitation liée à la reprise de l'activité dans les associations supports également, finalement en hausse de + 3 % par rapport aux données budgétaires de la saison 2018/2019 d'avant Covid,
- Une hausse moins marquée des charges d'exploitation, due à une baisse des charges de personnel et des autres charges par rapport à la saison 2018/2019,
- Un résultat exceptionnel en nette diminution par rapport aux deux dernières saisons marquées par le soutien de l'Etat, notamment, et qui ne permet pas de compenser la perte d'exploitation.

Il est dénombré quatre associations supports affichant un résultat net déficitaire cumulé de 535 K€ tandis que les onze autres présentent 387 K€ de résultat positif cumulé.

## BILAN ASSOCIATIONS-SUPPORTS TOP 14

Synthèse en milliers d'€

	18/19	19/20	20/21	21/22
<b>Capitaux propres retraités et résultat</b>	<b>723</b>	<b>3 999</b>	<b>4 120</b>	<b>4 025</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>1 854</b>	<b>2 692</b>	<b>2 907</b>	<b>1 848</b>
Emprunts auprès des établissements de crédits	4 851	4 251	5 311	4 810
Comptes courants d'associés et dettes financières	1 746	2 416	2 829	3 040
Fournisseurs et comptes rattachés	2 579	1 493	2 255	2 513
Dettes fiscales et sociales	1 402	1 094	1 328	1 576
Autres dettes	3 402	4 976	4 963	4 733
Produits constatés d'avance	307	1 001	1 060	1 741
<b>Dettes à long terme</b>	<b>1 640</b>	<b>2 813</b>	<b>6 337</b>	<b>3 171</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>12 647</b>	<b>12 421</b>	<b>11 411</b>	<b>15 246</b>
<b>Total actif / passif (*)</b>	<b>16 864</b>	<b>21 925</b>	<b>24 775</b>	<b>24 290</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>6 541</b>	<b>8 837</b>	<b>10 313</b>	<b>9 978</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>10 321</b>	<b>13 088</b>	<b>14 458</b>	<b>14 307</b>
Dont stocks	174	91	87	90
Dont créances clients, avances et acomptes	1 086	851	671	2 087
Dont autres créances	4 452	4 369	3 965	4 313
Dont disponibilités et VMP	4 242	7 604	9 117	7 278
Dont charges constatées d'avance	369	171	618	535
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>-6 740</b>	<b>-7 030</b>	<b>-6 157</b>	<b>-8 311</b>
<b>Capacité d'auto-financement</b>	<b>-1 319</b>	<b>1 042</b>	<b>870</b>	<b>237</b>

\*Total Actif = Actif immobilisé + Actif circulant

Total Passif = Capitaux propres retraités et résultats + Provisions pour risques + Dettes à long terme + Dettes à court terme

Les capitaux propres retraités restent globalement stables sur les trois dernières saisons, autour de 4 M€. Il est relevé une forte étendue (4 627 K€) dans le niveau des capitaux propres des associations supports des clubs de TOP 14, avec une valeur maximale supérieure à 3 M€ et une valeur minimale négative proche d' 1,4 M€.

L'actif immobilisé reste capté en quasi-totalité par seulement trois associations supports, parmi lesquelles deux entités accumulent 95 % des dettes à long terme (emprunts bancaires).

L'actif circulant est supérieur aux dettes à court terme pour neuf associations supports, contre onze au 30 juin 2021.

## COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATIONS-SUPPORTS PRO D2

Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	18/19	%	19/20	%	20/21	%	21/22	%
Subventions	5 950	36%	6 790	40%	7 342	45%	7 064	39%
Partenariats	347	2%	58	0%	118	1%	237	1%
Versements LNR	0	0%	159	1%	246	1%	100	1%
Recettes matches	33	0%	10	0%	33	0%	39	0%
Ventes de marchandises	1 120	7%	771	4%	238	1%	630	3%
Autres produits	6 811	42%	7 002	41%	6 725	41%	8 623	47%
Transferts de charges	2 144	13%	2 396	14%	1 738	11%	1 534	8%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>16 405</b>	<b>100%</b>	<b>17 185</b>	<b>100%</b>	<b>16 441</b>	<b>100%</b>	<b>18 227</b>	<b>100%</b>
Achats	1 657	9%	1 574	9%	1 188	8%	1 710	8%
Services extérieurs	2 192	13%	2 035	12%	2 027	13%	2 218	10%
Autres services extérieurs	6 312	36%	5 304	31%	4 267	28%	8 038	38%
Impôts et taxes	172	1%	214	1%	151	1%	185	1%
Masse salariale	4 539	26%	5 093	30%	5 590	37%	6 306	30%
Charges sociales	1 317	8%	1 294	8%	1 036	7%	1 146	5%
Amortissements et provisions	477	3%	664	4%	562	4%	392	2%
Autres charges	775	4%	757	4%	480	3%	1 230	6%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>17 442</b>	<b>100%</b>	<b>16 935</b>	<b>100%</b>	<b>15 303</b>	<b>100%</b>	<b>21 225</b>	<b>100%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1 037</b>		<b>251</b>		<b>1 137</b>		<b>-2 999</b>	
Produits financiers	133		83		3		72	
Charges financières	8		320		7		288	
Produits exceptionnels	1 749		891		3 966		1 380	
Charges exceptionnelles	868		165		3 093		273	
Impôt sur les bénéfices	2		24		86		-42	
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>-34</b>		<b>715</b>		<b>1 921</b>		<b>-2 066</b>	

Ce tableau appelle les constats suivants :

- Une progression des produits d'exploitation de 11 % par rapport à la saison 2020/2021, marquée sur les « Autres produits » principalement ;
  - Une hausse plus importante en valeur et proportion des charges d'exploitation (+39 % par rapport à la saison 2020/2021), portée par des frais de déplacement en forte hausse avec la reprise des activités ;
  - Un résultat exceptionnel en progression de +27 % par rapport à la saison 2020/2021, toutefois insuffisant pour compenser la perte d'exploitation de près de 3 M€.
- Seules cinq associations supports de clubs de PRO D2 affichent un résultat net positif alors que six autres associations affichent des déficits nets supérieurs à 100 K€.

## BILAN ASSOCIATIONS-SUPPORTS PRO D2

Synthèse en milliers d'€

	18/19	19/20	20/21	21/22
<b>Capitaux propres retraités et résultat</b>	<b>-2 635</b>	<b>-363</b>	<b>1 395</b>	<b>-206</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>2 657</b>	<b>2 342</b>	<b>2 442</b>	<b>879</b>
Emprunts auprès des établissements de crédits	827	1 073	1 355	1 248
Comptes courants d'associés et dettes financières	977	853	588	527
Fournisseurs et comptes rattachés	1 891	1 621	1 194	1 780
Dettes fiscales et sociales	687	1 245	1 390	1 125
Autres dettes	1 904	1 645	1 392	2 318
Produits constatés d'avance	636	482	483	420
<b>Dettes à long terme</b>	<b>334</b>	<b>118</b>	<b>62</b>	<b>463</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>6 589</b>	<b>6 795</b>	<b>6 338</b>	<b>6 955</b>
<b>Total actif / passif (*)</b>	<b>6 945</b>	<b>8 892</b>	<b>10 237</b>	<b>8 091</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 022</b>	<b>1 095</b>	<b>1 176</b>	<b>1 535</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>5 925</b>	<b>7 794</b>	<b>9 057</b>	<b>6 557</b>
Dont stocks	50	93	79	32
Dont créances clients, avances et acomptes	689	579	626	858
Dont autres créances	2 359	2 389	3 164	2 971
Dont disponibilités et VMP	2 701	4 138	4 924	2 398
Dont charges constatées d'avance	124	591	266	296
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>-3 417</b>	<b>-3 236</b>	<b>-2 282</b>	<b>-2 830</b>
<b>Capacité d'auto-financement</b>	<b>1 586</b>	<b>1 586</b>	<b>1 627</b>	<b>-1 844</b>

\*Total Actif = Actif immobilisé + Actif circulant

Total Passif = Capitaux propres retraités et résultats + Provisions pour risques + Dettes à long terme + Dettes à court terme

Les capitaux propres retraités chutent à cause du résultat net déficitaire constaté sur la saison et redeviennent négatifs en cumul ;  
Sept associations présentent une situation nette retraitée négative au 30 juin 2022. La capacité d'autofinancement (résultat et dotations aux amortissements) devenant négative, couplée avec l'augmentation du besoin en fonds de roulement entraîne donc une dégradation de la trésorerie.

## COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATIONS-SUPPORTS TOP 14 ET PRO D2 - Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	18/19	%	19/20	%	20/21	%	21/22	%
Subventions	12 281	32%	13 554	39%	14 183	43%	14 275	35%
Partenariats	759	2%	370	1%	283	1%	599	1%
Versements LNR	696	2%	508	1%	438	1%	512	1%
Recettes matches	50	0%	26	0%	33	0%	56	0%
Ventes de marchandises	2 003	5%	1 124	3%	513	2%	960	2%
Autres produits	18 954	50%	15 542	44%	14 679	44%	20 937	52%
Transferts de charges	3 293	9%	4 050	12%	2 932	9%	3 195	8%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>38 035</b>	<b>100%</b>	<b>35 173</b>	<b>100%</b>	<b>33 063</b>	<b>100%</b>	<b>40 535</b>	<b>100%</b>
Achats	3 761	9%	3 029	9%	2 521	8%	3 292	8%
Services extérieurs	4 713	11%	4 586	13%	4 491	14%	5 158	12%
Autres services extérieurs	14 721	36%	11 365	32%	8 567	27%	16 025	37%
Impôts et taxes	437	1%	439	1%	381	1%	494	1%
Masse salariale	11 459	28%	10 721	30%	11 442	36%	12 939	30%
Charges sociales	3 228	8%	2 526	7%	2 404	7%	3 053	7%
Amortissements et provisions	917	2%	1 295	4%	1 050	3%	930	2%
Autres charges	1 809	4%	1 552	4%	1 268	4%	1 942	4%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>41 044</b>	<b>100%</b>	<b>35 514</b>	<b>100%</b>	<b>32 124</b>	<b>100%</b>	<b>43 832</b>	<b>100%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-3 008</b>		<b>-341</b>		<b>939</b>		<b>-3 297</b>	
Produits financiers	168		356		70		132	
Charges financières	25		416		279		385	
Produits exceptionnels	2 556		2 032		4 980		1 981	
Charges exceptionnelles	1 120		355		3 298		659	
Impôt sur les bénéfices	7		31		114		-13	
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>-1 438</b>		<b>1 245</b>		<b>2 298</b>		<b>-2 214</b>	

## BILAN ASSOCIATIONS-SUPPORTS TOP 14 ET PRO D2 Synthèse en milliers d'€

	18/19	19/20	20/21	21/22
<b>Capitaux propres retraités et résultat</b>	<b>-1 912</b>	<b>3 636</b>	<b>5 515</b>	<b>3 819</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>4 511</b>	<b>5 034</b>	<b>5 349</b>	<b>2 727</b>
Emprunts auprès des établissements de crédits	5 678	5 324	6 666	6 058
Comptes courants d'associés et dettes financières	2 723	3 269	3 417	3 567
Fournisseurs et comptes rattachés	4 470	3 114	3 449	4 293
Dettes fiscales et sociales	2 089	2 339	2 718	2 701
Autres dettes	5 306	6 621	6 355	7 051
Produits constatés d'avance	943	1 483	1 543	2 161
<b>Dettes à long terme</b>	<b>1 974</b>	<b>2 931</b>	<b>6 399</b>	<b>3 634</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>19 236</b>	<b>19 216</b>	<b>17 749</b>	<b>22 201</b>
<b>Total actif / passif (*)</b>	<b>23 809</b>	<b>30 817</b>	<b>35 012</b>	<b>32 381</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>7 563</b>	<b>9 932</b>	<b>11 489</b>	<b>11 513</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>16 246</b>	<b>20 882</b>	<b>23 515</b>	<b>20 864</b>
Dont stocks	224	184	166	122
Dont créances clients, avances et acomptes	1 775	1 430	1 297	2 945
Dont autres créances	6 811	6 758	7 129	7 284
Dont disponibilités et VMP	6 943	11 742	14 041	9 676
Dont charges constatées d'avance	493	762	884	831
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>-10 157</b>	<b>-10 266</b>	<b>-8 439</b>	<b>-11 141</b>
<b>Capacité d'auto-financement</b>	<b>267</b>	<b>2 628</b>	<b>2 497</b>	<b>-1 607</b>

\*Total Actif = Actif immobilisé + Actif circulant

Total Passif = Capitaux propres retraités et résultats + Provisions pour risques  
+ Dettes à long terme + Dettes à court terme



# ANNEXE PARTENARIAT

	CUMUL	MOYENNE
Compte de résultat au 30 juin 2022 : "Total des comptes 708 rattachés au partenariat"	167 908	
Commissions régie publicitaire (si partenariat en net au budget)	2 193	
<b>TOTAL PARTENARIAT (Brut)</b>	<b>170 101</b>	<b>12 150</b>

Répartition estimée par type de support et de prestation (inclus les collectivités)

### Saison 2021 / 2022

	TOP 14			Total	Coupe d'Europe			Total
	Partie fixe	Partie variable	dont échanges M/ses		Partie fixe	Partie variable	dont échanges M/ses	
Emplacement sponsor n°1 (devant du maillot - emplacement principal)	840	1	-	841	69	6	-	76
Emplacement sponsor n°2 (devant du maillot)	351	3	-	354	30	-	-	30
Emplacement sponsor n°3 (devant du maillot)	201	-	-	201	15	-	-	15
Emplacement sponsor n°4 (manche gauche du maillot)	208	3	-	211	23	5	-	27
Emplacement sponsor n°5 (dos au-dessous du numéro)	198	3	-	201	43	-	-	43
Emplacement sponsor n°6 (dos au-dessus du numéro)	686	4	-	690	53	4	-	57
<b>Total maillot</b>	<b>2 484</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>2 498</b>	<b>234</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>248</b>
Emplacement sponsor n°7 (devant gauche du short)	140	1	7	141	19	3	-	22
Emplacement sponsor n°8 (devant gauche du short)	141	1	-	143	16	-	-	16
Emplacement sponsor n°9 (dos du short)	190	5	-	195	40	5	-	45
<b>Total short</b>	<b>472</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>479</b>	<b>76</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>84</b>
Emplacement sponsor n°10 (variable)	97	0	-	97	19	-	-	19
<b>Total maillot et short</b>	<b>3 053</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>3 074</b>	<b>328</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>350</b>
Équipementier textile (hors produits dérivés)	219	0	63	219	17	3	7	20
Équipementier ballon (hors produits dérivés)	21	-	2	21	1	-	1	1
<b>TOTAL A0 équipement</b>	<b>3 293</b>	<b>22</b>	<b>72</b>	<b>3 314</b>	<b>346</b>	<b>25</b>	<b>8</b>	<b>371</b>
TOP 14 : panneautique LED (propriété de la LNR)	259	-	10	259	4	-	-	4
PRO D2 : panneautique LED (propriété de la LNR)	-	-	-	-	-	-	-	-
Panneautique LED ou tournante (propriété du club)	323	-	11	323	1	-	-	1
Panneautique fixe	445	-	4	445	24	-	-	24
Autres supports <sup>1</sup>	1 081	3	46	1 083	1	-	-	1
Redevances liées au sponsoring non affectables <sup>2</sup>	192	-	10	192	-	-	-	-
<b>TOTAL A1</b>	<b>2 300</b>	<b>3</b>	<b>80</b>	<b>2 303</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30</b>
Hospitalités (dont loges, prestations VIP,...)	5 359	58	140	5 416	187	17	-	204
<b>TOTAL A2</b>	<b>5 359</b>	<b>58</b>	<b>140</b>	<b>5 416</b>	<b>187</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>204</b>
Autres imputations qui n'ont pas pu être reportées ci-dessus	433	56	65	489	22	-	-	22
<b>TOTAL A3</b>	<b>433</b>	<b>56</b>	<b>65</b>	<b>489</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22</b>
<b>TOTAL A0 + A1 + A2 + A3</b>	<b>11 384</b>	<b>138</b>	<b>358</b>	<b>11 522</b>	<b>585</b>	<b>43</b>	<b>8</b>	<b>628</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL CHAMPIONNAT ET COUPE D'EUROPE</b>	<b>11 969</b>	<b>181</b>	<b>365</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>12 150</b>				

<sup>1</sup> Spot, écran géant, médias, annonces sonores, parrain de match, marquage pelouse

<sup>2</sup> Hors redevances buvettes, boutiques et redevances inscrites en "758"

L'annexe « Partenariats » est une compilation de la remontée d'information des clubs. Les données pourraient souffrir de quelques approximations individuelles.

Le partenariat représente le principal poste de produit d'exploitation avec un CA brut de 170 M€. Après avoir été fortement impacté par la crise sanitaire, il se rapproche en moyenne des 12 M€ et atteint le seuil constaté avant Covid. Il subsiste une forte disparité entre les clubs, se résumant comme suit :

Montant HT	Nombre de clubs
< 5 M€	1
Entre 7,5 M€ et 8,3 M€	3
Entre 10,2 M€ et 12,3 M€	4
Entre 13,6 M€ et 14 M€	2
> 16,1 M€	4

L'étendue va de 4,6 M€ à 18 M€.

La composition en cumul de cette ressource donne la hiérarchie suivante :

- Les hospitalités pour 79 M€
- les équipements joueurs (maillot et short) pour 52 M€
- Les autres supports et la panneautique pour 15 M€

Les hospitalités captent 46 % du CA. L'étendue va de 2,2 M€ à 10,2 M€ avec la répartition suivante :

Montant HT	Nombre de clubs
< 2,2 M€	1
Entre 2,9 M€ et 3,4 M€	4
Entre 4,3 M€ et 6,3 M€	5
> 9 M€	4

L'étendue s'étale de 29 % à 63 % du partenariat.

Sur les équipements :

Avec 38 M€, la visibilité sur les maillots représente jusqu'à 55 % du CA et reste l'emplacement privilégié, notamment le devant du maillot à l'exception de deux clubs qui privilégient dans leur stratégie commerciale le dos du maillot pour le montant le plus élevé. La médiane affiche au total 3,3 M€ dont 2,3 M€ pour le maillot.

La distribution des revenus sur les autres supports est très hétérogène avec une étendue de 0,7 M€ à 4,6 M€ et en valeur relative de 5 % à 30 % du partenariat.

En ce qui concerne la panneautique, le CA oscille entre 0,5 M€ et 2,4 M€ avec une médiane à 1 M€. Enfin, les autres sources de partenariat affichent 6,8 M€ avec notamment un Naming de stade significatif, des exclusivités négociées, des produits divers et des clubs affaires.

Le TOP 14 absorbe 95 % des recettes contre 5 % fléchés sur les Coupes d'Europe.

Sur ces compétitions internationales de clubs, les équipements représentent un CA de 5,2 M€ sur un total de 8,8 M€. L'EPCR demandant la livraison de « Clean Stadium ».

Le volume des échanges marchandises représente a minima 5.1 M€ soit 3 % du CA.

Il se résume en trois parties autour de 1 M€ (équipement, média, autres imputations) et celle des hospitalités qui dépasse 2 M€.

Enfin trois clubs utilisent les services d'une régie commerciale dont deux en quasi-exclusivité.



	CUMUL	MOYENNE
Compte de résultat au 30 juin 2022 : "Total des comptes 708 rattachés au partenariat"	65 380	
Commissions régie publicitaire (si partenariat en net au budget)	-	
<b>TOTAL PARTENARIAT (Brut)</b>	<b>65 380</b>	<b>4 086</b>

## Répartition estimée par type de support et de prestation (inclus les collectivités)

### Saison 2021 / 2022

	PRO D2			Total
	Partie fixe	Partie variable	dont échanges M/ses	
Emplacement sponsor n°1 (devant du maillot - emplacement principal)	136	-	-	136
Emplacement sponsor n°2 (devant du maillot)	54	-	-	54
Emplacement sponsor n°3 (devant du maillot)	58	1	-	59
Emplacement sponsor n°4 (manche gauche du maillot)	33	-	-	33
Emplacement sponsor n°5 (dos au-dessous du numéro)	58	0	-	58
Emplacement sponsor n°6 (dos au-dessus du numéro)	98	0	-	97
<b>Total maillot</b>	<b>437</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>438</b>
Emplacement sponsor n°7 (devant gauche du short)	37	0	-	37
Emplacement sponsor n°8 (devant gauche du short)	37	-	-	37
Emplacement sponsor n°9 (dos du short)	54	-	-	54
<b>Total short</b>	<b>127</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>128</b>
Emplacement sponsor n°10 (variable)	9	-	2	9
<b>Total maillot et short</b>	<b>573</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>575</b>
Equipementier textile (hors produits dérivés)	89	-	33	89
Equipementier ballon (hors produits dérivés)	11	-	4	11
<b>TOTAL A0 équipement</b>	<b>673</b>	<b>2</b>	<b>39</b>	<b>675</b>
TOP 14 : panneau LED (propriété de la LNR)	-	-	-	-
PRO D2 : panneau LED (propriété de la LNR)	224	1	11	225
Panneau LED ou tournante (propriété du club)	346	0	15	346
Panneau fixe	277	1	12	277
Autres supports <sup>1</sup>	456	13	11	469
Redevances liées au sponsoring non affectables <sup>2</sup>	-	-	-	-
<b>TOTAL A1</b>	<b>1 302</b>	<b>16</b>	<b>49</b>	<b>1 317</b>
Hospitalités (dont loges, prestations VIP,...)	1 987	24	41	2 012
<b>TOTAL A2</b>	<b>1 987</b>	<b>24</b>	<b>41</b>	<b>2 012</b>
Autres imputations qui n'ont pas pu être reportées ci-dessus	81	1	1	82
<b>TOTAL A3</b>	<b>81</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>82</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (A0 + A1 + A2 + A3)</b>	<b>4 043</b>	<b>43</b>	<b>130</b>	<b>4 086</b>

<sup>1</sup> Spot, écran géant, médias, annonces sonores, parrain de match, marquage pelouse  
<sup>2</sup> Hors redevances buvettes, boutiques et redevances inscrites en "758"

L'annexe « Partenariats » est une compilation de la remontée d'information des clubs. Les données pourraient souffrir de quelques approximations individuelles. Premier poste des produits d'exploitation, le partenariat dépasse les saisons avant Covid avec un CA brut de 65 M€. Il subsiste une forte disparité entre les clubs, se résumant comme suit :

Montant HT	Nombre de clubs
Entre 1 M€ et 1,9 M€	4
Entre 2,9 M€ et 4,2 M€	5
Entre 4,7 M€ et 5,8 M€	5
> 7 M€ et 14 M€	2

L'étendue est de 1 M€ à 7,4 M€.

La composition en cumul de cette ressource donne la hiérarchie suivante :

- Les hospitalités pour 32 M€
- La panneautique pour 14 M€
- Les équipements joueurs (maillot et short) pour 11 M€

Les hospitalités représentent un CA de 32 M€, soit en valeur relative 49 % et une médiane à 1,7 M€ compte tenu de l'hétérogénéité de l'échantillon qui affiche la répartition suivante :

Montant HT	Nombre de clubs
Entre 0,3 M€ et 0,75 M€	3
Entre 1,1 M€ et 1,5 M€	4
Entre 1,6 M€ et 2,2 M€	3
Entre 2,7 M€ et 2,9 M€	4
Autour de 4,2 M€	2

En valeur relative la donnée s'étale de 20 % à 74 %

Le CA lié à la panneautique est de même niveau qu'en TOP 14 avec 14 M€, représentant 21 % du partenariat total contre 9 % pour le TOP 14. La moyenne indique 0,8 M€ et la médiane affiche 0,6 M€

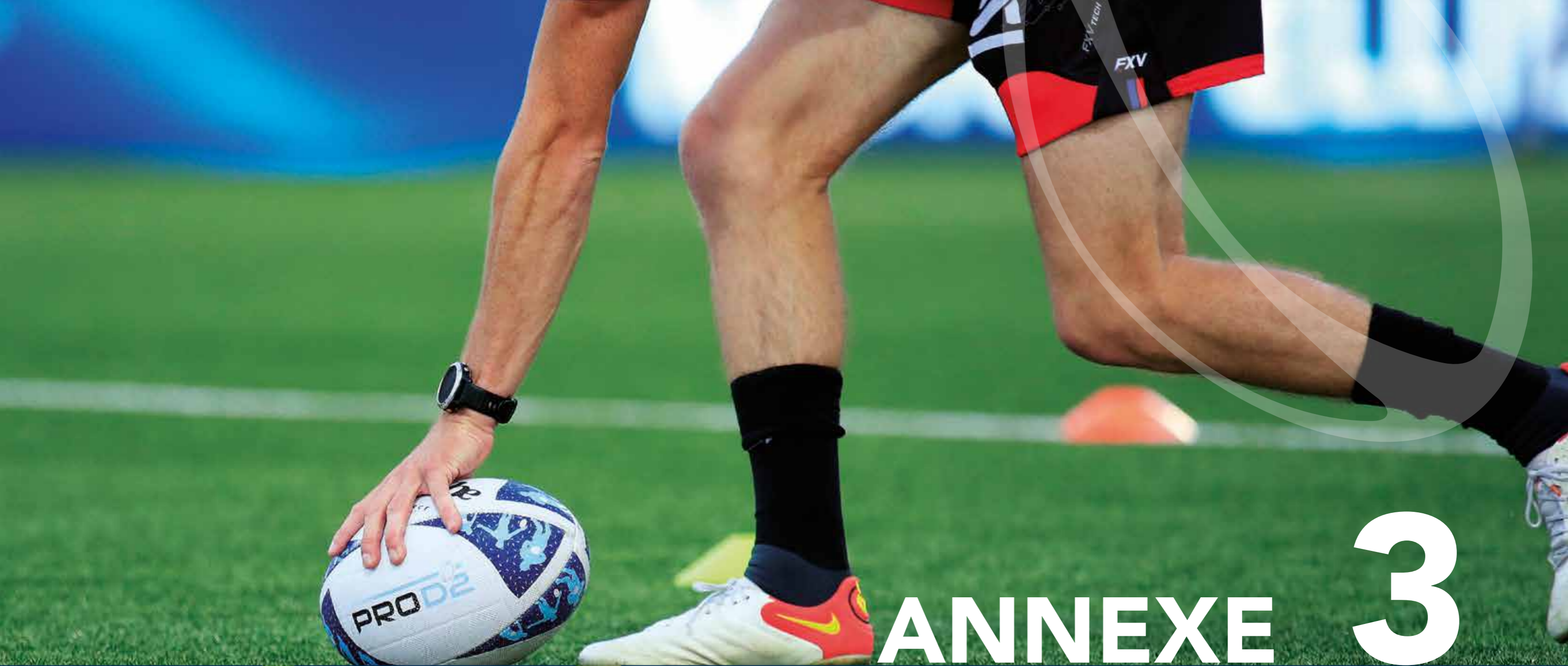
Les équipements participent pour 11 M€ de CA, soit 17 % contre 30 % pour le TOP 14. Ils représentent 65 % du CA. L'étendue va de 0,2 M€ à 1,6 M€. Six clubs sont dans la fourchette comprise entre 0,5 M€ et 1 M€ et quatre dépassent 1 M€. La médiane et la moyenne sont proches autour de 0,68 M€.

Le devant du maillot présente une médiane de CA de 0,22 M€ alors que le dos et le short affichent chacun une médiane de 0,1 M€.

Les autres supports participent pour 7,5 M€ du CA soit 11 %. La médiane ressort à 0,34 M€.

Les autres imputations indiquent un CA de 1,3 M€ captées pour moitié par un club sur le thème d'hospitalités post-covid et pour les deux autres de prestations ponctuelles de type séminaire et ventes au match.

Enfin un seul club utiliserait les services d'une régie commerciale, toutefois structurellement proche des associés de la société sportive.



# ANNEXE 3

**A2R :  
COMPOSITION,  
MISSIONS**



## L'autorité de la régulation du rugby « A2R » : Composition et missions

Conformément à l'article L. 132-2 du Code du sport (ainsi qu'aux dispositions particulières prévues à cet effet par les statuts et règlements généraux de la FFR et de la LNR et par la convention FFR/LNR) l'**A2R est un organisme indépendant, chargé d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des clubs** disputant les championnats professionnels d'une part, et fédéraux d'autre part. L'article L. 132-2 du Code du sport a été modifié par la loi n° 2012-158 du 1er février 2012 et du 1er mars 2017 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs peut être résumé comme suit :

En vue d'assurer la pérennité des associations et sociétés sportives, de favoriser le respect de l'équité sportive et de contribuer à la régulation économique des compétitions, les fédérations qui ont constitué une ligue professionnelle créent en leur sein un organisme, doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et ayant pour missions :

- 1/ D'assurer le contrôle administratif, juridique et financier des associations et sociétés sportives qui sont membres de la fédération ou de la ligue professionnelle ou sollicitent l'adhésion à la fédération ou à la ligue ;
- 2/ D'assurer le contrôle financier de l'activité des agents sportifs ;
- 3/ D'assurer le contrôle et l'évaluation des projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires des sociétés sportives.
- 4/ le contrôle des contrats conclus en application de l'article L. 222-2-10-1 du Code du sport.

Les contrôles portant sur les associations et sociétés sportives peuvent être effectués sur pièces et sur place. Lorsque l'association ou la société sportive est tenue de faire certifier ses comptes par un commissaire aux comptes, elle transmet sans délai à l'organisme mentionné au premier alinéa le rapport établi par le commissaire aux comptes sur ses comptes annuels. Lorsqu'un commissaire aux comptes engage une procédure d'alerte en application des articles L.234-1 ou L.234-2 du code de commerce, la société ou l'association en informe sans délai l'organisme mentionné au premier alinéa du présent article.

Les agents sportifs, les associations et les sociétés sportives, ainsi que les organes des fédérations et de leurs ligues professionnelles, sont tenus de communiquer à l'organisme mentionné au même premier alinéa toute information ou tout document nécessaire à l'accomplissement de ses missions. Cet organisme peut également demander à toute personne physique ou morale ayant un lien juridique quelconque avec l'association ou la société sportive de lui communiquer toute information ou tout document nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

Les relevés de décisions de l'organisme mentionné audit premier alinéa sont rendus publics. Cet organisme établit chaque année, dans les neuf mois qui suivent la fin de la saison sportive telle qu'elle est déterminée par le règlement de la fédération ou, le cas échéant, de la ligue professionnelle, un rapport public faisant état de son activité.

### Qu'est-ce que l'A2R ?

L'activité de l'A2R s'articule autour de quatre entités :

- la **Commission de contrôle des championnats professionnels**, chargée d'assurer le contrôle des clubs participant aux championnats organisés par la LNR (TOP 14 et PRO D2),
- la **Commission de régulation des championnats fédéraux**, chargée d'assurer le contrôle des clubs participant aux championnats organisés par la FFR (divisions fédérales),
- la **formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français** qui, sur la base des éléments fournis par ces deux commissions, est habilité à prononcer des sanctions à l'encontre des clubs.
- la **Commission de régulation des agents sportif**, chargée d'assurer le contrôle financier des opérations réalisées par les agents sportifs.

### Les membres de l'A2R (Commission de contrôle des championnats professionnels et la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français).

Les membres de l'A2R sont nommés pour **leur expertise et pour leur indépendance**, notamment vis-à-vis des clubs contrôlés ; Plusieurs dispositions réglementaires apportent les garanties nécessaires sur ces deux points.

La Commission de contrôle des championnats professionnels est composée de onze membres désignés par la LNR ou la FFR :

MM. Bernard AGRET, Jean-Luc BERBION, Nicolas COUDENC, Philippe DEPARIS, Gérard LANDAT, Philippe ORAIN (Experts-comptables et Commissaires aux comptes), M. Jean-Guy SICARD (diplômé d'expertise-comptable), MM. Julien LEGENDRE, Thibault PORTALEZ (Experts-comptables memorialistes), Me Serge ALLORY (Notaire -spécialisé en droit des sociétés et de l'entreprise).  
M. Dominique DEBREYER, (Expert-comptable), coordinateur de la Commission.

la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français est statutairement composé :

- de trois personnalités qualifiées désignées par le comité directeur de la FFR,
- de trois personnalités qualifiées désignées par le comité directeur de la LNR,
- d'une personnalité qualifiée désignée d'un commun accord entre les présidents de la FFR et de la LNR.

Les personnalités qualifiées désignées par la LNR et la FFR, issues du monde de l'entreprise, de cabinets d'expertises comptables et de la fonction publique, sont :

MM. Pierre CONTE (Président), Olivier KERAUDREN, Patrick PEROCESCHI, Gilles POCURUL, Bernard ROUX, Jean-Michel TRIAL et Jean-Claude FRANCESCHI (Vice-Président).

Le secrétariat de la Commission de contrôle des championnats professionnels est assuré par son responsable, M. Marc LE NERRANT avec l'aide de son assistante Nathalie DA CRUZ FORTES, appartenant au personnel permanent de la Ligue nationale de rugby.

La Commission de contrôle des agents sportifs, organe d'instruction et de poursuites relatives au contrôle financier des agents sportifs, est composée d'au moins cinq membres indépendants dont deux membres désignés par la FFR, deux membres désignés par la LNR et d'un Coordinateur désigné conjointement – M. Jérôme DIAN (Président) -, qui ne peuvent être membres des autres organes de l'A2R.

Son secrétariat est piloté par la FFR.

Lorsqu'elle détecte des faits susceptibles de constituer un manquement, elle en informe le Délégué aux agents sportifs de la FFR qui sera chargé de décider de la suite à donner par la chambre disciplinaire de la FFR chargée du jugement, soit la Commission aux agents sportifs de la FFR.

### Quelles sont les missions de l'A2R ?

La vocation essentielle de l'A2R est notamment d'assurer l'équité économique des championnats de TOP 14 et de PRO D2, afin d'éviter que la compétition puisse être faussée par des clubs qui engageraient des charges trop élevées sans justifier des ressources nécessaires à leur financement. Il s'agit également de contribuer à la pérennité économique et sportive des clubs, ce qui est d'autant plus indispensable dans une période d'incertitude économique, faisant suite à plus d'une décennie de forte croissance du rugby professionnel.

Tout club professionnel doit **limiter le niveau de « rétribution joueurs » (hors charges patronales) des joueurs sous contrat** professionnel, pluriactif et espoir **à un maximum équivalent à 52 % de la somme de ses produits** prévus dans ses comptes de résultats prévisionnels d'une part, et de clôture de l'exercice d'autre part. Le niveau de « rétribution joueurs » des joueurs comprend l'ensemble des rémunérations, en espèces ou en nature, y compris les éventuels contrats d'image garantis par les clubs (redevance BRAILLARD). Les produits recouvrent aussi bien les produits d'exploitation, que les produits financiers et les produits exceptionnels. Si un club ne dégage ainsi pas suffisamment de produits d'exploitation pour « couvrir » son niveau de « rétribution joueurs », son actionnaire pourra par exemple, volontairement ou sur demande de l'A2R, procéder à un abandon de compte courant lui permettant de remplir cette obligation. L'évolution constatée dans le rugby professionnel est susceptible d'amener des propositions de compléments à cette seconde obligation réglementaire pour tenir compte des garanties fournies par les actionnaires des clubs à travers la constitution de capitaux propres destinés à pallier des pertes d'exploitation au même titre que des apports exceptionnels.

Pour ce faire, les rôles sont clairement répartis entre la Commission de contrôle des championnats professionnels et la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français.

La première, organe d'instruction et de poursuites, instruit les dossiers à travers la collecte des documents comptables et juridiques nécessaires, les auditions de clubs et les visites sur site. Neuf de ses membres, ont chacun plus particulièrement en charge entre trois et cinq clubs des deux divisions professionnelles. La Commission examine et apprécie ainsi la situation de chaque club lors de réunions collégiales. Elle prononce un avis favorable - ou non - à l'homologation des contrats des joueurs, et transmet à la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français les dossiers susceptibles de justifier l'application des sanctions prévues par les règlements. Elle peut, par ailleurs, prononcer des mesures d'encadrement concernant le recrutement des clubs et/ou sur le niveau autorisé de « rétribution joueurs ».

La formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français, organe de jugement, est compétent pour prononcer en première instance lesdites sanctions, sur la base notamment du dossier présenté par un ou plusieurs rapporteur(s) de la Commission de contrôle, et après audition du club pour échange contradictoire. Il est par ailleurs garant des procédures définies par les Comités directeurs de la FFR et de la LNR. Il peut, sur proposition de la FFR ou de la LNR, se saisir de tous les dossiers examinés par les Commissions de contrôle, ou charger celles-ci d'examiner plus particulièrement tout sujet qu'il estimera nécessaire.

Dès la création de l'A2R en 1999, les instances du rugby ont par ailleurs souhaité qu'elle puisse assurer une mission d'aide aux clubs. Cette approche, qui était tout particulièrement nécessaire dans une période de professionnalisation du rugby, reste toujours utile, notamment pour les clubs promus de divisions inférieures. S'il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux conseils des clubs en matière comptable et juridique, ou à leurs commissaires aux comptes, l'A2R peut assurer ainsi un apport d'expertise.

## Quelles mesures et sanctions peut prononcer l'A2R ?

Afin de mener ses missions à bien, l'A2R peut, selon le degré de gravité de la situation financière d'un club ou de l'infraction qui lui est reprochée, prononcer un certain nombre de mesures et/ou de sanctions, assorties ou non d'un sursis total ou partiel :

- amendes financières,
- blocage des versements de la LNR ou suppression totale ou partielle de la participation à la caisse de blocage du Championnat de France,
- limitation de la masse salariale des joueurs à un montant fixé par la Commission de contrôle,
- mise sous conditions de la conclusion de nouveaux contrats et/ou avenants de joueurs (de prolongation et/ou d'augmentation de la rémunération) à la production de documents supplémentaires et/ou de garanties financières,
- interdiction de conclure de contrats et/ou avenants de joueurs, y compris avec des joueurs déjà sous contrat ou déjà licenciés dans le club considéré,
- retrait de points,
- refus d'accession en division supérieure,
- rétrogradation en division inférieure (automatique en fin de saison pour tout club ayant fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire),
- refus d'engagement en championnat professionnel.

Toute décision de l'un des organes de l'A2R peut faire l'objet d'un appel devant la Commission d'appel financière de la FFR, compétente en la matière.

## Fonds de réserve et plafonnement de la masse salariale : des garde-fous spécifiques au rugby professionnel prévus dans les règlements de la LNR.

En dehors des mesures ou sanctions pouvant être prononcées à l'encontre de tel ou tel club, tous sont soumis à deux obligations réglementaires dont la première est, à ce jour, unique dans le sport professionnel français :

Tout club professionnel à l'obligation de constituer un fonds de réserve, lui permettant de présenter une situation nette retraitée d'un montant au moins égal à 15 % du niveau de « rétribution joueurs », hors charges patronales, au titre de la saison à venir. Cette mesure courageuse et unique dans le sport professionnel mondial favorise l'augmentation du niveau moyen de capitaux propres retraités des clubs et joue un rôle d'« amortisseur » pour des clubs en difficulté financière ponctuelle.

A compter de la saison 2010/2011, une nouvelle obligation relative au plafonnement en valeur de la masse salariale « joueurs » (dite Salary cap) s'était par ailleurs imposée aux clubs professionnels. Elle a pour principaux objectifs d'éviter une trop forte dérégulation du marché et de l'économie des clubs, de limiter les écarts budgétaires entre les clubs, de favoriser la formation, et de participer ainsi aux mesures permettant de tendre vers l'équilibre de la compétition et de maximiser l'incertitude sportive du championnat. Le montant limite a été fixé à 10.7 M€ jusqu'à la saison 2026/2027.

## Ce dispositif est contrôlé par le Contrôleur général, organe indépendant et membre de l'A2R.

Une Commission de discipline spécialisée a été créée par la LNR pour cette seule mission est chargée de prononcer les éventuelles sanctions liées au dispositif. Une chambre de médiation a vu le jour pour permettre aux parties de trouver un accord. L'accord de médiation éteint tout risque de procédure disciplinaire et n'est pas susceptible de recours.

# GLOSSAIRE

RAPPORT CCCP 2023

## ÉCART-TYPE

Il mesure l'écart moyen des valeurs d'une série à la moyenne de celle-ci. C'est un critère de dispersion. Plus il est faible, plus les valeurs sont regroupées autour de la moyenne.

## ÉTENDUE

C'est la différence entre la valeur la plus élevée et la valeur la moins élevée de l'échantillon.

## MOYENNE

C'est le rapport entre la somme des valeurs et le nombre des valeurs.

## MÉDIANE

Valeur d'une variable telle qu'il existe autant d'observations qui lui soient supérieures qu'inférieures.

Ce rapport a été rédigé par MM Julien LEGENDRE et Thibault PORTALEZ (expert-comptable mémorialiste), membres de la Commission de contrôle des championnats professionnels, Dominique DEBREYER (expert-comptable) - Coordinateur de la Commission de contrôle des championnats professionnels et Marc LE NERRANT (Responsable administratif de la CCCP au sein de la LNR).

Merci également à la LNR pour sa contribution à ce rapport.

Réalisation graphique : [patricklehir.fr](http://patricklehir.fr)

Photographies : © Presse Sports.



9 Rue Descombes  
75017 Paris  
Tél. : 01 55 07 87 90

Contact CCCP  
Marc LE NERRANT  
Mail : cccp@lnr.fr  
Tél. : 01 55 07 87 92

Contact LNR  
Thibault BRUGÉRON  
Mail : thibault.brugeron@lnr.fr  
Tél. : 01 55 07 87 51

[lnr.fr](http://lnr.fr)